Voix de l'anticolonialisme

Mohamed-Chérif SAHLI

DÉCOLONISER L'HISTOIRE

Préface de Mohamed Balhi

Editions ANEP

Mohamed-Chérif Sahli

DÉCOLONISER L'HISTOIRE

Préface de Mohamed Balhi

Editions ANEP

Dans la collection
VOIX DE L'ANTICOLONIALISME

- *Portrait du colonisateur*, Albert Memmi
- *La Gloire du sabre*, Paul Vigné d'Octon
- *Discours sur le colonialisme*, Aimé Césaire
- *Notre guerre*, Francis Jeanson
- *Le colonialisme en procès*, Jacques Vergès
- *La révolution algérienne par les textes*, André Mandouze
- *La question*, Henri Alleg
- *La tragédie algérienne*, Raymond Aron
- *L'Algérie en prison*, Jacques Charby
- *L'An V de la Révolution algérienne*, Frantz Fanon
- *Le problème algérien devant la conscience démocratique*, Abdelaziz Khaldi
- *Les Damnés de la terre*, Frantz Fanon
- *Positions anticolonialistes*, Jean-Paul Sartre
- *Penser, c'est servir*, José Marti
- *J'ai labouré la mer...*, Simon Bolivar
- *Histoire d'un parjure*, Michel Habart
- *L'Emir Abdelkader*, Chérif Sahli

ISBN: 978-9947-21-339-1
Dépôt légal : 1678-2007

DECOLONISER L'HISTOIRE

«L'histoire coloniale est presque toujours à sens unique, car c'est le propre d'un peuple colonisé de n'avoir plus d'histoire ou du moins d'historiens, hormis celle et ceux du colonisateur. Or le colonisateur ignore communément le colonisé, volontiers considéré comme mineur, primitif, incapable, digne seulement d'une sollicitude bienveillante et paternaliste.»

Jean Dresch
(Préface à *l'Algérie : passé et présent*)

Préface

La censure exercée en 1947 et 1949 à l'encontre des premiers ouvrages de Mohamed-Cherif Sahli indiquait bien que l'Administration coloniale redoutait toute idée de remise en cause du système d'apartheid mis en place dès la chute de l'Etat algérien en 1830. D'autant plus que l'un de ces textes démonstratifs a été consacré à Jugurtha, qui a eu à combattre Rome, et que l'auteur a fait des études de philosophie à la Sorbonne, un profil bien rare à l'époque pour un autochtone.

Muni du scalpel de l'intellectuel critique, fort servi par son expérience de militant de la cause nationale, l'auteur de Décoloniser l'Histoire *avait entrepris, en montant à l'assaut de l'idéologie coloniale, de démonter les mécanismes de ce qu'il appelle «un tissu d'absurdités».*

Le texte de Mohamed-Chérif Sahli, devenu, depuis, un classique, a été publié en 1965 aux éditions Maspero. Il apportait un éclairage édifiant sur les reliques et avatars qui ont longtemps servi de socle et de légitimité à une occupation illégitime et qui, hélas, continuent à être sortis des mallettes du passé sous forme d'ouvrages publiés par des éditeurs algériens, dispensés, il est vrai, des droits d'auteur, sans aucun nota bene *ni avertissement. Ce texte sera réédité par l'ENAP en 1986 et préfacé par le défunt Mustapha Lacheraf. L'introduction rédigée par l'auteur de* L'Algérie, nation et société, *loin d'être un simple texte*

d'appui, est un rappel d'un compagnonnage fort riche, d'un parcours commun entre nationalistes éclairés, d'une volonté de sauvegarder ce qui reste de la mémoire collective.

Revisiter encore une fois Décoloniser l'Histoire *vaut bien le détour. D'emblée, Mohamed-Chérif Sahli nous ouvre les yeux sur toutes ces mystifications et manipulations qui prenaient place au fur et à mesure de leur élaboration après la création de l'Université d'Alger en 1885 et dont la mission était d'occulter l'identité algérienne.*

Que n'a-t-on dit et écrit sur l'«immobilisme berbère», «le coup d'éventail», «la lutte continuelle entre nomades et sédentaires», «la fidélité de l'Emir Abdelkader à la France» !

Le regard porté par Mohamed-Chérif Sahli sur toute une littérature, appuyée de textes apocryphes, est fort utile. Les grilles du tamis aident à mieux séparer la part de vérité de ce qui a été broyé, concassé. L 'histoire de l'Algérie a été tellement traficotée, tellement falsifiée, qu'il faut beaucoup de vigilance et de sagacité pour la démêler. En ce sens, le texte de celui qui n'a pas hésité à vendre la part de son héritage familial pour entamer des études au lycée d'Alger est une référence, et à la limite un livre culte.

Evidemment, dans son entreprise de démystification des théories et autres balivernes avancées par ce qu'il appelle «toute une cohorte d'historiens», en l'occurrence les Stéphane Gsell, E.-F. Gautier, Le Tourneau, Marçais, l'auteur de Décoloniser l'Histoire *se prémunit contre tout chauvinisme à rebours. C'est à dessein qu'il cite, avec force arguments, pour renforcer sa thèse, quoiqu'il n'avale pas tout ce qui est dit, dés auteurs proches de la réalité historique tels Fernand Braudel, Charles-André Julien, Yves Lacoste...*

En confrontant le travail des uns et des autres, en faisant parler les écrits de première main, Sahli agit en homme de culture, non en publiciste. Nous le verrons plus tard quand il

sera précis dans la problématique qu'il aborde. Il prévient le lecteur que toute réécriture de l'Histoire ne signifie en aucun cas faire table rase de ce qui a été écrit, loin s'en faut.

Si la vigilance doit rester de rigueur, il n'en reste pas moins qu'on peut trouver «des éléments valables et utiles». Où donc ? Dans les écrits des généraux de la conquête, ceux qui eurent à affronter une résistance acharnée et légitime, à l'exemple du maréchal Bugeaud ; dans cette accumulation de connaissances relatives à la société algérienne.

Au départ, la colonisation avait besoin d'identifier «l'ennemi», de le cerner, de recueillir tout ce qui concerne ses us et coutumes. Géographes, savants, topographes, officiers des Bureaux arabes, tous avaient pour mission de visiter et de rendre compte du moindre pli et repli du pays. Bref, cela nous rappelle l'expédition de Bonaparte en Egypte. Mais la comparaison s'arrête là.

Le retour vers le passé est fait surtout pour aider à mieux voir l'avenir, aime à dire Sahli. La réappropriation de la mémoire collective est une tâche ardue, mais ô combien passionnante !

L'auteur de Décoloniser l'Histoire *espérait, par ailleurs, que le mouvement de décolonisation amènerait certains historiens à prendre conscience de la réalité et à faire preuve de plus d'objectivité et d'ouverture. Il ne croit pas si bien dire, notamment après la loi sur «le rôle positif de la colonisation en Algérie» et le vent de révisionnisme qui la sous-tendait.*

Pour Mohamed-Chérif Sahli, le démarcage par rapport à un passé colonial peu glorieux, fait de dépossession et de rapines, «crée les conditions d'une meilleure compréhension entre les peuples». La prise de conscience du fait colonial, en France, auprès des nouvelles générations d'historiens, est déjà un premier pas. Elle aide à mieux connaître ce qui s'est passé, bien que cela exige des efforts continus et une lutte

permanente contre l'oubli et les ostracismes. Les Archives, pour l'essentiel, sont encore fermées à double tour, frappées du sceau du secret, ce qui n'est pas pour faciliter la recherche. Mais attention, nous avertit l'auteur de Décoloniser l'Histoire, *il ne faut pas tomber dans le piège du fétichisme du document écrit. Et de prendre pour témoin Lucien Febvre. L'Histoire se fait aussi avec «des mots. Des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champs et de mauvaises herbes....»*

Mohamed Balhi

Introduction

Depuis 1830, l'histoire de l'Algérie est devenue le monopole de la science française.

Des générations d'historiens, professionnels ou amateurs, civils ou militaires, ont fouillé notre passé avec un intérêt lié au mythe de «l'Algérie française». Monographies et études d'ensemble se sont accumulées pendant cent trente ans pour constituer une masse imposante, quoique de valeur inégale.

Les historiens futurs de l'Algérie leur seront redevables de tant d'efforts et ne pourront pas ignorer leurs résultats, même s'ils doivent sur bien des points les discuter et les contester. On pouvait même espérer qu'une si abondante littérature serait source de clarté d'intelligibilité pour l'histoire de l'Algérie. Malheureusement, il n'en est rien.

Si cette pléiade d'auteurs compte d'authentiques savants dont personne ne conteste la valeur scientifique et la bonne foi, la lecture de leurs travaux laisse une impression pénible et décevante. Le passé de l'Algérie est réduit à un tissu d'absurdités, à un éternel recommencement d'événements inintelligibles. Tout se passe comme si le choix et l'interprétation des faits historiques obéissaient au souci d'écœurer le lecteur et de l'inciter à conclure à la légitimité historique du régime colonial, à la vanité insensée de toute action tendant à modifier le statu quo. L'histoire devenait ainsi un instrument de propagande pour une vérité officielle, pour cette «légende

dorée algérienne» qui, selon le mot de Dresch, «légitime les intégrations les plus absurdes, les barricades d'Alger et les complots».

Il est juste de reconnaître que les premiers historiens et les chroniqueurs de la conquête française n'avaient point connu cette préoccupation, j'allais dire : cette obsession. Dans le sentiment de leur supériorité et la certitude de leur victoire finale, ils puisaient une rude franchise, poussée parfois jusqu'au cynisme, et un respect indéniable pour leurs adversaires comme en témoignent les écrits et les déclarations d'un Saint-Arnaud ou d'un Bugeaud.

Mais à l'aube du XXe siècle, nous assistons à la naissance d'une certaine mauvaise conscience dans les milieux dirigeants et pensants de la colonie.

Corollaire de la politique de peuplement européen, la colonisation officielle s'appuyait sur une expropriation massive de la paysannerie algérienne en vue d'alimenter la création méthodique et planifiée de périmètres et de centres de colonisation. Les conséquences de cette politique furent aggravées par le sénatus-consulte de 1863 et la loi Warnier (1873) dont l'objectif, sous couleur d'individualiser la propriété, était de briser les structures économiques et sociales qui s'opposaient à la pénétration coloniale. Les auteurs d'une étude sociologique écrivaient en 1908 : «Nous avons détruit les forces qui pouvaient nous résister, mais nous avons détruit du même coup celles sur lesquelles nous pouvions nous appuyer. Nous avons fait passer sur toute l'Algérie une sorte de rouleau compresseur. Nous n'avons plus en face de nous, selon l'expression de M. Jules Cambon, qu'une poussière d'hommes, sur laquelle nous sommes le plus souvent sans action[1].»

1) A. Bernard et Lacroix, *Evolution du nomadisme en Algérie*, p. 292.

Cette atomisation et cette prolétarisation de la société algérienne, ruinant complètement des centaines de milliers de familles, devaient provoquer dans les années 1900 des troubles sociaux qui donnèrent à réfléchir aux dirigeants locaux. En 1899, le préfet d'Oran déclarait : «Quand l'indigène se débat contre les affres de la misère, quand la faim le pousse, aucune considération morale ne le retiendra, aucune répression ne l'arrêtera...»

On parla d'une «question indigène» ; certains proposèrent même de lancer une «colonisation indigène», mais l'avidité des milieux coloniaux était insatiable : après avoir mis la main sur les vallées et les plaines côtières, ils tournaient leurs regards vers le Sud, vers les hautes plaines intérieures. Un de leurs porte-parole écrivait : «Est-il nécessaire de laisser improductifs plus de 300 000 hectares pour permettre à quelques centaines d'Arabes d'y mener leurs moutons pendant deux ou trois mois de l'année ?[1]»

A quoi deux auteurs lucides devaient pertinemment répondre : «Est-il nécessaire de condamner à périr plusieurs centaines de milliers de moutons pour récolter quelques hectolitres de blé dans les années les plus favorables ?[2]»

Si les efforts tentaculaires de la colonisation se poursuivirent longtemps encore, ils accusaient de plus en plus un ralentissement dû à une résistance croissante. Durement éprouvée par une longue conquête et la perte de ses libertés et d'une partie substantielle de son patrimoine, la société algérienne manifestait plus qu'une volonté de survie : les signes de redressement se multipliaient à la veille de la guerre de 1914-18. La population tombée, entre 1861 et 1872, de 2 733 000 habitants à 2 152 000, passait, en 1900, à plus de 4 000 000. De nombreux Algériens se

1) P. Batail, *Dépêche algérienne* du 18 janvier 1904.
2) A. Bernard et Lacroix, ouvr. cité.

consacrèrent au négoce, gagnant des sommes importantes qu'ils investirent dans des rachats croissants d'immeubles ruraux et urbains. Une élite réduite créa des journaux pour mener le combat contre le code de l'indigénat et le régime des discriminations. La lutte politique était née, elle devait prendre un essor vigoureux au lendemain de la Première Guerre mondiale à laquelle avaient participé des dizaines de milliers d'Algériens.

Ce réveil du peuple algérien ne pouvait qu'inquiéter la colonisation et stimuler ses réflexes de défense. La création de l'université d'Alger en 1909 constitue, à cet égard, un fait important. Le colonialisme avait désormais son foyer idéologique, sa pépinière, où allaient se révéler tant de zélés défenseurs : des juristes comme Millot, Viard, Bousquet et Lambert ; des historiens comme E.F. Gautier, Georges Marçais, Christian Courtois, Roger Le Tourneau, Gabriel Camps ; des philosophes comme Léon Gauthier ; des linguistes comme Henri Basset et Henri Pérès, et bien d'autres qui allongeraient inutilement cette liste.

Quelles que fussent les idées personnelles de ces universitaires, il leur était difficile de se défendre contre l'influence du milieu colonial devenu le leur et dont ils finissaient par épouser la cause. C'est ce que Gsell, historien de l'Afrique antique, avouait avec ingénuité[1].

Défenseurs conscients ou involontaires du régime colonial, les historiens s'appliquèrent à donner une image désespérée du passé algérien, à dresser un bilan catastrophique appelant comme conclusion providentielle la conquête française.[2]

Utilisant toutes les ressources de l'imagination et de l'érudition, ces auteurs multiplièrent les arguments, les hypothèses et les thèses pour apporter une vérification historique à leur postulat : Algérie, pays dépendant par prédestination.

---

1) Introduction à *Histoire et historiens de l'Algérie* (1930).

2) Voir en particulier les «conclusions» de certains ouvrages (Julien, Camps, etc.)

E.-F. Gauthier et Stéphane Gsell jouèrent le rôle de promoteurs : l'un avec son hypothèse de l'immobilisme berbère, l'autre avec ses thèses géographiques et sociologiques. Leurs théories furent reprises et, en un sens, exagérées par MM. Julien, Courtois et Le Tourneau. Cependant, elles durent paraître vieillies et usées devant la montée du mouvement nationaliste au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En 1949, fut créé un laboratoire d'anthropologie et d'archéologie préhistorique au musée du Bardo, d'où sortit une équipe d'archéologues qui se chargèrent de rajeunir les thèses de Gsell et de Gautier. L'œuvre récente de Gabriel Camps est caractéristique de cette tendance.

Il nous paraît juste de signaler une exception notable à cette conception de l'histoire, – nous voulons parler de l'ouvrage *L'Algérie : passé et présent*[6] –, qui, en dépit de sa parution tardive et de ses défauts de composition, s'efforça de lutter contre le courant de la vérité officielle et de démystifier l'histoire de l'Algérie.

La colonisation de l'histoire de l'Algérie ayant été l'œuvre d'historiens divers, il n'est pas sans intérêt de faire précéder l'analyse des tendances et des thèses d'un chapitre de citations caractéristiques.

1) Nouschi, Lacoste et Prenant, Paris 1960.

I - EXTRAITS D'HISTORIENS

1. La méthode : Hors de toute chronologie.

«Les renseignements que nous obtenons des auteurs anciens restent, je l'ai dit, très fragmentaires ; on les complète en transposant dans l'Antiquité des remarques faites de nos jours. La méthode est moins précaire qu'il n'y paraît et les recoupements sont assez nombreux pour qu'on puisse lui prêter foi. Stéphane Gsell a pu ainsi tracer un tableau des Berbères – hors de toute chronologie – qui a été depuis complété, mais pas profondément modifié.»

Jean Lassus.
(*Histoire de l'Algérie*, par Lassus, Marçais, Barbes, Mouilleseaux et Boyer, 1962, p. 15).

2. Le dilemme de l'Afrique du Nord

«Civilisation et servitude ou liberté et barbarie»

Gaston Bouthoul
(Introduction à la 2e édition de la traduction des *Prolégomènes* d'Ibn Khaldoun).

3. Son inaptitude congénitale à l'indépendance

«Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de l'Afrique du Nord, on constate que tout se passe comme si elle était frappée d'une inaptitude congénitale à l'indépendance.»

C. A. Jullien et C. Courtois.
(*Histoire de l'Afrique du Nord*, 2e éd., 1951, p. 48).

4. Son incapacité à s'unir

«L'incapacité historique de l'Afrique du Nord à réaliser son unité ne date pas d'hier. L'absence d'un nom universellement admis (comme le disait E.F. Gautier) en est la conséquence. Berbérie, Maghreb ou Afrique du Nord, ce pays paraît divisé dès le VIIIe Millénaire.»

Gabriel Camps.
(*Monuments et rites funéraires*,
1961, introd. p. 7).

5. Les éternels conquis

«Aussi loin que nous remontons dans le passé, nous voyons une cascade ininterrompue de dominations étrangères : les Français ont succédé aux Turcs qui avaient succédé aux Arabes, qui avaient succédé aux Byzantins, qui avaient succédé aux Vandales, qui avaient succédé aux Romains, qui avaient succédé aux Carthaginois. Et notez que le conquérant, quel qu'il soit, reste le maître du Maghreb jusqu'à ce qu'il soit expulsé par le conquérant nouveau, son successeur. Jamais les indigènes n'ont réussi à expulser leur maître.»

E.F. Gautier.
(*Le Passé de l'Afrique du Nord*, p. 24).

6. La malchance géographique

«Le morcellement en compartiments autonomes a compromis l'unité politique, mais favorisé en Kabylie et en Aurès, par exemple, la formation de groupements originaux qui ont résisté jusqu'à aujourd'hui à l'érosion de l'histoire.»

C. A. Julien et C. Courtois.
(ouvr. cité, p. 12).

«A vrai dire, c'est la steppe, dont la prépondérance s'est peut-être légèrement accentuée durant les derniers millénaires, qui joue le rôle primordial dans l'évolution humaine de l'Afrique du Nord.

«Suivant qu'elle s'affirme avec plus ou moins de rigueur, elle impose des conditions diverses de vie. Tantôt elle écarte, ou presque, les hommes, tantôt elle les oblige à une vie mouvante qui rythme la mécanique des saisons ; tantôt elle exige d'eux une patiente résignation devant le défilé des vaches maigres.»

C. A. Julien et C. Courtois.
(ouvr. cité, pp. 14 et 16).

7. L'Afrique du Nord : colonisée depuis la fin de la préhistoire

«Dès la fin de la préhistoire, les relations qui s'établissent entre les Berbères et les autres pays méditerranéens plus privilégiés prennent un aspect colonial...»

Gabriel Camps.
(ouvr. cité, p. 7).

8. Les temps protohistoriques ne paraissent pas révolus

«Les relations établies entre la Berbérie et les pays voisins permirent l'élaboration d'une civilisation rurale, type méditerranéen, préparée par les acquisitions néolithiques. Cette civilisation allait être aussi durable que la population berbère. Malgré les siècles chargés d'événements, elles restèrent, l'une et l'autre, sans changement. Les cultivateurs, cantonnés aujourd'hui dans les massifs telliens, nous font connaître le genre de vie des sédentaires qui, avant les temps historiques,

cultivèrent les rudes terres du Maghreb ; les nomades arabisés au cours des derniers siècles n'ont guère changé non plus. Les temps protohistoriques ne paraissent pas révolus.»

Gabriel Camps.
(ouvr. cité, p. 7).

9. Un cas d'immobilisme racial

«Les Berbères sont de tous les riverains de la Méditerranée les plus tenaces, les plus obstinés dans leur état social.»

Stéphane Gsell
(*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord,*
t. V. p. 25).

«Le Berbère n'ayant point assimilé est incapable de continuer tout seul dans la voie où il avait semblé s'être laissé guider. La domination étrangère disparue, le Berbère est prêt à adopter les mœurs d'un nouveau maître aussi vite qu'il a oublié ceux des anciens : s'il est livré à lui-même, à la période de civilisation étrangère succède une nouvelle période de barbarie.»

Henri Basset
(*Essai sur la littérature des Berbères*, p. 29).

«Cette permanence (berbère) surprend et émeut. Elle est certes un élément de ralentissement, et résiste à tout renouvellement, donc à tout progrès. Mieux, les Berbères peuvent être recouverts par les civilisations extérieures, enveloppés et comme conquis par elles, et garder leurs traditions ancestrales, ou les retrouver dès que les conquérants sont repartis.»

Jean Lassus.
(ouvr. cité p. 18).

«Nulle part dans le monde méditerranéen, la campagne ne fut aussi conservatrice, aussi fermée aux séductions urbaines que le bled nord-africain.»

Gabriel Camps
(ouvr. cité, p. 8.)

«Tout se passe comme si le Berbère n'a d'existence propre que dans les formes élémentaires d'organisation sociale et de conceptions agricoles dont le monde méditerranéen eut connaissance dès la fin des temps préhistoriques ; au niveau supérieur, c'est Carthage, c'est Rome, c'est l'islam.»

Gabriel Camps.
(*Massinissa ou les débuts de l'histoire,*
1961, pp. 301-302).

10. La personnalité négative du Maghreb

«Le Maghrébin, parmi les races blanches méditerranéennes, représente assurément le traînard resté loin en arrière... Cette race n'a aucune individualité positive.»

E.F. Gautier
(ouvr. cité, pp. 5 et 25.)

11. La personnalité négative de l'Algérie

«Ce qui devait être le centre de l'Afrique du Nord, territoire où on aurait pu se forger une civilisation originale et conquérante, s'étendant à l'ensemble du pays, n 'est qu'une vaste et terne région ouverte aux cultures de l'Est et de l'Ouest et aux remontées sahariennes. Ce triple jeu d'influence n'a pu se fondre en un courant unique qui aurait ainsi créé une véritable civilisation.»

Gabriel Camps
(*Massinissa*, p. 142).

«A travers trois millénaires d'histoire se dégage la personnalité des éléments extrêmes entre lesquels s'insère la personnalité, si l'on peut dire, négative de l'Algérie.»

C. A. Julien et C. Courtois.
(ouvr. cité, p. 16.)

12. Le nihilisme des nomades

«Le grand nomade a les instincts exactement inverses (de ceux du sédentaire). Politiquement, c'est un anarchiste, un nihiliste, il a une préférence profonde pour le désordre qui lui ouvre des perspectives. C'est le destructeur, le négateur. Sa victoire n'est pas une réalisation parce qu'il s'anéantit lui-même dans une flambée de jouissances inaccoutumées.»

E.F. Gautier.
(*Histoire et historiens de l'Algérie*, 1930, p. 31)

«Ce qu'on appelle l'invasion hilalienne apparaît avec le recul du temps comme la grande catastrophe dont le pays des Berbères ne devait jamais se relever complètement.»

G. Marçais.
(*Histoire de l'Algérie*, par J. Lassus, G. Marçais et Boyer, p. 118).

13. Les insurrections africaines contre la domination romaine

«...Derrière la façade somptueuse de la romanisation, fermentaient des forces mal contrôlées – sans doute des paysans misérables qui n'avaient pas leur part de la prospérité romaine.»

J. Lassus
(ouvr. cité, p. 67).

«Nous sommes tentés de faire des évêques donatistes de dangereux agitateurs réunissant ou utilisant des troupes d'ouvriers agricoles révoltés – les circoncellions – pour faire la chasse aux catholiques.»

Jean Lassus.
(ouvr. cité, p. 70).

14. Les martyrs africains : des entêtés

«Ces chrétiens apparaissent comme des martyrs – comme des entêtés, qui, à la grande surprise et à la grande gêne des magistrats, refusent de consentir le geste protocolaire si simple qui consiste à offrir aux dieux de Rome un sacrifice symbolique, quelques grains d'encens allumés devant une statue...»

Jean Lassus.
(ouvr. cité, p. 67).

15. L'Afrique du Nord vue de l'Arabie

«Vue de l'Arabie, l'Afrique du Nord apparaissait comme une terre fertile de champs et de vergers, productrice de troupeaux et de montures réputées, abondantes en villes bonnes à piller et en populations rurales faciles à réduire en esclavage.»

G. Marçais.
(ouvr. cité, p. 92).

16. Une explication de l'islamisation et de l'arabisation du Maghreb

«On reproche à la France sa politique de peuplement, soit encore ; mais que dire alors de l'invasion, au XIe siècle, des

Beni-Hilal et des Beni-Solaym, "semblables à une nuée de saûterelles et détruisant tout sur leur passage", comme l'écrit Ibn Khaldoun, traînant après eux femmes et enfants, qui brisa la tentative d'unification maghrébine, que les Berbères sanhadjiens étaient sur le point de réussir, et implanta au Maghreb plus d'un million de bédouins étrangers ? C'est cette effroyable catastrophe qui favorisa l'arabisation, puis l'islamisation du pays, mais au prix de ruines dont il ne se releva pas.»

C. A. Julien.
(*L'Afrique du Nord en marche*, 1953, p. 291).

17. L'Algérie moderne en quelques phrases

L'histoire de l'Odjeak «comprend trois périodes inégales qui n'ont de commun que l'obscurité, l'anarchie, les expédients sans vergogne, le meurtre politique, la loi du plus fort et du plus cruel.»

Léo Barbes.
(*Histoire de l'Algérie*, par J. Lassus, G. Marçais, Léo Barbes, pp. 162-163).

«Léo Barbes vient de nous le dire, l'Algérie est devenue au XVIe siècle un "Odjeak" où les reis et les janissaires détiennent le pouvoir absolu, tandis que la population participe activement, et d'ailleurs avec volupté, aux activités concomitantes du banditisme maritime.»

Pierre Boyer
(ouvr. cité, p. 187).

18. Civilisation du rêve, de l'insouciance et du désordre

«...Les hommes de Barbarie auraient ainsi manqué à l'instant nécessaire de l'énergie indispensable ou de la capacité d'adaptation et d'organisation, de la volonté d'innover hors de la tradition qui, non renouvelée, n'est que routine, et aliéné en une véritable abdication leur pouvoir de décision d'eux-mêmes et de leur temps. L'histoire semble ainsi pareillement vouer au sous-développement certaines civilisations orientales du rêve et tropicales de l'insouciance. Certains aspects du devenir historique des pays arabes, arabisés, voire islamisés paraissent y figurer de même une civilisation du désordre...»

Jean Monlaü

(*Les Etats barbaresques*, 1964. p. 116).

19. La mauvaise conscience de l'archéologie

«...L'acharnement mis à tirer, de documents peu nombreux et d'une pauvreté insigne, des enseignements ou des conclusions qui peuvent paraître abusives, ne doit pas rebuter le lecteur. Ce livre est un livre d'archéologie...»

Gabriel Camps

(*Monuments et rites funéraires*, p. 8).

II - CONVENTIONS IDEOLOGIQUES ET REGIME COLONIAL

Les historiens des peuples colonisés se heurtent de prime abord à un rideau de conventions idéologiques qui font partie du système défensif du régime colonial.

La convention principale, c'est le postulat de l'infériorité congénitale du colonisé, thème largement exploité par certains historiens et dont la discussion fait l'objet des chapitres suivants.

Ce postulat a pour corollaire la transmutation symbolique de la domination coloniale en un pouvoir tutélaire. Ainsi est née une autre convention idéologique : celle qui définit par le loyalisme l'attitude du colonisé envers le colonisateur.

L'ère coloniale avait sa littérature officielle, sa rhétorique propre, ses formules rituelles, ses mots-clefs parmi lesquels revenaient en leitmotiv ceux de «loyalisme», de «fidélité» et d'«indéfectible attachement».

Toute conjoncture difficile pour le régime colonial déclenchait, sur ordre des autorités, des manifestations de loyalisme. A une époque où l'on ignorait encore les secrets de la psychologie des foules et les techniques de la mise en condition, cela se bornait à des messages et des adresses signés de notabilités érigées en porte-parole des populations.

Quelle signification, quelle valeur accorder à ces témoignages ?

Voir en eux de simples faux de chancellerie serait excessif ou inexact, car il y a toute une gamme de l'acte authentique à l'apocryphe. Le régime colonial avait ses alliés et ses créatures : féodaux, chefs religieux, grands propriétaires fonciers, agents de

l'autorité et auxiliaires de l'administration, que le zèle ou la crainte précipitaient au-devant de ses désirs et de ses volontés. Le plus difficile eût été d'obtenir de ces gens, souvent incultes ou peu cultivés, des textes corrects et conformes aux canons de l'orthodoxie loyaliste. Aussi devait-on se contenter de leur faire signer des déclarations soigneusement préparées par les services officiels. Peut-être même se passait-on de leurs signatures, leur consentement étant de toute manière acquis. Il s'ensuit que le document authentique dans son esprit et dans sa lettre, s'il en est, demeure un fait exceptionnel.

Qu'en juillet 1870, une vingtaine de bachaghas, aghas et caïds, dont Moqrani en tête, renouvellent à Napoléon III l'expression de leur loyalisme et de leur dévouement, c'était dans l'ordre des choses. Mais ils eurent été incapables de concevoir et de rédiger un document dont le style et l'argument sont rigoureusement conformes aux traditions de la chancellerie française :

«Sire, la France a déclaré la guerre à la Prusse. Votre Majesté va se mettre à la tête des armées françaises : votre fils, héritier de votre gloire et de votre nom, vous accompagne.

«A la nouvelle qu'une nation avait osé s'attirer votre courroux, une colère subite a envahi nos cœurs ; le feu spontané de l'enthousiasme a embrasé nos âmes. Nous aussi, nous voulons combattre les ennemis de la France, qui sont les nôtres.

«Pourrions-nous agir autrement, nous chefs indigènes, que vous avez comblés de bienfaits ?...

«...Nous supplions Votre Majesté d'accepter la modeste offrande de nos fortunes et le secours de nos bras. Verser notre sang pour la France est un droit pour nous plus qu'un devoir...[1]»

---

1) Louis Rinn, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie* (p. 80).

Ce morceau de bravoure, emphatique, pompeux, frisant le ridicule, sent nettement la fabrication. Dédaignant ou ignorant les oripeaux d'un orientalisme conventionnel, son auteur habille en courtisans français des «chefs indigènes». Mais sa fantaisie dégénère en humour noir lorsqu'il fait dire à ces chefs que l'empereur les avait comblés de bienfaits. Cela à une époque où Moqrani était déjà démissionnaire, traduisant ainsi le mécontentement de sa caste, dont les pouvoirs et les privilèges s'amenuisaient avec le développement de l'administration directe et au profit de la colonisation. On peut admettre, à la rigueur, l'hypothèse de Rinn selon laquelle la démarche de nos féodaux s'expliquait à l'espoir de retrouver leur ancienne puissance à la faveur de services rendus pendant la guerre. Dans cette perspective, on comprendrait qu'ils oublient leurs griefs passés, mais non qu'ils les transforment en motifs de gratitude envers l'empereur.

Que des notabilités de Constantine, liées à l'administration, assurent l'amiral de Gueydon, gouverneur général, de leur soumission sans réserve à l'autorité et prennent ostensiblement leurs distances vis-à-vis des campagnards insurgés, cela est vraisemblable, compte tenu de leur peur, de leur égoïsme de classe et de leur incompréhension traditionnelle des problèmes de la paysannerie. Mais lorsqu'ils incitent les autorités coloniales à réprimer sévèrement l'insurrection, le document sonne faux :

«Il faut conclure de ceci, Monsieur le Gouverneur, que les bédoui[1] ne renonceront pas à leur conduite traditionnelle, aux mœurs de leurs montagnes, si on ne les frappe pas d'une répression sévère et énergique, qui les pénètre de terreur et d'épouvante, qui leur fasse craindre pour leur vie. La force, la violence pourront seules vaincre leur nature, l'améliorer et les amener à changer leur conduite et adoucir leurs mœurs...[2]»

---

1) Bédouins ou campagnards.
2) Adresse du 29 avril 1871 (Rinn, pp. 214-216).

S'agit-il d'un document fabriqué ou simplement interpolé ? Il faudrait, pour trancher la question, une critique externe dont nous n'avons malheureusement pas les éléments. En publiant cette lettre et une série d'autres se rapportant à l'insurrection de 1871, L. Rinn, ancien chef des affaires indigènes, s'est abstenu d'indiquer ses sources. Le doute se transforme en suspicion lorsqu'on constate avec Rinn, lui-même, que le langage prêté à des notabilités de Constantine vint à point pour justifier une violente campagne de presse contre les insurgés et un durcissement de la répression.

On ne peut, d'ailleurs, s'empêcher de voir dans cette lettre une riposte inavouée à un document retentissant, rendu public une semaine auparavant. Il s'agit d'une lettre que 214 personnalités des trois provinces algériennes adressaient, le 20 avril 1871, à la reine d'Angleterre pour dénoncer la politique française de confiscation des terres et des biens «habous», pour demander l'aide de la Grande-Bretagne, en particulier l'envoi d'une escadre anglaise. Les signataires, parmi lesquels figuraient en tête Moqrani et cheikh El-Haddad, chef de la puissante confrérie des Rahmanya, ajoutaient que copie de leur lettre était envoyée au sultan de Turquie «avec prière de la communiquer aux puissances».

Rinn s'est contenté de résumer ce texte à sa façon au lieu de le citer. Reflétant le point de vue officiel, il le tient pour apocryphe et prétend y reconnaître, au style, la main de «Maures d'Alger». A ces Maures d'Alger, solidaires des campagnes insurgées, voulait-on faire donner la leçon par de «bons Maures» de Constantine ?

Il est curieux de relever une manœuvre semblable quelques mois plus tôt, avant le déclenchement de l'insurrection.

Le *Journal Officiel* prussien publiait, dans la deuxième quinzaine de novembre 1870, une lettre adressée au roi Guillaume par des personnalités algériennes. Rinn ne cite de

cette lettre qu'un passage attribuant les victoires du roi de Prusse au fait «qu'il s'inspirait d'Allah seul, tandis que les Français avaient oublié Allah, s'ils l'avaient jamais connu, leur conduite en Algérie étant depuis quarante ans une pratique constante d'athéisme».

La riposte fut presque immédiate sous la forme d'une adresse portant en signature des noms de notabilités d'Alger : muftis, imams, jurisconsultes et lettrés. Très longue, elle fut partiellement publiée par un journal d'Alger (*Akhbar* du 18 décembre 1870) et *le Courrier d'Oran* du 21 décembre 1870, puis intégralement en français et en arabe par le journal officiel, le *Mobacher*, du 5 janvier 1871. Les autorités françaises se soucièrent de donner un large écho à ce qu'elles voulaient présenter comme une éclatante démonstration de loyalisme. Selon Rinn, «la lecture de cette adresse provoqua auprès des commandants supérieurs et des chefs de bureaux arabes de nouvelles et nombreuses protestations de dévouement et de fidélité à la France[1]».

Si l'on en juge par les extraits qu'en donne Rinn, cette adresse rappelle trop, par sa rhétorique, les polémistes français du XIX[e] siècle pour être l'œuvre ou simplement la pensée de muftis ou de lettrés algériens de 1871 :

«...A la lecture de ces lignes odieuses, nous avons senti notre front se plisser de colère et notre cœur se soulever d'indignation, nous allions dire de dégoût.

«Nous repoussons de toutes nos forces cet infâme écrit, dont le but apparent est de nous dénigrer aux yeux de la France et de nous faire perdre son estime. Ne savent-ils donc pas, les auteurs de cette lettre tracée avec l'encre de la calomnie, que les calamités vomies sur notre patrie d'adoption par

1) Rinn, p. 95.

un ennemi implacable et barbare, que les ruines amoncelées sous lesquelles se débat héroïquement le peuple français, que les désastres, qui ont si injustement suivi ses premiers pas dans le chemin de la guerre, ont rempli nos cœurs d'une immense douleur ?...

«Que nos détracteurs en soient bien persuadés, nous sommes pour toujours liés avec la France, nous formons avec elle une substance une et identique que rien ne saurait diviser ni séparer... Nous le disons sans crainte d'être démentis, c'est une infâme calomnie que de nous faire manifester un espoir coupable à la nouvelle des désastres de notre chère tutrice...»

Rappelons que l'administration algérienne avait alors, à sa tête, M. Dubouzet, professeur de philosophie et brillant journaliste. Quant aux signataires de ce texte, on peut se demander s'ils se prêtèrent à cette opération ou s'ils la subirent sans pouvoir réagir contre l'utilisation abusive de leurs noms. Seules les archives officielles pourraient fournir des éléments de réponse, à supposer qu'elles soient accessibles et que l'événement ait laissé quelque trace écrite. Mais lorsqu'on sait que certains noms figuraient à la fois sur l'adresse au roi Guillaume et sur la riposte, on est fondé à imaginer autour de cette manœuvre une atmosphère d'intimidation et de chantage.

Ces adresses de loyalisme se situent dans le cadre de la guerre psychologique que les autorités françaises durent mener en Algérie dans une période particulièrement difficile pour leur pays.

La France connut successivement la défaite, le changement de régime et l'invasion étrangère. Ces événements, qui eurent un retentissement considérable, étaient gros de périls pour sa domination en Algérie, où les rigueurs de la conquête et les développements implacables d'une politique de colonisation de peuplement européen avaient accumulé les mécontentements, les rancœurs et les espoirs de revanche.

Ce fut la consternation dans les rangs des alliés et des serviteurs du régime colonial, surtout parmi ceux qu'on désignait du terme générique de chefs indigènes : khalifas, aghas, caïds et autres féodaux. Selon le mot de Rinn, «l'empereur vaincu et prisonnier, c'était, pour eux, l'anéantissement de la France». Certains d'entre eux s'attendaient au départ des forces françaises ou à leur repli sur le littoral algérien. Ils se voyaient abandonnés à eux-mêmes et aux réactions populaires.

Plus encore que les propos violents et subversifs qui se tenaient dans les cafés maures, ce qui les inquiétait, c'était l'élection, un peu partout, de «chertya» ou comités populaires de 10 à 12 membres. L'exemple fut donné par la tribu des Sahari, près de Biskra, vers le milieu de novembre 1870. Leur «chertya», assemblée souveraine, avait pour mission de «surveiller le caïd, infliger des amendes, saisir les biens des récalcitrants ou des dissidents à la cause commune, acheter des chevaux, des armes et des munitions, réformer les jugements du cadi et des commissions disciplinaires[1]».

Si les «chertya» se multiplièrent surtout dans le Sud et notamment dans le cercle de Biskra, leur rôle fut tenu ailleurs par les «djemaâ» traditionnelles.

Ces comités agirent comme si l'autorité française avait cessé d'exister en Algérie, en une période où la France avait dégarni de troupes le territoire algérien pour faire face à l'invasion prussienne. Ils prononcèrent des condamnations à mort contre des voleurs : à El-Oued, un voleur professionnel eut la tête tranchée en plein marché devant les notables, et malgré l'opposition du caïd qui prétendait le faire juger à Biskra. Elles se préoccupèrent également de visiter et de remettre en état les forteresses naturelles et les anciens «oppida», de mettre en sûreté les richesses dans des silos ou des «qalaâ» inaccessibles.

1) Rinn, p. 91.

Ces mouvements populaires et ces préparatifs inquiétaient grandement les autorités françaises et les féodaux encore assez puissants dans le Constantinois. Ne comptant plus sur la protection des baïonnettes françaises, ces derniers s'empressèrent d'acheter des chevaux, des armes et des munitions, de lever des goums. Ils s'efforcèrent aussi de resserrer et d'étendre le réseau de leurs alliances traditionnelles. Certains chefs militaires français encouragèrent même les tentatives de rapprochement entre clans rivaux : entre les différentes branches des Moqrani par exemple.

Allait-on vers la guerre sociale ? Entre ce que l'on a appelé en termes forcés les «ligues de paysans et de prolétaires» et les «ligues de seigneurs[1]», le conflit n'était que latent, étouffé par une hostilité générale à la domination coloniale. Au radicalisme des masses populaires s'opposait, il est vrai, l'attentisme des féodaux qui, appréhendant de devenir de simples fonctionnaires, s'accrochèrent quelque temps à l'espoir de maintenir leurs positions et d'amener à composition le nouveau régime. Mais les décrets du 24 octobre 1870, instituant notamment le régime civil pour favoriser l'expansion de la colonisation, portèrent un coup grave à leurs illusions. Il fallut néanmoins, pour décider le bachagha Moqrani à faire un pas décisif vers l'insurrection, toute une série d'événements dans l'est constantinois vers la fin janvier 1871 : mutineries de spahis, révoltes populaires s'étendant vers l'ouest. Redémissionnant le 27 février 1871, il n'ouvrit les hostilités que le 16 mars, et n'obtint que le 8 avril le concours de la confrérie des Rahmanya, facteur déterminant dans l'extension du mouvement à un tiers de la population algérienne. Rappelons que la France, ayant signé l'armistice avec la Prusse le 28 janvier 1871, ne fut pas prise au dépourvu : elle put, à temps, acheminer et mettre en place les renforts nécessaires.

---

1) Rinn, p. 92.

Ces résultats, elle les devait à l'habileté, à l'action politique et psychologique de ses services, qui surent retarder l'heure de l'insurrection pendant la guerre franco-prussienne, leurrer les notabilités algériennes et freiner leur impatience, empêcher le mouvement de s'étendre à l'Algérois et à l'Oranie plus durement éprouvés par la conquête et la colonisation, attiser certaines rivalités de clans, se faire des alliés et recruter des auxiliaires.

Dans le cadre de cette lutte menée sur tous les plans, on peut imaginer la signification et l'utilité des déclarations de loyalisme prêtées à des personnalités influentes ou prestigieuses. En de telles circonstances, le souci de l'efficacité balayant tous les scrupules, le document apocryphe devait apparaître comme un faux patriotique. La notion du faux patriotique était familière aux esprits bien avant les agissements du colonel Henry et l'affaire Dreyfus. Elle fut invoquée par le célèbre faussaire Vrain-Lucas, lors de son procès en février 1870, ce qui lui valut l'indulgence des juges. Dans la partie difficile qui se jouait en Algérie avant et pendant l'insurrection de 1871, on ne s'étonnera donc pas de retrouver le nom de l'émir Abdelkader, à qui l'histoire officielle attribue une série de lettres condamnant les insurgés et professant un loyalisme fervent et inattendu envers la France.

S'agissait-il de faux de chancellerie ?

Il est évident que si ces documents étaient authentiques, ils renverseraient toutes les idées reçues sur le caractère et la philosophie politique de l'émir et confirmeraient la thèse du général Azan selon laquelle Abdelkader en exil aurait considérablement évolué pour devenir finalement un patriote français[1].

---

1) P. Azan. *L'émir Abdelkader - Du fanatisme musulman au patriotisme français.*



L'Emir Abdelkader

1. L'Emir Abdelkader et l'insurrection de 1871

Nous n'avons de cet épisode que la version officielle dont Rinn s'est fait le porte-parole. Les prises de position attribuées à l'émir auraient été provoquées par la participation de son fils aîné, Mahieddine, au mouvement insurrectionnel dans le sud-Constantinois.

Mahieddine serait parti de Damas «contre le gré de son père». Arrivé à Tunis à une date que les textes ne précisent point, il y fit un séjour d'une remarquable discrétion. Le 21 novembre 1870, il s'embarqua pour Malte, puis pour Tripoli d'où, par terre, il rejoignit l'oasis tunisienne de Nefta, où l'attendaient des réfugiés algériens. Ce détour s'expliquait, sans doute, par le désir d'échapper à la surveillance des espions français et de la police tunisienne qui devait, plus tard, le 22 janvier 1871, à la demande du consul de France, arrêter à Gabès 22 Algériens.

Il y avait alors, en Tunisie, une importante colonie algérienne comprenant de nombreux anciens résistants impatients de reprendre les armes pour la libération de leur pays. La zaouïa de Nefta était acquise à la cause algérienne. Mahieddine y retrouva un personnage qui jouissait d'un grand prestige dans le Sahara par sa naissance et surtout par son action continue depuis 1851 contre la domination française, Nasser Ben Chohra. Ce dernier aida Mahieddine à se faire connaître et reconnaître. Ils préparèrent le mouvement insurrectionnel, recrutant des volontaires et lançant des proclamations qui furent diffusées dans le nord du Sahara, de Touggourt à Laghouat et Metlili. Chaque proclamation,

signée de Mahieddine, était accompagnée d'une lettre de Nasser Ben Chohra qui en attestait l'authenticité. Ces proclamations produisirent, selon Rinn, une grosse émotion parmi les populations qui en prirent connaissance.

Le 3 janvier 1871, les services français furent informés par leurs espions de la présence de Mahieddine à Nefta. Certains caïds du Sud leur firent parvenir de paquets de proclamations. Toujours selon Rinn, le public européen parla de fable inventée par les bureaux arabes qu'il accusait de pousser les Algériens à l'insurrection. Le résident civil Dubouzet parlait du «prétendu Mahieddine», tandis que le cachet de Ben Chohra, qui signait «L'Emir», était considéré comme un faux sceau de l'Emir Abdelkader. Pourtant, aucune méprise n'était possible, les lettres de Mahieddine ne portant pas le cachet de son père, nettement plus grand et fort bien connu des Algériens et des Français arabisants.

Le résident civil maintint la thèse de l'imposture dans son rapport au gouvernement. Celui-ci demanda télégraphiquement au consul de France à Damas d'intervenir auprès de l'Emir pour lui faire démentir la présence de son fils aux confins algéro-tunisiens. Abdelkader aurait répondu par une lettre du 3 janvier 1871, souhaitant la victoire de la France et l'écrasement de ses ennemis.

Jouissant d'un énorme prestige que lui conférait le nom de son père, Mahieddine entra en Algérie à la tête de ses contingents dans la deuxième quinzaine de février. Les ralliements en sa faveur se multipliaient de jour en jour, dans la région comprise entre Tébessa et Touggourt. Fin février, il était à l'oasis de Ferkane ; le 9 mars, il entra à Négrine. On le réclamait dans les oasis de l'oued Ghir ; on l'appelait à Tébessa cernée par les insurgés depuis le 8 mars. La situation générale paraissait favorable au développement du mouvement insurrectionnel. Depuis le 20 janvier, on assistait à une flambée de

révoltes et d'actions armées : mutineries de spahis et attaque de Souk-Ahras en janvier, attaque d'El-Milia en février, prise de Ouargla le 6 mars par le héros saharien Bouchoucha que les Français devaient, après l'avoir arrêté, condamner à mort et fusiller en juin 1875. Enfin, le 16 mars, ce fut l'entrée en action de Moqrani, avec la prise de Bordj Bou-Arréridj. Mahieddine, sollicité de tous côtés, choisit de marcher, par petites étapes, sur Tébessa. Le commandement français réagit avec promptitude et vigueur : une colonne formée de chasseurs d'Afrique, d'artilleurs et de goumiers, entra le 26 mars à Tébessa après avoir mis en déroute les troupes de Mahieddine. C'était le triomphe et la faillite de la spontanéité. Mahieddine et ses conseiller venaient de prouver qu'ils n'étaient que de piètres organisateurs et de pitoyables conducteurs d'hommes.

L'entreprise de Mahieddine s'acheva en triste équipée. Il n'avait même pas le courage moral, la fermeté et la foi qui l'auraient incité à poursuivre le combat et à rester parmi les populations qui lui avaient fait confiance. Abandonnant la lutte, il franchit la frontière tunisienne, gagna Tunis, embarqua de suite pour Alexandrie où il arriva le 6 avril pour rentrer aussitôt à Damas. Selon Rinn, l'Emir refusa longtemps de recevoir son fils et ne lui pardonna qu'à la fin de décembre 1872. L'Emir pouvait-il demeurer insensible au discrédit que ce lamentable dénouement allait jeter sur sa famille ?

Fait troublant : l'affaire était terminée, mais non classée aux yeux des services français. Le *Mobacher* publiait, en effet, les 1er et 8 juin 1871, trois lettres attribuées à Abdelkader et datées respectivement des 9, 11 et 20 avril 1871[1].

1) Voir en appendice p. 51, le texte intégral de ces lettres ainsi que celui de la réponse au gouvernement de Bordeaux.

Dans tous ces écrits, l'Emir parle de son fils comme s'il le croyait encore dans le Sud algérien. Le voyage d'Alexandrie à Damas, par mer et par terre, ne prenant pas à l'époque plus de trois ou quatre jours, comment admettre que I'Emir aurait, par exemple le 20 avril, ignoré le retour de son fils ?

Rinn explique d'une curieuse façon la naissance de ces trois documents : «Lorsque, plus tard, il n'y eut plus d'inconvénient à parler de l'expédition avortée de Mahieddine, et que l'Emir eut été renseigné d'une façon plus précise sur l'équipée de son fils, il écrivit les lettres suivantes, qui furent communiquées au gouverneur général et insérées au *Mobacher*[1].»

Devant une telle explication, le doute se transforme en suspicion légitime. Il est visible que nous sommes en face d'une manœuvre en deux temps.

Premier temps : thèse de l'imposture.

– Les services français comprirent fort bien le danger qu'il y aurait eu à faire désavouer Mahieddine pendant qu'il préparait l'insurrection ou qu'il combattait dans le sud-Constantinois. Les populations algériennes auraient vu dans sa présence officiellement confirmée le message le plus authentique de son père. En le faisant passer pour un imposteur, il y avait de grandes chances de limiter ses contacts et son rayonnement, de bloquer son mouvement.

Photographiée, la réponse au gouvernement de Bordeaux fut diffusée en Algérie à partir du 6 février 1871. La thèse de l'imposture rencontra une certaine audience, mais suscita des commentaires aussi inattendus que logiques. S'il s'agit d'une imposture, pourquoi solliciter un démenti de I'Emir ? Des notabilités algériennes, se référant au début de cette réponse,

1) Rinn, p 109, note 1.

(«Vous nous informez que des imposteurs...») ; admirent que le compagnon de Nasser ben Chohra ne fût pas le fils de l'émir, mais ils accusèrent, dit Rinn, «le juif Crémieux d'avoir, avec sa légèreté habituelle, fait faire une démarche inconsidérée à l'ex-émir, qui n'avait pas besoin de démentir une pareille invention[1].»

Deuxième temps :

– exploitation directe de l'affaire Mahieddine et du prestige d'Abdelkader pour combattre le mouvement insurrectionnel qui avait pris un nouvel essor avec la proclamation du *Djihad*, le 8 avril, par l'ordre des Rahmanya. Et ce fut la série de lettres d'avril, dont nous venons de parler. Rappelons que la première lettre était du 9, la dernière du 20, ce qui témoigne d'une volonté d'agir sans délai pour empêcher l'insurrection de se généraliser.

Une question se pose : pourquoi est-il parlé dans ces trois lettres de l'affaire Mahieddine comme d'une question actuelle alors qu'elle était déjà terminée ?

Il s'agit d'une deuxième fiction nécessaire au succès de l'opération envisagée : en maintenant l'affaire dans l'actualité brûlante, on pouvait prêter à l'émir l'indignation la plus vive et le faire glisser de la condamnation de son fils à la condamnation de toute l'insurrection de 1871.

Pour monter ce scénario, il fallait supposer Abdelkader informé enfin de l'aventure de Mahieddine. Le gouvernement français avait, dans ce domaine, les moyens les plus rapides. Mais, après sa fable de l'imposture, il pouvait craindre de voir son intervention se heurter à un scepticisme accru et bloquer toute l'opération. En effet, dire la vérité à l'émir aurait rendu hautement invraisemblable et choquante toute relance, le

---

1) Rinn, p. 193, note.

retour de son fils entraînant le classement d'une affaire jugée pénible pour lui. Lui faire croire que son fils était en Algérie aurait produit le plus fâcheux effet sur l'opinion, qui y verrait la preuve d'une double tromperie envers Abdelkader : la première, en faisant passer Mahieddine pour un imposteur, la seconde, en signalant sa présence en Algérie à un moment où il avait déjà quitté ce pays. On choisit donc de le supposer informé par un particulier revenu d'Algérie le 8 avril, c'est-à-dire la veille même du jour où on lui fait prendre la plume pour relancer l'affaire.

La lettre du 9 avril, adressée au consul de France à Damas, nous montre un Abdelkader effondré sous le coup de la «mauvaise nouvelle», reniant son fils et le traitant de malfaiteur, tremblant à l'idée qu'on pourrait l'accuser de complicité, sollicitant humblement la permission d'écrire «des lettres particulières à chacune des tribus qui seraient entrées en relation avec le malfaiteur».

Dans la lettre du 11 avril, réponse à un cousin, cadi à Mascara, le personnage a retrouvé ses esprits, se montre détaché des choses de ce monde, tout en se réjouissant de l'état de «fertilité extraordinaire» que connaît l'Algérie, tout en conseillant au cousin et aux «amis» de ne pas suivre Mahieddine.

Ce retour au calme, ce détachement philosophique ou mystique permet de prendre de la hauteur et de passer au manifeste du 20 avril, qui campe une figure de chef solennel, impérieux, menaçant, prêt à lancer ses foudres. On y voit Abdelkader conseillant et ordonnant à son fils d'abandonner la «mauvaise voie» et de revenir ; aux hommes des tribus, de chasser son fils, de retenir les jeunes gens dans la «bonne voie» et de leur recommander d'obéir aux ordres de l'autorité française dont il loue la bonne administration. Et le manifeste se termine par ces mots durs, impératifs et inconcevables

chez un exilé en résidence surveillée : «C'est mon conseil, c'est mon ordre ; quiconque y contreviendra s'en repentira et n'aura à s'en prendre qu'à lui-même.»

Il est évident que de l'odieuse caricature du 9 avril au héros tragi-comique du 20 avril, rien ne rappelle la douceur, la simplicité et la modestie proverbiales de l'émir, dans sa puissance de chef d'Etat ou dans l'amertume de l'exil.

Une critique serrée de ces quatre documents fournirait maintes preuves supplémentaires de leur caractère apocryphe, mais elle déborderait le cadre de notre étude. Nous nous bornerons à quelques remarques essentielles concernant, en particulier, les invraisemblances ou les contresens sur la mentalité musulmane ou la personnalité de l'émir.

Il est pour le moins curieux qu'on ait mis dans la bouche d'Abdelkader le mot de malfaiteur pour qualifier son fils et les autres insurgés luttant pour la liberté de leur pays : dans la lettre du 9 avril, il traite son fils, comme nous l'avons dit de malfaiteur ; dans le manifeste du 20, il le déclare «uni à des malfaiteurs». Aujourd'hui, en ces temps de lutte pour la libération des peuples, cette terminologie nous est trop familière pour nous tromper sur ses origines. Elle appartient aux forces de répression, aux régimes d'oppression. Rappelons précisément que, lors du procès des insurgés de 1871, certains chefs dont Boumezrag, frère de Moqrani, furent injustement condamnés pour association de malfaiteurs et crimes de droit commun.

Certains contresens sont impensables sous la plume d'un musulman. Aucun musulman – surtout un croyant de la qualité d'Abdelkader – ne commettrait le sacrilège d'associer sa volonté à la volonté de Dieu, sa colère à la colère de Dieu. De telles expressions figurent pourtant dans les lettres du 3 janvier 1871 et du 20 avril 1871. Leurs auteurs ont même commis la maladresse de montrer le bout de l'oreille, de faire parler

Abdelkader comme s'il n'était pas musulman : «Recommandez-leur d'obéir aux ordres de l'autorité française, qui... ne cesse pas de respecter vos lois religieuses, votre prophète et votre livre[1]...», (lettre ou manifeste du 20 avril).

Présenter Abdelkader comme un personnage assoiffé de vengeance et demandant à Dieu de «châtier les traîtres[2]», c'est aller à l'encontre de tous les témoignages historiques, unanimes à louer l'indulgence, la bonté foncière de l'émir. Sans vouloir nous référer à sa période de puissance qui fourmille d'exemples probants, il suffit de rappeler qu'en 1865, se rendant en Europe, il s'était arrêté à Istanbul pour demander la grâce d'émeutiers qu'il avait combattus avec l'énergie que l'on sait lors des événements de Damas en 1860.

Il n'est pas besoin de s'étendre sur l'éloge de la politique française, qui revient dans ces différentes lettres. Passons sur la «fertilité extraordinaire[3]» de l'Algérie, «la tranquillité» et la «félicité[4]» de ses habitants deux ans après la terrible famine de 1866-1868. Dire que le gouvernement français travaillait à «rendre les Arabes libres comme les Français eux-mêmes[5]», cela avait une signification dans la propagande officielle qui présentait la politique de confiscation des terres et de désintégration de la société algérienne comme un ensemble de mesures destinées à assurer la promotion et la libération des individus. Mais quel sens cela pouvait-il avoir dans la bouche d'un ancien résistant à la domination coloniale, enfant et défenseur de la civilisation arabo-islamique, étranger à l'individualisme européen ?

---

1) C'est nous qui soulignons.
2) Lettre du 3 janvier 1871 ;
3) Lettre du 9 avril 1871.
4) Lettre du 20 avril 1871.
5) Lettre du 3 janvier 1871.

A cette objection, on répond par la légende d'un Abdelkader transformé par l'exil, s'éloignant de ses compatriotes pour se rapprocher des Français ou même s'identifier à eux, selon la thèse du général Azan.

Il convient, d'abord, de noter que l'émir en exil fit l'objet d'un véritable séquestre moral de la part des autorités françaises. La plupart des renseignements sur cette période de sa vie proviennent d'agents français, officiels ou officieux – surtout des interprètes militaires – habiles à modeler les propos d'Abdelkader ou à lui prêter des propos imaginaires. Même en Orient, il continuait d'être le prisonnier de la France. N'est-il pas significatif qu'avant de se rendre en pèlerinage à La Mecque en 1864, il dut demander la permission à Napoléon III ? Il est vrai qu'une circonstance aggravait cette situation : il avait donné sa parole en déposant les armes, et de nature il était, selon le mot d'un de ses anciens prisonniers français, esclave de sa parole.

L'émir, vaincu, devait préoccuper les dirigeants français, soucieux, d'abord, de le neutraliser, puis de l'utiliser.

Sa reddition conditionnelle comportait son engagement de ne plus combattre la France et l'engagement français de le conduire à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre, sur la route de La Mecque où il avait l'intention de se retirer. On sait qu'au mépris de cet engagement solennel, on lui infligea une douloureuse captivité de cinq ans à Toulon, Pau et Amboise. On fit pression sur lui pour le faire changer d'avis, on lui offrit de rester en France et d'y mener l'existence la plus confortable. Il s'accrocha au contrat, à la parole donnée : «Votre parole, je ne vous la rends pas ; je mourrai avec elle pour votre déshonneur.» Quant à le faire rester en France, c'était vouloir sa mort dans un pays où tout lui était étranger : «Rester en France ! Nous ne parlons pas votre langue, nous n'avons ni vos mœurs, ni vos lois, ni votre religion. Il n'est pas jusqu'aux

vêtements de nos femmes dont les vôtres s'amuseraient à plaisanter. Vous ne comprenez donc pas que c'est la mort ![1]»

Ce reniement de la parole donnée et cette défiance l'avaient profondément ulcéré. On comprend sa réponse au futur Napoléon III lui annonçant, en octobre 1852, sa libération : «Vous avez cru en moi, vous n'avez pas ajouté foi aux paroles de ceux qui doutaient de moi.» Il en résulta, entre les deux hommes, une véritable amitié, qui n'était pas exempte de calcul chez le chef de l'Etat français. Lorsque celui-ci lui remit un sabre d'honneur, en déclarant : «J'espère que vous ne le tirerez jamais contre la France», l'émir répliqua simplement : «Vous savez bien que je ne suis plus de ceux qui tirent le sabre.» Mais sa libération n'était pas la liberté : la France entendait exercer sur lui un droit de surveillance et de contrôle. On lui assigna une résidence à Brousse (Turquie), puis à Damas. On lui accorda une pension comme pour souligner sa dépendance envers la France. Il ne pouvait guère compter sur une aide des autres souverains musulmans soucieux de ne pas déplaire aux grandes puissances européennes. Rappelons que lorsqu'en 1873 la famille Moqrani, réfugiée en Tunisie, demanda asile au sultan de Turquie, celui-ci s'empressa de consulter le gouvernement français, puis s'inclina devant son veto. Ainsi l'émir ne devait plus compter que sur ses forces morales pour résister aux pressions et aux manœuvres d'enveloppement dont il allait être l'objet pendant ses années d'exil, du moins jusqu'en 1871.

Changeant de tactique à son égard, on ne l'accusait plus de vouloir reprendre les armes, mais on chercha à le convaincre d'appuyer la politique française en Algérie.

1) D'après le général Daumas, cité par P. Azan. p. 239.

Après les événements de Damas en 1860, des brochures et des campagnes de presse proposaient de faire de lui un «empereur d'Arabie». Lors de son voyage en Europe, en 1865, certains journaux plaidèrent pour son retour en Algérie : comme vice-roi, selon les uns, comme simple missionnaire chargé d'honneurs, selon les autres. Il s'agissait de faire cautionner par l'émir le tournant grave que prenait alors le régime colonial avec le sénatus-consulte de 1863 conçu comme une machine de guerre contre la société algérienne, avec le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 proclamant la dénationalisation du peuple algérien. Précisant ce qu'on attendait d'Abdelkader, un de ses biographes, le comte de Civry, affirme qu'on voulait obtenir de lui un «désaveu de la nationalité arabe». Mais on sait qu'il rejeta toutes les propositions dans ce sens. L'interprète Gabeau lui attribue les propos suivants : «J'ai fini, j'ai fait tout ce que j'ai pu. J'ai promis, je tiendrai toujours ma parole... L'empereur, vois-tu, ne me contraindra pas à jouer ce rôle dont tu sais les conséquences.» A-quelles conséquences faisait-il allusion ?

P. Azan et C. A. Julien pensent que l'émir refusa parce qu'il craignait d'être contraint par ses anciens compagnons de reprendre les armes contre la France, alors qu'il ne songeait plus qu'à la méditation et à la prière. Mais s'il avait été acquis à la cause française, comme le disent certains, n'aurait-il pas, homme de foi et de courage, accepté d'y convertir ses compatriotes, quelles que fussent les difficultés ? Il était naturel à la loyauté de l'émir d'attirer l'attention sur les conséquences d'un projet dont on ne semblait pas mesurer la portée. Ne l'aurait-on pas taxé de trahison, s'il avait accepté et repris ensuite la lutte pour la liberté ?

En réalité, quelle que fût l'évolution spirituelle de l'émir en exil, il n'avait pas oublié son passé, il n'entendait pas le renier. Un de ces correspondants, le banquier suisse Eynard, nous

donne, à cet égard, une indication significative. Eynard lui avait fait remarquer que puisqu'il avait déposé les armes, ce devrait être une obligation pour lui d'engager les Algériens «à accepter la domination française sans opposition et sans lutte et à lui rester fidèles». Avec le calme et la douceur qui le caractérisaient, Abdelkader répondit : «Ce que je pouvais faire à cet égard, je l'ai fait : ma conduite a parlé clairement comme ma bouche... Aujourd'hui, si tu penses que j'ai encore quelque chose à faire, je le ferai, car tu ne me demanderas rien que de convenable et que ce qui peut s'accorder avec le passé.[1]»

Quoi que l'on puisse penser du témoignage d'Eynard qui, sous le couvert de l'amitié pour Abdelkader, servait les intérêts français, il y a dans son texte une affirmation essentielle portant le cachet de l'authenticité : c'est la fidélité de l'émir à son passé de lutte pour la liberté d'un pays et les valeurs d'une civilisation qui avaient fait de lui un grand destin historique.

Ces constatations renforcent nos conclusions précédentes sur le caractère apocryphe des lettres attribuées à l'émir Abdelkader avant et pendant l'insurrection de 1871. Ce que le gouvernement de Napoléon III n'avait pas osé, le gouvernement de Bordeaux, en face d'une situation critique, le fit sans scrupule.

La position de l'émir était, sans doute, assez délicate. En raison de la participation de Mahieddine au mouvement insurrectionnel, ne pouvait-on pas l'accuser de duplicité ? Homme d'honneur, il eût été sensible à un tel reproche, lui qui eut tant à souffrir du parjure des autres. Nous ne savons pas si une telle accusation avait été portée contre lui dans le secret des chancelleries, mais sa réponse serait facile à imaginer. On peut admettre l'hypothèse déjà vue et selon laquelle Mahieddine avait quitté Damas «contre le gré de son père», lequel, d'ailleurs, n'aurait pu logiquement l'empêcher de suivre l'exem-

1) C'est nous qui soulignons.

ple paternel. Il est vraisemblable que les éventuelles explications d'Abdelkader n'allèrent pas au-delà de ces simples constatations. Accuser Mahieddine, le condamner et le renier n'étaient pas dans la manière de l'émir. Il y a, à cet égard, un précédent significatif : lorsque les Français reprochèrent à l'émir, vaincu, la regrettable affaire des prisonniers de Sidi-Brahim, il expliqua qu'étant loin, il n'avait pu empêcher ces excès, mais les déplora tout en se gardant d'accuser personne.

Nous ne savons pas ce qu'il dut penser des lettres diffusées en son nom par le gouvernement de Bordeaux et ses successeurs. Mais deux faits établis laissent deviner ses sentiments et traduisent, en tout cas, le refroidissement sensible que cette affaire avait provoqué dans ses relations avec la France. Selon le général Azan, «il avait, depuis la chute de Napoléon III, moins de relations avec la France, qui d'ailleurs s'occupait assez peu de lui[1].»

Il est évident que si ces déclarations de loyalisme prêtées pour la première fois à l'émir avaient été authentiques, elles auraient abouti plutôt à un resserrement de ses liens avec la France. Enfin, détail significatif : au lendemain de 1871, ses fils s'en allèrent en Europe pour y achever leurs études. Non pas en France, mais en Prusse et en Angleterre.

2. Le filtre de l'historien

Ces mensonges officiels avaient la peau dure puisqu'ils se sont imposés à certains historiens.

Le général Azan semble les avoir largement exploités dans son livre au sous-titre doublement erroné, *Du fanatisme musulman au patriotisme français*. C. A. Julien a jugé son

1) Azan, p. 278.

entreprise en termes sévères : «...le sous-titre témoigne d'une aberration. L'émir fut un patriote algérien et non un fanatique musulman, qui défendit son pays contre l'étranger, par surcroît chrétien, et ne se considéra jamais comme Français et, à plus forte raison, ne fit nullement preuve de "patriotisme français", mais d'humanité quand il intervint contre les émeutiers de Damas[1].»

Devant cette mise au point pertinente malgré son style hâtif, faite à la page 533, il est permis de se demander comment Julien a pu, à la page 209 du même livre, prendre au sérieux la prétendue condamnation de l'insurrection de 1871 par l'émir Abdelkader. S'il repousse avec horreur les outrances du général Azan, ne va-t-il pas dans le même sens que lui en soutenant la thèse selon laquelle l'émir, en exil, aurait évolué au point de devenir étranger à ses compatriotes et de donner à la France des preuves éclatantes de loyalisme ?

Voici, en effet, ce qu'il écrit après avoir parlé des événements de Damas :

«Par contre le prestige de l'émir en Europe s'accrut considérablement. Napoléon III le consacra en portant sa pension à 150 000 fr., et en lui accordant le Grand Cordon de la Légion d'honneur. On en vint même à discuter à Paris s'il n'y aurait pas intérêt à lui confier une vice-royauté de l'Algérie intérieure ou d'en faire l'ambassadeur, chargé d'honneurs «des institutions libérales et civilisatrices de la France». La faillite de la solidarité maghrébine avait, sans doute, ruiné en lui non seulement tout espoir, mais toute justification de revanche. Si, au cours de son voyage à Paris, en 1865, il déclara à l'empereur que son rôle en Algérie était terminé, c'est qu'il ne se sentait plus la vocation, comme le comprit Warnier, de reprendre contre la France la guerre que ses

1) *Histoire de l'Algérie contemporaine*. t. I (bibliographie).

anciens compagnons exigeaient de lui. Lors de l'affaire de Kabylie, en 1871, il flétrit l'insurrection décidée «contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne. Nous prions le Tout-Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France». *Cette condamnation fut fort bien accueillie, sinon sollicitée, par le gouvernement de la Défense nationale, mais ses appels aux Algériens pour déposer les armes n'eurent aucun effet sur les combattants, aux sentiments de qui il était devenu étranger.»*

Il serait évidemment superflu de recommencer l'argumentation développée plus haut sur les mobiles profonds du refus opposé par l'émir aux offres françaises de 1865 ainsi que sur le caractère apocryphe de ses prises de position contre l'insurrection de 1871. Mais le texte de Julien appelle quelques brèves remarques.

On y relève, tout d'abord, un habile éclairage des faits, qui semble traduire le désir d'enfermer l'émir Abdelkader dans un contexte français. On ne peut interpréter autrement le fait d'avoir omis au profit du beau geste de Napoléon III les témoignages d'admiration, les décorations et les présents adressés à l'émir par beaucoup de personnalités et de chefs d'Etat, y compris les souverains de Turquie, de Russie et d'Angleterre. Le voyage d'Abdelkader, en 1865, comportait d'autres étapes que Paris : Istanbul où il demanda au sultan la grâce d'émeutiers de Damas, Londres, où d'excellents amis anglais l'avait éloquemment défendu dans les moments les plus douloureux de sa captivité.

M. Julien invoque le témoignage du docteur Warnier pour expliquer le refus de l'émir de servir la cause française en Algérie. Il est difficile d'accorder, en l'espèce, la moindre objectivité à Warnier qui, défenseur de la colonisation, déplorait, selon Azan, qu'on voulût «soumettre toute l'Algérie au niveau arabe» et s'opposait résolument à l'idée d'un retour

d'Abdelkader en Algérie. Pour soutenir son point de vue, il allait jusqu'à affirmer, contre l'évidence, que les Algériens avaient oublié leur ancien chef.

Légèreté ou mauvaise foi ? Warnier prétend que dès 1848, parcourant l'Oranie en qualité de directeur des Affaires civiles de cette province, il avait eu l'impression «qu'Abdelkader était tombé, qu'on ne pensait même plus à lui.»

Des quatre textes attribués à l'émir, C. A. Julien ne mentionne que la réponse au gouvernement français, réponse dont il donne un court extrait, vraisemblablement d'après le livre du général Azan. Faut-il voir dans les mots «ses appels aux Algériens[1]» une allusion discrète aux trois lettres d'avril 1871, d'apparence encore plus apocryphe que la réponse du 3 janvier 1871 ?

Il est à remarquer que l'éminent historien n'a soufflé mot des incidents qui furent à l'origine de cette littérature loyaliste. Authentiques ou apocryphes, ces documents ne pourraient se comprendre de façon correcte qu'à la lumière de l'affaire Mahieddine. Enfin, dire de la réponse du 3 janvier qu'elle «fut fort bien accueillie, sinon sollicitée par le gouvernement de la Défense nationale», c'est négliger ou ignorer les explications fournies, à ce sujet, par Louis Rinn. Faut-il supposer que M. Julien s'est contenté de résumer intelligemment les indications fournies par le général Azan ?

Quoi qu'il en soit, à travers ces exemples empruntés à la vie de l'émir en exil, nous apercevons déjà les liens qui rattachent les tendances et les thèses d'une certaine histoire du Maghreb à l'optique et à l'idéologie du régime colonial.

---

1) Azan, pp. 276-277.

APPENDICE AU CHAPITRE 2

TEXTES ATTRIBUES A L'EMIR ABDELKADER (APOCRYPHES)

1. Lettre au gouvernement de Bordeaux (3 janvier 1871)

«Louange à Dieu, Il est Unique ! A Leurs Excellences, Messieurs les membres du gouvernement de la France, résidant à Bordeaux, que Dieu les aide et leur donne la victoire !

«Vous nous avez informé que des imposteurs se servaient de notre nom et de notre cachet pour soulever le Sahara de l'est, pour exciter les mécontents et porter les armes contre la France quand un grand nombre de nos frères – Dieu les protège ! – sont dans vos rangs pour repousser l'ennemi envahisseur, et quand vous travaillez à rendre les Arabes des tribus libres comme les Français eux-mêmes, nous venons dire que ces tentatives insensées, quels qu'en soient les auteurs, sont faites contre la justice, contre la volonté de Dieu et la mienne.

Nous prions le Tout-Puissant de punir les traîtres et de confondre les ennemis de la France.»

2. Lettre au consul de France à Damas (9 avril 1871)

«A. S.E.M. J. Bertrand, que Dieu le comble de félicité ! Amen.

«Une personne arrivée hier d'Algérie, où elle s'était rendue il y a six mois, m'a informé que l'ennemi de Dieu, mon ennemi et l'ennemi de sa propre personne, le fou Mahieddine, était arrivé jusqu'aux frontières entre Tunis et l'Algérie. Cette mauvaise nouvelle m'a occasionné une peine et une tristesse qu'il me serait difficile de vous décrire ; elle m'a troublé et je ne sais que faire pour conjurer le mal, car j'aurais préféré apprendre la mort de mon fils que de le savoir dans la mauvaise voie.

«Sachant que beaucoup de personnes éloignées de moi pourraient supposer que cette conduite blâmable est autorisée par moi, et ignorant d'un autre côté la voie à suivre pour établir mon innocence et faire connaître que je renie ce fils insensé, je viens vous prier de vouloir écrire au ministre, et, dans le cas où Son Excellence le jugerait convenable, j'adresserais des lettres particulières à chacune des tribus qui seraient entrées en relation avec le malfaiteur.

«Cela, bien entendu, lorsqu'on m'aurait fait connaître où celui-ci se trouverait et le nom des tribus chez lesquelles il serait.

«Tout le monde serait convaincu alors que je le renie et que je suis innocent de ses actes.

Le dévoué Abdelkader.»

3. Lettre au cadi de Mascara (11 avril 1871)

«A notre cousin El-Tayeb ben El-Mokhtar. Que Dieu vous protège et vous préserve de tout malheur !

«J'ai reçu votre lettre datée de la dernière décade de dou-el-Hidja (premiers jours de mars 1871) ; j'ai remercié Dieu de ce que vous êtes en bonne santé et lui ai rendu grâce de l'état de fertilité extraordinaire où se trouve votre contrée.

«J'ai appris que Mahieddine avait paru dans le Sahara oriental, bien que je ne l'eusse autorisé à se rendre qu'à Alexandrie ou dans les environs de cette ville. La maladie dont il est affecté rendait nécessaire ce changement de climat. Gardez-vous de le suivre dans cette voie où il est entré et conseillez à tous les amis de ne pas se joindre à lui. Adopter ses vues serait une pure étourderie. Le sage doit prêter l'oreille aux avertissements de l'homme expérimenté et voir les conséquences de ses actes avant de les commettre.

«Mahieddine s'est jeté dans une entreprise dont il ne retirera rien de bon. Nous sommes à Dieu et nous retournerons à Lui. Dans les jours d'épreuve, un certain voile semble s'abaisser sur les yeux de l'homme, qui ne voit plus alors les choses que sous des aspects séduisants, quand, en réalité, elles n'ont aucune beauté. Salut.

Votre frère Abdelkader.»

4. Manifeste (fait pour la publicité en Algérie - 20 avril 1871)

«Louange à Dieu !

«Mon malheureux fils Mahieddine a osé, il y a quelque temps, partir sans ma volonté en Afrique, ainsi que je viens de l'apprendre ; il est uni à des malfaiteurs et entreprend de semer le trouble et la désunion dans les environs de la province de Constantine, action dont le résultat est de priver les habitants de leur tranquillité et de leur félicité.

«Cette conduite étant contraire à la volonté de Dieu et à la mienne, j'ordonne et commande à mon susdit fils, aussitôt

qu'il aura pris connaissance des présentes, d'abandonner la mauvaise voie qu'il suit et de revenir sans retard, sinon il cessera d'être digne de s'appeler mon fils et méritera la colère de Dieu et la mienne.

«C'est à vous, hommes sages, qu'il appartiendrait alors de le chasser de vos foyers, car il attirerait sur vous, sur vos familles et sur vos enfants, de grands malheurs, et serait cause de la ruine de votre pays ! C'est à vous d'empêcher vos jeunes gens de prendre part à ses actes et de s'accorder avec lui ! Recommandez-leur d'obéir aux ordres de l'autorité française, qui, par sa bonne administration, a consolidé les bases de la tranquillité du pays, a augmenté votre bien-être, vous a élevés au suprême degré de gloire et d'honneur, ne cesse pas de respecter vos lois religieuses, votre Prophète et votre Livre.

«Tous ceux qui oseront aider mon fils à dépouiller le pays de sa tranquillité et à semer la désunion mériteront la colère de Dieu. Car Il déteste le mal et Il aime le bien.

«C'est mon conseil, c'est mon ordre ; quiconque y contreviendra s'en repentira et n'aura à s'en prendre qu'à lui-même.

Le sincère Abdelkader.»

III - LE DETERMINISME GEOGRAPHIQUE

Il n'est pas une histoire de l'Algérie qui ne débute par un «cadre géographique.»

Le relief, le sol et le rivage de l'Algérie sont scrutés comme si le destin de ce pays y était inscrit. Cela tient un peu de l'art du chiromancien, même Nouschi, Lacoste et Prenant – qui se gardent cependant de tirer des conclusions – croient devoir noter que l'Algérie est «le plus fermé et aussi le plus morcelé des trois pays maghrébins[1].»

On insiste sur le morcellement du relief qui aurait favorisé les particularismes, empêché l'unité politique et la fusion des populations ; sur la disposition des chaînes de montagnes suivant les parallèles, qui aurait facilité la pénétration étrangère par la voie des hautes plaines intérieures[2].

Les rivages nord-africains seraient si inhospitaliers que Gabriel Camps affirme hardiment : «Ce pays, devenu méditerranéen, n'a aucune vocation maritime.» Il n'est jusqu'à la fertilité de cette terre – jadis «grenier de Rome» – qui n'ait été mise en doute par E.-F. Gautier, arguant de la salinité des sols comme d'une disgrâce suprême de la nature.

A suivre cette argumentation, on devrait conclure que le destin des peuples serait non seulement déterminé par la géographie, mais encore fixé une fois pour toutes «ne varietur». Il serait trop facile de relever dans l'histoire du Maghreb des exemples éclatants d'unité politique ou de puissance maritime.

---

1) Ouvr. cité, p. 15.

2) C. A Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord*, t. I.

Cela montre combien a la peau dure le vieux déterminisme géographique illustré par Montesquieu, mais sévèrement condamné par Hegel, Lucien Febvre et Fernand Braudel.

Devant la tentative d'expliquer les différences de régime politique entre Sparte et Athènes par l'inégale fertilité des terres, Hegel s'écriait avec humeur : «Que l'on ne vienne point me parler du ciel de la Grèce puisque ce sont les Turcs qui habitent maintenant où autrefois habitaient les Grecs ! Qu'il n'en soit plus question et qu'on nous laisse tranquilles !»

L'histoire de l'humanité est pourtant suffisamment claire : l'homme, n'étant pas un robot, ne subit pas son destin, il le fait, il le transforme sans cesse grâce à son esprit d'entreprise, au développement de la science et des techniques. Ce que la nature lui offre, ce ne sont pas des déterminations, mais de simples possibilités, positives ou négatives par rapport à ses besoins et au degré d'évolution de ses techniques. La mer, primitivement barrière, est devenue un trait d'union grâce à l'invention du bateau. Le désert, naguère symbole de la stérilité et de la désolation, est en train de devenir une source d'énergie et de richesse, de redevenir la terre des hommes.

Au déterminisme géographique se rattache la fameuse notion de «frontière naturelle», couverture idéologique de tant d'impérialismes passés, prétexte de tant de guerres sanglantes et vaines. Et comment ne pas évoquer, à ce propos, la géopolitique dont le régime hitlérien fit l'usage que l'on sait ?

En termes heureux, M. Braudel a montré l'absurdité du déterminisme géographique, qu'il s'agisse de celui de Montesquieu ou de la version contemporaine inspirée par le transformisme de Lamarck : «Le milieu géographique ne contraint pas les hommes sans rémission, puisque, précisément, toute une part de leurs efforts... a consisté pour eux à se dégager des prises contraignantes de la nature[1].»

---

1) *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II.*

Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il faille dénier toute influence au milieu géographique. Mais encore convient-il de remplacer de mauvaises spéculations philosophiques par des études précises et scientifiques. Aujourd'hui, l'explication historique attache une certaine importance à l'influence de la météorologie sur la vie des anciennes sociétés agricoles. Des recherches patientes ont montré l'existence en Europe d'une «petite période glaciaire» entre 1600 et la seconde moitié du XIX[e] siècle. L'historien Leroy-Ladurie a montré que la Fronde s'expliquait par des difficultés économiques et sociales provoquées par cinq années de pluies continuelles (1646-1651).

L'influence de la météorologie est encore plus sensible en pays méditerranéen, où l'irrégularité des pluies provoque des sécheresses parfois catastrophiques, mais où la sagesse de l'homme avait cherché autrefois une assurance dans l'usage des silos. L'histoire récente de l'Algérie nous montre que la production des céréales tombe de 19 322 105 q en 1925 à 12 821 985 q en 1926, remonte à 24 962 759 q en 1939 pour retomber à 10 320 453 q en 1940 et 4 041 470 q en 1945. Bien que, dans les derniers exemples, les effets de l'état de guerre s'associent à ceux du climat, il n'en demeure pas moins que la météorologie pourrait être l'un des facteurs d'explication de certaines conjonctures de l'histoire du Maghreb. Cela nous épargnerait le recours à je ne sais quelle vision apocalyptique du rôle de la steppe, par exemple.

IV - LE DETERMINISME RACIAL

Si la nature a horreur du vide, certains historiens ont horreur des pages blanches. Ils brodent et inventent ; parfois même, ne reculant pas devant l'anachronisme, ils transposent dans le passé des traits de leur époque.

Ainsi procéda Stéphane Gsell. Faute de données historiques précises et suffisantes pour décrire la vie des anciens Berbères, il se référa à la société berbère de son temps, réalisant, par-delà les millénaires, une véritable transposition. La méthode n'aurait pas été mauvaise, selon Jean Lassus qui la croit justifiée par «d'assez nombreux recoupements». Lassus ajoute que Gsell nous a donné de cette manière un tableau des Berbères «hors de toute chronologie». Hors de toute chronologie, cela revient à dire : un portrait de l'éternel Berbère, comme naguère certains politiques français parlaient de l'éternel Teuton, du Germain de Tacite. Cela revient à engager l'histoire dans une voie singulièrement fausse et dangereuse.

L'hypothèse de Gsell est devenue rapidement une thèse catégorique : la société maghrébine contemporaine est identique à l'antique société berbère, malgré des millénaires d'histoire, d'événements, de changements, de bouleversements politiques, sociaux, économiques et ethniques.

De Gautier et Julien à Lassus, Berthier et Camps, toute une cohorte d'historiens a repris, amplifié et diversifié ce thème : immuablement primitif, le «Berbère» s'est figé depuis la fin des temps préhistoriques en des formes élémentaires d'organisation : famille agnatique, clans, cultes agrestes. Ces caractéristiques révéleraient une «personnalité négative», l'absen-

ce de toute originalité créatrice, une inaptitude congénitale à l'unité politique et à l'indépendance, les civilisations supérieures auraient toujours été des faits d'importation appelés à disparaître avec les conquérants ; elles n'auraient touché que les villes, tandis que les campagnes, même islamisées et arabisées, auraient poursuivi leur immobilisme millénaire.

C. A. Julien avait bien essayé de réagir contre cette thèse dans l'introduction à son *Histoire de l'Afrique du Nord*. Mais dans la deuxième édition de son ouvrage, il laissa ses collaborateurs Courtois et Le Tourneau développer des considérations et des conclusions qui vont nettement dans le sens de la thèse de Gsell. Bien plus, partant en guerre contre le nationalisme algérien, il devait abandonner ses premières réserves et reprendre largement à son compte tous les arguments sur l'inaptitude des Maghrébins à l'indépendance[1].

Résumant l'ensemble de ces thèses, certains historiens[2] voient dans ce qu'ils appellent «la permanence berbère» le fait essentiel de l'histoire du Maghreb.

Cette notion de permanence donne lieu à une recherche de constantes et surtout à une illustration du principe de l'éternel recommencement. Qu'un événement survienne brutalement et mette en question le régime colonial, aussitôt un historien s'empresse de lui découvrir un antécédent dans le passé lointain. Les événements de mai 1945 dans le Constantinois ? C. A. Julien déclara qu'ils se sont produits dans des régions traditionnellement turbulentes[3].

La Révolution du 1er Novembre 1954 déclenchée sur l'ensemble du territoire algérien, mais, en apparence, à partir de l'Aurès ? Le Tourneau nous brosse le portrait de l'éternel

(1) *L'Afrique du Nord en marche*. 1953.
(2) J. Lassus et Berthier en particulier.
(3) *L'Afrique du Nord en marche*.

Aurésien, ennemi de l'ordre, prêt à participer à toutes les révoltes : avec les circoncellions contre la «paix romaine», avec les Kharidjites contre l'orthodoxie musulmane[1].

L'historien, dont le rôle en l'espèce aurait dû être d'expliquer et de faire comprendre les événements nouveaux dans leur spécificité, cherchait au contraire à les amenuiser, à les nier par des références au lointain passé afin de calmer l'inquiétude des milieux colonialistes.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, devant l'essor des mouvements nationalistes nord-africains, la notion de «permanence berbère» répondait également à un autre souci. C'était une tentative pour nier les apports arabo-islamiques qui ont changé la face et l'âme du Maghreb, pour isoler celui-ci du reste du monde arabe et le priver ainsi d'une solidarité agissante aux heures décisives d'une lutte qui avait déjà commencé.

C'est avec raison que Y. Lacoste a dénoncé cette théorie de l'immuabilité ethnique négatrice de tout le devenir historique du Maghreb, et qu'il en a souligné les prolongements racistes. Mais lorsqu'il admet que l'hypothèse de Gsell est «intéressante et sans doute vraisemblable» dans la mesure où elle se borne à un rapprochement entre les anciens Berbères et «quelques groupes actuels peu nombreux maintenus par l'isolement dans un état économique et social peu évolué», nous pensons qu'il fait une concession qu'une discussion plus serrée ne justifie pas.

On se rappelle que Lassus a parlé de «recoupements» qui justifieraient l'hypothèse de Gsell. C. A. Julien[2] donne une idée assez précise de ces recoupements : il s'agit en particulier de survivances païennes sur lesquelles se sont étendus certains sociologues comme Doutté et Westermark. De la survi-

---

1) *Le Monde*, novembre 1954.
2) *L'Afrique du Nord en marche.*

vance de pratiques liées aux cultes agrestes, par exemple, on conclut à l'islamisation superficielle du Maghreb. On insiste sur l'existence de «çoffs» ou clans pour en déduire une tendance atavique au morcellement politique.

Or des superstitions et des faits anachroniques peuvent se constater dans tous les pays, y compris ceux qui passent pour être les plus évolués. Nul, pourtant, n'est mieux placé que l'historien pour savoir que ces survivances ne sont – tout comme les fossiles – que les témoins d'âges révolus. Enveloppes desséchées de croyances éteintes, pratiques sans âme, épaves que charrie le grand courant de l'histoire. Il y a cinquante ans, on pouvait, çà et là, relever dans les campagnes algériennes quelques traces de rites agrestes : rubans suspendus à certains arbres, huile répandue sur certains rochers. Les adeptes étaient de rares vieilles femmes que leur milieu prenait pour des originales. L'abolition de ces pratiques se fit sans opposition, ni heurt ni dommage ; il avait suffi d'éclairer les pratiquantes sur la signification des gestes qu'elles accomplissaient simplement pour obéir à une coutume, sur leur compatibilité avec la foi islamique. Seule une observation superficielle ou dédaigneuse des réalités algériennes pouvait considérer ces survivances païennes comme un trait profond de l'âme maghrébine.

Il en va de même du retard culturel et de l'existence de secteurs sociaux et économiques peu évolués. Lacoste s'élève avec raison contre toute interprétation raciste et attire l'attention sur les raisons historiques ou géographiques. Mais nous pensons qu'il y a lieu d'être plus précis et de souligner l'influence de la domination coloniale qui, par ses buts et ses méthodes, constitue inévitablement, sinon entièrement, un facteur de régression économique, sociale et culturelle. Aimé Césaire a qualifié la colonisation de «processus d'ensauvagement». Le terme est fort, mais juste sur bien des points. Dans le cas de l'Algérie, on s'est trouvé

en face d'une tentative d'aliénation totale : quarante ans de conquête impitoyable, une spoliation gigantesque portant sur toutes les sources de richesse, un étouffement des libertés et de toutes les formes de la culture. Quand une société est ainsi assaillie de toutes parts, c'est pour elle une question de vie ou de mort : elle se replie, pour se défendre, sur des positions plus sûres, sur des formes plus élémentaires d'économie et d'organisation sociale ; la chance de l'Algérie, c'est que le régime colonial, résolu à annihiler toute forme de résistance, s'en prit aux structures sociales et réussit à faire de la société algérienne, selon le mot de Cambon, «une poussière d'hommes». Une poussière d'hommes qui s'unifia peu à peu dans un grand mouvement national qui s'organisa dans des formes de lutte plus modernes. Voyant le nouveau danger, le colonialisme s'efforça précisément de ressusciter les anciens clans et l'esprit tribal avec la réforme municipale de 1947, multipliant les centres ruraux peu viables, mais conçus pour revendiquer les uns contre les autres et se disputer la possession d'une source ou d'un bout de terrain.

Du déterminisme racial relève également la tentative d'expliquer certains conflits de l'histoire maghrébine par un antagonisme arabo-berbère. Un exemple caractéristique nous est offert par C. A. Julien en vaine polémique.

Irrité par le rappel – du côté algérien – de la chasse à l'homme et des enfumades liées à la conquête française, C. A. Julien réplique en chargeant la mémoire de Yazid, gouverneur arabe de l'Ifriqiya, assassiné en 720 par ses administrés :

«On cite des textes de Bugeaud, Saint-Arnaud ou Montagnac. En est-il un qui approche des propos du conquérant de l'Irak, El-Hadjadj, dont le gouverneur Yazid appliqua, en s'y référant, la technique au Maghreb : «Je vois des têtes arrivées à maturité dont il faut faire la vendange...[1]»

1) *L'Afrique du Nord en marche*, pp. 290-291.

Dans cette curieuse application de la méthode de l'amalgame, C. A. Julien cherche à réduire le débat à une comparaison entre des propos, dans un but facile à deviner. Il semble vouloir nous faire oublier que ce qui est reproché à ces généraux français, ce sont moins des propos que des actes précis, avoués et consignés dans le grand livre de l'histoire. On peut se demander aussi pourquoi il s'abstient, dans un tel débat, de nous donner la moindre précision sur les atrocités dont le gouverneur Yazid se serait rendu coupable. L'exposé de cette affaire par G. Marçais ne confirme en rien l'amalgame tenté par C. A. Julien.

Selon G. Marçais, le gouverneur Yazid s'était rendu impopulaire par ses violations de la loi islamique, ses tentatives pour imposer aux musulmans berbères les impôts du Kharadj et de la capitation. Mais ce qui le perdit, ce qui provoqua son assassinat, ce fut le traitement humiliant qu'il voulut infliger aux soldats berbères formant sa garde personnelle. Il prétendait les obliger à porter son nom tatoué sur leur main droite, comme c'était alors la coutume pour la garde des rois chrétiens.

Peut-on parler, dans ce cas, d'un conflit racial ? Faute de données précises, il serait oiseux de faire des suppositions sur les mobiles de son comportement à l'égard de ses administrés. En ce qui concerne les conjurés, G. Marçais coupe les ailes à toute explication raciste. Il tient à souligner que le meurtre, quelle qu'en fût la gravité, «n'était en somme qu'une explosion de colère provoquée par un gouverneur despotique et maladroit.[1]»

Fait remarquable, les conjurés se montrèrent soucieux d'éviter tout malentendu, toute équivoque sur la signification de leur geste. Selon l'historien En-Nowaïri, cité par G. Marçais, «ils écrivirent au calife omeyyade pour lui déclarer qu'ils n'a-

1) G. Marçais, *Histoire de la Berbérie musulmane*, p. 45.

vaient pas renoncé à leur fidélité, mais que Yazid les avait traités d'une manière outrageante devant Dieu et les musulmans, et qu'ils venaient de se remettre sous l'autorité de leur ancien gouverneur. Le calife leur fit une réponse par laquelle il désapprouva la conduite de Yazid et confirma le choix qu'ils avaient fait[1].»

L'attitude du calife et des soldats serait inintelligible dans l'hypothèse d'un conflit racial, mais elle s'explique parfaitement si l'on admet que l'appartenance à la communauté islamique dictait les réactions des intéressés, étouffant même, chez le calife, tout recours à la raison d'Etat.

La thèse du déterminisme racial et de l'antagonisme arabo-berbère est utilisée même pour expliquer un mouvement religieux comme le Kharidjisme.

On a essayé de le «berbériser» pour le présenter comme l'expression d'une opposition nationale contre les Arabes considérés comme des occupants. On l'a souvent, au nom de la «permanence berbère», rapproché du donatisme. Une conférence faite par R. Le Tourneau porte le significatif : «Une insurrection berbère au Xe siècle, la révolte d'Abou Yazid[2].»

Le professeur Le Tourneau savait pourtant mieux que personne que la répression contre les partisans kharidjites et sunnites d'Abou-Yazid avait été menée par d'autres Berbères, soutiens de la dynastie fatimide. Le conflit s'expliquait plutôt par les divergences religieuses entre les dirigeants chiites et les masses d'obédience sunnite ou kharidjite, par la politique sociale et fiscale de la dynastie, ruineuse pour les paysans et les nomades. Malgré leur victoire sur Abou-Yazid et une répression féroce, les Fatimides s'étaient rendus impossibles au Maghreb et durent transférer au Caire le siège de leur puissance.

1) G. Marçais, Ibid.
2) Conférence faite le 2 mai 1952 au Cercle franco-musulman, Alger.

Entre le donatisme et le kharidjisme, il serait difficile de trouver autre chose qu'une vague et lointaine ressemblance : l'attachement à la «pureté de la foi». On sait que le donatisme se refusait à servir deux maîtres : le Christ et César et combattait l'Eglise catholique devenue le soutien de l'empire romain à partir de la conversion de Constantin. Il est vrai que le donatisme était un phénomène exclusivement africain, ses rares adeptes à Rome ou dans le sud de la Gaule étant eux-mêmes des Africains émigrés. C'est pourquoi l'historien anglais W.H.C. Frend a pu le considérer comme l'expression d'une opposition nationale à l'impérialisme romain[1].

Toute autre est la signification du kharidjisme. Né dans le Proche-Orient, il devait recruter des adeptes dans toutes les parties du monde musulman au cours des VIIIe et IXe siècles. Fidèle à l'islam primitif, il en affirmait les tendances démocratiques et égalitaires. Son succès initial dans les pays maghrébins s'expliquait par le fait qu'il incarnait alors les principes révolutionnaires de l'islam, répondant aux aspirations profondes des nomades et des paysans victimes de la colonisation romaine et fidèles encore, peut-être, à la tradition combative des circoncellions. Contre le despotisme de certains gouverneurs enclins à prolonger par opportunisme l'ancien ordre social, les kharidjites symbolisaient l'intransigeance de la foi et la volonté d'en appliquer les principes aux structures de la communauté islamique.

On peut penser que cette primauté de la foi religieuse excluait ou étouffait en eux toute réaction d'ordre racial ou national. Une fois organisés en communautés et en Etats dont le plus important fut celui de Tihert, ils montrèrent une grande tolérance, un désir de multiplier les échanges intellectuels

---

1) *The Donatist church. A Movement of protest in Roman North Africa.* Oxford. Clarendon Press. 1952.

et commerciaux avec le reste du monde musulman et le continent africain. On sait que Tihert était devenue la capitale spirituelle du kharidjisme, où affluaient les visiteurs venus de tous les coins de la terre d'Islam. Des caravanes la reliaient à l'Orient et à l'Ouest africain.

Il est vraisemblable que l'intense activité intellectuelle et commerciale des kharidjites fut, aux VIII[e] et IX[e] siècles, un facteur important de la diffusion de la foi islamique et de la langue arabe. C'est dire combien ce mouvement était loin de la caricature chauvine qu'en ont tracée certains historiens.

On pourrait aisément découvrir d'autres usages du déterminisme racial, tels que les commentaires faciles sur le tempérament africain, mais ils n'ajouteraient rien à la clarté de ce débat.

En définitive, nous avons vu le déterminisme racial des historiens français du Maghreb déboucher sur la négation du devenir historique et sur un racisme embryonnaire. Lorsqu'un savant quitte le domaine des faits positifs et des arguments rationnels pour mettre en action des théories quelque peu extravagantes, c'est qu'il obéit, sciemment ou à son insu, à des mobiles extrascientifiques.

Déterminisme racial et «permanence berbère» étaient, dans une période donnée de l'histoire du Maghreb, l'expression d'un pessimisme politique devant la montée des forces nationalistes battant en brèche le régime colonial.

V - LE DETERMINISME SOCIOLOGIQUE[1]

E.F. Gautier est l'auteur d'une thèse tirée de la sociologie du Maghreb dont il ramène l'histoire à une lutte continuelle entre nomades et sédentaires.

Exploitant les légendes nées de la passion d'auteurs anciens pour la généalogie, il a distingué dans la population maghrébine deux grands groupes, deux familles irréductiblement ennemies : les Sanhadja sédentaires et les Zenata nomades. Ces derniers sont chargés de tous les vices et de tous les péchés : nihilistes et pillards, ils s'acharnent à détruire le labeur patient des sédentaires. Imagerie simpliste, mais si commode au regard d'un historien aussi partial que Gautier ! Quand l'explication positive se dérobe, on fait appel au nomade chamelier comme à un «deus ex machina» pour rendre compte du déclin de la domination romaine ou byzantine en Afrique, de la disparition des royaumes ziride et hammadide et de la crise de croissance qui, au début du XVIe siècle, marqua au Maghreb le passage des vieux empires aux Etats modernes. D'aucuns, même comme Julien et Courtois déjà cité[2], semblent se contenter d'identifier les fluctuations de l'histoire aux mouvements de la steppe.

Il est évident que les rapports habituels des nomades et des sédentaires maghrébins ne se définissaient ni par le contraste

---

1) Nous avons emprunté certains passages sur le nomadisme et les Beni--Hilal à notre étude sur *les Historiens français et l'histoire du Maghreb* parue dans le journal *Algérie* d'abord, dirigé par Amar Ouzegane et interdit par les autorités françaises après le troisième numéro (été 1954).

2) Voir au début de ce livre les «Extraits d'historiens».

brutal ni par l'antagonisme que suppose l'imagerie de Gautier. La réalité était singulièrement plus complexe et plus nuancée.

Entre le sédentaire et le nomade maghrébins, il n'existait pas de frontière abrupte, mais une gamme de transitions, d'états variés correspondant aux nuances d'un climat qui, du nord au sud, devient de plus en plus sec. Leur prétendu antagonisme se ramenait, en définitive, à une coopération étroite modelée par des millénaires de coexistence pacifique[1].

Transformant l'exception en règle, les détracteurs du nomadisme ont fait du chamelier du désert un type représentatif, et du pillage son mode normal de subsistance. La réalité est tout autre, et l'éleveur de moutons a toujours constitué l'armature du nomadisme maghrébin. Les nomades se déplacent vers le sud en hiver et vers le nord après des moissons, suivant des itinéraires invariables, déterminés par l'expérience et fixés par des ententes intertribales passées à l'état de coutumes. Leurs déplacements, autrefois, n'avaient pas seulement pour objet d'assurer la pâture de leurs bêtes. Trait d'union entre les sédentaires du Tell et ceux des oasis, ils jouaient un rôle important dans l'économie du Maghreb. Ils étaient à la fois producteurs, commerçants, transporteurs et banquiers. Ils offraient leurs produits : laine, cuir, viande et beurre. Ils assuraient les échanges entre le nord et le sud : blé, huile, sucre, textiles, dattes, etc. Clients et fournisseurs, ils étaient appréciés des sédentaires qu'ils aidaient à enlever les moissons grâce à leurs chameaux. La présence de leurs troupeaux était une source d'engrais pour les champs. On leur a souvent imputé la disparition des forêts, et c'est devenu un lieu commun d'affirmer que le nomade est l'ennemi déclaré de l'arbre en général. En réalité, seule la chèvre s'attaque à l'arbre, mais elle figure en nombre très réduit dans les troupeaux, à seule fin de les éclairer et de les guider. Par contre, il est intéres-

---

1) Cf. Bernard et Lacroix, *L'évolution du nomadisme en Algérie*, 1908.

sant de noter que l'exposé des motifs d'une loi française relative aux forêts algériennes (1902) reconnaissait les services rendus par les moutons qui, broutant les herbes qui poussent entre les arbres, peuvent limiter les risques de propagation des incendies éventuels. Quant aux nomades eux-mêmes, vivant dans la steppe ou le désert, ils n'ont pas le sens de l'arbre, mais par-là même, ils en ont rarement besoin. On parle d'abattages auxquels ils se livrent pendant leurs séjours dans les forêts de l'Atlas saharien en vue de fabriquer du goudron végétal. Mais comme il s'agit uniquement d'assurer leurs propres besoins, il ne peut être question de dommages considérables.

En réalité, ce qui est reproché aux nomades à travers toutes ces accusations, ce qu'on cherche à leur faire expier, c'est leur extraordinaire amour pour la liberté et l'indépendance. Dans un beau poème, l'émir Abdelkader exalte les vertus de la vie nomade, rend hommage à ces hommes qui figuraient en grand nombre dans ses armées, à ces combattants d'une liberté qui, pour eux, était plus haut que tous les clochers, plus loin que toutes les bornes des champs. Il leur fait dire : «Rois nous sommes ; nul ne peut nous être comparé. Est-ce vivre que de subir l'oppression ?[1].»

Indomptables et fiers, ils étaient des sujets peu commodes, surtout pour des régimes despotiques.

Epousant les haines de leurs princes, les anciens historiens avaient contribué à créer la légende du nomade destructeur, prêt à se ruer sur les richesses du sédentaire pacifique. On se rappelle le mot tant exploité d'Ibn Khaldoun : «Tout pays pris par les nomades est un pays ruiné.[2]»

---

1) *Eloge du Sahara* (traduction Daumas).

2) On se rappelle qu'Ibn Khaldoun prononçait ce jugement à propos des Béni-Hilal. Ce contexte montrait donc clairement qu'il visait les nomades, les bédouins et non les Arabes en général.

Pourtant, l'histoire de l'Algérie nous offre des exemples remarquables d'une coopération pacifique, durable et féconde entre les nomades et les sédentaires, se livrant à des activités différentes mais complémentaires. Ce fut notamment le cas de la démocratie kharidjite de Tihert. Comme on a pu le constater en des temps plus proches de nous, la stabilité de leurs relations résistait même à la sécheresse et à la disette, grâce à la prédominance de la propriété collective et à une forte cohésion sociale. Premières victimes de telles calamités, les nomades pouvaient compter sur l'aide des sédentaires. En 1867-68, lors de la grande famine qui emporta un tiers de la population algérienne, les habitants du Tell recueillirent et hébergèrent spontanément des dizaines de milliers de réfugiés parmi lesquels de nombreux nomades, tandis que les autorités françaises faisaient preuve d'une curieuse inertie.

La détérioration des rapports entre les nomades et les sédentaires a été, dans l'histoire de l'Algérie, le fait de régimes politiques qui, soucieux d'accroître les profits des classes dirigeantes, étendaient les cultures aux dépens des pâturages, multipliaient la propriété privée, apportaient toutes sortes d'entraves au libre parcours des troupeaux, rendant de plus en plus intenable l'existence même des nomades. Il en fut ainsi sous la domination romaine avec l'extension des cultures vers le sud et la création du «limes», sous la domination byzantine et sous le régime des Fatimides et de leurs successeurs zirides. Il en a été de même sous la domination française frappant à mort le nomadisme, réduisant les nomades à s'engager dans l'armée, à chercher un problématique gagne-pain ou à mendier dans les villes. De nombreux terrains de parcours étaient devenus des terres de culture avec l'extension de la colonisation vers le sud. Aux anciennes tribus liées aux nomades par la coutume s'étaient substitués des colons qui se refusaient à laisser pacager les nomades sur leurs terres après les moissons et même transfor-

maient les abords des fontaines en jardins clos pour empêcher les troupeaux de boire. Ainsi la vie devenait de plus en plus dure pour le nomade privé de ses droits d'usage, rançonné par le colon, pourchassé et frappé d'onéreuses contraventions par les gendarmes et autres représentants de l'ordre colonial. Et pour ne lui laisser aucune chance de salut, on le privait de ses autres formes d'activité au profit des spéculateurs sur les grains, des prêteurs d'argent et des entrepreneurs de transport. Pour comble, la réquisition des chameaux, lors de l'expédition du Touat en 1900, devait faire une hécatombe dans un cheptel si précieux pour les nomades[1].

La condition ainsi faite aux nomades algériens par le régime colonial répondait à un objectif bien défini : détruire progressivement ou neutraliser une société considérée comme un foyer de résistance. Cette politique apparaît clairement dans les conclusions d'un rapport administratif du cercle de Mécheria : «L'évolution des nomades vers la vie sédentaire entraîne un assoupissement de l'esprit d'indépendance... les aspirations vers la liberté absolue sont maintenant étouffées.[2]»

Ainsi la thèse de Gautier ne résiste pas à une analyse des relations normales entre les sédentaires et les nomades, mais son inconsistance est encore plus évidente si on la confronte avec les données de l'histoire maghrébine : civilisations urbaines fondées par des nomades à Marrakech, Fez et Tlemcen avec les Almoravides de Mauritanie, les Mérinides du Draâ et les Zeiyanides de la steppe algérienne. Dans ces conditions, on peut se demander si la théorie du nomade nihiliste n'a pas été mise en avant simplement pour servir de toile de fond à une charge contre les Beni-Hilal, tableaux classiques de la plupart des histoires du Maghreb.

---

1) A. Bernard et Lacroix, ouvr. cité.
2) Cité par A. Bernard et Lacroix. p 294.

La venue des Beni--Hilal en Afrique du Nord, vers le milieu du XIe siècle, est présentée et jugée presque dans les mêmes termes par ces historiens : il s'agirait d'une catastrophe dont ce pays ne se serait jamais relevé complètement. Les divergences portent sur le choix des épithètes qualifiant cette catastrophe : «grande» selon Marçais, «immense» affirme Gautier, «effroyable» surenchérit C. A. Julien. Il est vrai que nos auteurs n'ont fait que paraphraser un texte célèbre d'Ibn Khaldoun.

Dans un passage cité plus haut[1], C. A. Julien évalue à plus d'un million de personnes le nombre des Beni-Hilal et Beni-Solaym venus s'installer en Afrique du Nord. Il affirme que déferlant comme des sauterelles, ils auraient brisé une tentative ziride d'unification maghrébine et accumulé sur leur passage des ruines irréparables.

Ibn Khaldoun raconte qu'en 1045 le gouverneur ziride de l'Ifriqiya rompit ses relations avec le calife fatimide du Caire, son suzerain. Ce dernier, pour se venger, lâcha les tribus maâdites cantonnées dans la Haute Egypte et qui, à partir de 1050, déferlèrent par vagues successives sur le Maghreb, pillant, détruisant et rasant tout sur leur passage.

Il n'est pas inutile de citer, malgré sa longueur, le texte d'Ibn Khaldoun tant exploité par certains historiens contemporains :

«Les premiers conquérants musulmans ne s'établirent point comme habitants des tentes ; pour rester maîtres du pays, ils durent demeurer dans les villes. Ce ne fut qu'au milieu du Ve siècle de l'Hégire que les Arabes[2] parurent pour la première fois dans le Maghreb et s'y dispersèrent par tribus, afin d'aller camper dans toutes les parties de cette région.

1) Voir au chapitre précédent.
2) Notez encore que le mot «Arabes» désigne les bédouins et les nomades.

«Autrefois, la dynastie des Sanhadja[1] avait fait prospérer l'agriculture dans le pays de Barka ; mais les Arabes nomades y portèrent la dévastation et parvinrent à réduire graduellement par leurs envahissements les limites des pays cultivés. Tous les arts qui fournissent la subsistance à l'homme cessèrent d'y être exercés ; la civilisation y fut ruinée, et le pays changé en désert.[2]»

Sur les méfaits attribués aux Beni--Hilal, il ajoute, par ailleurs les précisions suivantes : «Après avoir dévasté les jardins et coupé tous les bois qui entouraient la Kaâla (des Beni-Hammad), ils allèrent insulter les autres villes de la province. Ayant mis en ruines celles de Tolma et de M'sila dont ils avaient chassé les habitants, ils se jetèrent sur les caravansérails, les villages, les fermes et les villes, abattant tout à ras de terre et changeant ces lieux en une vaste solitude, après en avoir comblé les puits et coupé les arbres.»

Malgré l'autorité d'Ibn Khaldoun et les précisions qu'il donne, l'histoire des Beni-Hilal soulève de nombreuses questions.

Nous n'avons aucune donnée positive sur les effectifs humains de ce qu'on a appelé l'invasion hilalienne. Comme pour étayer la thèse de la «catastrophe», certains ont avancé le chiffre d'un million de personnes, alors que l'Egypte entière, à l'époque, ne comptait, peut-être, pas beaucoup plus d'habitants. G. Marçais – qui ne manquait pas d'objectivité, du moins avant la guerre d'Algérie – estimait que cette évaluation était «fortement exagérée».

F. Braudel, élargissant le débat, restitue aux migrations humaines du sud de la Méditerranée leurs vraies dimensions et leurs causes profondes : «Il est vrai que les envahisseurs

---

1) Les Zirides.
2) *Histoire des Berbères*, t. I, p. 264.

ont toujours été en petit nombre. Faut-il reprendre ici le débat ouvert par Hans Delbrück au sujet des envahisseurs germaniques du Ve siècle ?»

«Pour les poussées méridionales, le cas est plus compliqué ; non qu'elles aient véhiculé plus d'hommes que les descentes nordiques ; c'est, sans doute, le contraire qui est vrai. Aussi bien quand se rompt l'équilibre qui maintient le nomade à l'écart des jardins de la Méditerranée, quand il déborde largement et victorieusement son domaine, ce n'est presque jamais à cause de la loi des nombres. Les raisons en sont multiples, techniques les unes (telles l'expansion du cheval vers le IIe millénaire av.J.-C., l'expansion du chameau à travers le Sahara, au voisinage du IIIe siècle), religieuses ou sociales les autres. Mais jamais la victoire du désert n'est la victoire du nombre sans plus. Les vainqueurs ne sont que quelques cavaliers, et surtout derrière ces vainqueurs, il y a peu de bagages ; jamais cette foule d'émigrants, de chercheurs de terres, de pauvres, en quête de richesses ou de puissance, ces humanités par quoi sont faites les colonies.[1]»

La démonstration de Braudel, qui s'applique parfaitement à l'expansion de l'islam, permet de réduire la migration hilalienne à un fait historique limité dans l'espace et dans le temps et de dégonfler la légende d'une invasion massive submergeant le Maghreb et provoquant une catastrophe dont ce pays ne se serait jamais complètement relevé.

L'histoire des Beni-Hilal nous est mal connue, on les disait membres de la secte des Karmates. Comme tels, ils passaient pour athées et partisans farouches de la liberté et de l'abolition de l'esclavage. On peut se demander si la hardiesse de leurs opinions politiques ne leur avait pas valu une hostilité générale ne reculant pas devant l'accusation d'athéisme. D'autre part, si

1) *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, p. 185.

cette hostilité générale pouvait se traduire contre eux par des mesures de répression et de surveillance, on voit mal ce que signifiait, à l'époque, leur cantonnement dans la Haute Egypte. Enfin, on s'explique difficilement leur exode hasardeux sur l'ordre d'un calife peu tendre pour eux. Il est permis de croire qu'ils avaient obéi à d'autres raisons. Raisons sociales ou géographiques ? Troubles sociaux, disette consécutive à des années de sécheresse ? L'histoire est jusqu'ici muette à ce sujet. Il est surprenant que les historiens n'aient pas éprouvé le besoin d'élucider ces points obscurs. On veut espérer que des recherches entreprises dans les pays arabes, notamment en Egypte, nous aideront un jour à comprendre cette aventure.

Dans le texte cité plus haut, Ibn Khaldoun accuse les Beni-Hilal à la fois de destructions et d'empiètements sur les terres cultivées.

Les destructions surviennent dans toutes les guerres et sont le fait aussi bien des sédentaires que des nomades. Mais certains détails donnés par Ibn Khaldoun frisent l'invraisemblance. Quoi de plus absurde pour des nomades que de combler des puits d'une importance vitale pour eux-mêmes et leurs troupeaux ? Ibn Khaldoun a pourtant écrit des pages remarquables sur la nécessité d'appliquer le critère de la vraisemblance aux récits historiques. Il arrive parfois que la haine et le désir de vengeance incitent au pillage et à la destruction, des belligérants qui se retirent après avoir achevé leur besogne. Mais lorsque des envahisseurs songent à s'installer dans un pays, ils cherchent à s'approprier les richesses, non à les anéantir.

Nous ignorons quelles étaient les sources d'Ibn Khaldoun, mais son témoignage postérieur aux événements de plus de trois siècles est sujet à caution. S'il avait puisé ses renseignements dans des archives officielles, on peut facilement deviner ce qu'il y avait de prévention contre les nomades détestés des princes pour leur esprit d'indépendance et méprisés par

les citadins pour la rudesse et la simplicité de leurs mœurs. Pauvres entre tous les nomades, les Hilaliens durent concentrer sur leurs personnes une hostilité, une haine qui explique la sévérité des jugements formulés contre eux.

Quant à leurs empiètements sur le domaine des sédentaires, ils soulèvent d'autres problèmes. Quelles étaient les causes géographiques ou sociales de cette poussée de la steppe, comme diraient certains historiens ? G. Marçais semble nous promettre une explication lorsqu'il déclare qu'il négligera la vie intérieure du royaume ziride pour n'en retenir que les traits pouvant l'aider à comprendre l'état du Maghreb à la veille de «l'invasion» hilalienne[1].

En fait, il nous déçoit, car il escamote les données du problème. Voulant conférer un caractère décisif à l'intervention hilalienne, il en fait un «deus ex machina» au lieu de montrer ce qui, dans la situation intérieure du Maghreb, préparait ou expliquait cet événement. C'est, une fois de plus, l'application de la méthode sacrifiant les facteurs internes aux facteurs externes, et par laquelle on a souvent essayé de discréditer ou de minimiser les mouvements de libération nationale dans les anciennes colonies. Or il est conforme à la logique et à l'expérience d'admettre que l'évolution des sociétés humaines est déterminée par des causes internes dont le jeu est ralenti ou accéléré par l'action des causes externes. Concevoir autrement leurs rapports, c'est vouloir faire du frein et de l'accélérateur des organes plus essentiels que le moteur. En d'autres termes, l'action des Hilaliens n'avait pu, dans le pire des cas, qu'accélérer la décomposition déjà avancée des Etats ziride et hammadide.

Si l'on en croit certains historiens, le Maghreb, au contraire, connaissait alors une prospérité sans précédent. G. Marçais souligne la munificence de la dynastie ziride qui préférait les dépen-

1) *Histoire de la Berbérie musulmane*, p. 157.

ses d'apparat à la constitution d'un trésor de guerre : «Tout est occasion d'étalage de richesses, parades de cour, réceptions d'ambassadeurs, cortèges de noces et même obsèques princières.[1]»

C. A. Julien se fait presque lyrique pour nous parler des milliers de chameaux amenant des charges de blé au marché de Béja ou des mulets chargés d'or pour les noces d'une princesse. Pour nos auteurs, le Maghreb connaissait alors – au moins dans sa partie orientale et centrale – un véritable âge d'or auquel l'intervention hilalienne allait brutalement mettre fin. Mais ils ne se sont pas demandés si ces signes extérieurs traduisaient une prospérité générale ou l'opulence d'une minorité édifiée sur la misère populaire. Il y a quelques années, avant l'indépendance de la Tunisie, on vit à Béja, grenier à blé de la colonisation, des centaines d'affamés prendre d'assaut des boulangeries. Les dépenses de prestige étaient l'expression d'une société déséquilibrée, d'une économie malsaine où les profits s'investissaient en pure perte.

Héritière des Fatimides, la dynastie ziride avait sans doute poursuivi leur abusive politique fiscale, levant, outre les impôts traditionnels conformes à la loi coranique, une multitude d'autres : impôt foncier, droit de pâturage, octrois, péages frappant les voyageurs et même les pèlerins, taxes sur les ventes et redevances sur les industries. Ibn Khaldoun nous a expliqué comment une aggravation de la fiscalité entraîne inévitablement, par réaction des contribuables, un recul des activités économiques. Braudel a signalé qu'au cours du Xe siècle – c'est-à-dire sous le règne des Fatimides et des Zirides – le commerce extérieur du Maghreb était devenu déficitaire, ce qui laisse supposer une baisse générale de la production. On sait enfin que les Zirides avaient noué de bon-

1) *Histoire de l'Algérie,* 1962. p. 118.

nes relations avec les Etats chrétiens. On peut se demander si cela ne signifiait pas, dans une certaine mesure, une orientation nouvelle qui mettait en cause l'équilibre ancien fondé sur une coopération entre les sédentaires et les nomades sur la régularité des échanges commerciaux avec l'Orient musulman et l'Ouest africain. Dans cette hypothèse, l'intervention des Beni-Hilal ne fut pas à l'origine du développement maritime qui caractérisait cette époque et que favorisait d'ailleurs la présence de réfugiés espagnols dans les villes de la côte. Elle ne saurait, non plus, expliquer un autre fait concomitant : la substitution de routes telliennes aux voies traditionnelles qui, par les hauts plateaux, reliaient l'est à l'ouest du Maghreb. Mais elle dut accélérer un processus déjà engagé, accentuer une tendance à reporter plus au nord les centres de l'activité économique.

En définitive, les Beni-Hilal ne furent pas l'épouvantail agité par certains historiens et ne provoquèrent aucune catastrophe puisque les Etats ziride et hammadide survécurent à leur intervention. Ces derniers ne disparurent que sous les coups successifs des Almoravides venus de Mauritanie, des Normands de Sicile et des Almohades fondateurs d'un empire qui engloba, un certain temps, la totalité du Maghreb.

Loin de constituer un corps étranger dans le pays, les Beni-Hilal, les Beni-Solaym et les Beni-Korra – désignés sous le terme générique de Hilaliens – devinrent peu à peu les précieux auxiliaires des souverains almohades dont le vaste empire comprenait, outre l'Afrique du Nord, une partie de l'Espagne. G. Marçais a fait, à ce sujet une excellente mise au point : «On aurait tort, en effet, d'imaginer les sultans de Berbérie en hostilité constante avec les Arabes... (leur) présence est fréquemment considérée comme un événement désirable... Les transports en

1) Notamment le transfert au Maroc de certaines tribus hilaliennes.

masse des tribus[1] ont moins souvent pour but le refoulement de voisins jugés dangereux que le rapprochement de contingents lointains dont on espère tirer parti. Amenés sur les terres de l'empire, les nomades seront cantonnés sur le point le plus menacé... Leur départ sera regardé comme une déplorable perte. Pour les fixer, on leur accordera des concessions.[1]»

Ainsi, malgré le zèle de E.F. Gautier et de C. A. Julien, rien ne permet de conclure au nihilisme des nomades ni à la malfaisance catastrophique de «l'invasion hilalienne». Ce ne sont que légendes, mais des légendes tenaces, qui se sont répandues dans certains milieux européens et ont nourri une hostilité atavique aux Arabes et à la culture arabe. Des hommes – progressistes par ailleurs – s'oublient jusqu'à professer des vues racistes sur la prétendue inaptitude congénitale des Arabes à l'agriculture !

Le déterminisme racial et le déterminisme sociologique se rejoignent pour servir de support à la thèse finale de la «personnalité négative de l'Algérie». Ils ne tendent pas seulement à faire de l'Algérie le réceptacle prédestiné d'empires étrangers, ils visent aussi à accréditer, par une justification historique et sociologique, l'idée d'une «mission civilisatrice» du régime colonial issu des événements de 1830. Ce régime luimême va faire l'objet d'une légende transfigurant son histoire et sa nature.

---

1) *Les Arabes en Berbérie*, pp. 720-721 (cité dans *Algérie : passé et présent*).

VI - LE COUP D'EVENTAIL

L'exégèse des origines de la conquête a toujours fait une place considérable au «coup d'éventail», comme pour exalter le rôle du hasard dans les destinées humaines. Petites causes, grands effets, si le nez de Cléopâtre eût été plus court... si le Dey Hussein avait été plus maître de ses réactions, s'il avait oublié, ce jour-là, son éventail, le destin de l'Algérie eût été changé.

On sait que le 27 avril 1827, recevant le consul de France Deval, le dey exprima son étonnement indigné devant l'absence de réponse à la lettre qu'il avait adressée le 26 août 1826 au ministre français des Affaires étrangères au sujet des créances algériennes et devant la fortification et l'armement du «Bastion de France», entrepris en violation flagrante des traités sur les concessions. Deval, devenu un des familiers du dey, répliqua que le roi de France avait autre chose à faire que de répondre à un dey d'Alger. Devant tant d'insolence, le dey lui ordonna de sortir et l'effleura de son éventail dans un geste d'impatience. Le 15 juin 1827, la France lui présenta un ultimatum exigeant des excuses solennelles et publiques ainsi que toutes sortes de réparations. Le 16 juin, n'ayant pas obtenu de réponse, elle déclara la guerre à l'Algérie et ordonna le blocus de ses ports. Elle négocia ensuite sans succès avec Mohamed-Ali pour une intervention des troupes égyptiennes en Algérie. Le blocus se prolongeait et s'avérait onéreux. Il devait coûter 20 millions de francs germinal en trois ans et entraîner une paralysie du commerce français en Méditerranée, suscitant les récriminations du négoce mar-

seillais, En août 1929, une dernière tentative fut faite pour imposer au dey les conditions françaises. La mission La Bretonnière lui demandait d'envoyer à Paris une délégation pour présenter ses excuses et lui proposait de signer un accord en 48 articles préparé à l'avance par l'ancien consul Deval. Le dey se montrant inflexible, la mission repartit bredouille et le navire Provence, qui défilait devant les batteries du port avec une lenteur jugée suspecte, fut canonné. Enfin, en janvier 1830, le gouvernement français publia un manifeste annonçant une expédition militaire contre Alger.

C. A. Julien[1] se refuse à admettre l'existence d'une volonté de conquête à l'origine de l'intervention de 1830. Il pense que tout se ramène à un incident fortuit – le «coup d'éventail» – exploité par le gouvernement Polignac, désireux de relever son prestige et celui de la monarchie des Bourbons par un succès extérieur.

On ne peut placer ainsi cette affaire au niveau de l'événement et du motif sans ignorer ou écarter les raisons objectives et les mobiles profonds. Cela suppose une démission de l'esprit scientifique dans le but, peut-être, de nous persuader qu'il ne s'agissait pas d'une entreprise coloniale.

Une première question se pose : le «coup d'éventail» fut-il réellement un incident fortuit ? Certaines données historiques permettent de conclure à une provocation ordonnée par le gouvernement français et exécutée par le consul. Un historien, que Roger Le Tourneau traite de compilateur mais non de faussaire, assure que le gouvernement français, «désirant profiter de l'absence de leurs meilleurs bâtiments (algériens) alors occupés en Orient pour trouver le prétexte à une action militaire contre Alger, envoyait en même temps des instructions particulières au consul, lui enjoignant de profiter de toute occasion pour

(1) *Histoire de l'Afrique du Nord*, 1re édition.

brusquer les choses avec la Régence ; il y avait d'autant plus d'urgence à provoquer cette rupture qu'on savait en France que les Anglais se préparaient à attaquer Alger.[1]»

Garrot explique ces directives par la volonté du gouvernement français d'«en finir avec la piraterie des Algériens». La piraterie avait alors pratiquement cessé en Méditerranée occidentale, en dépit d'exploits sporadiques de corsaires espagnols[2] ou italiens. Quant aux actions de la marine algérienne, elles s'inscrivaient alors dans le cadre d'une doctrine formulée par le dey Omar Agha en 1816, en réponse aux exigences du congrès d'Aix-la-Chapelle et de la Sainte Alliance. Le droit de visite, disait le dey, est le seul moyen pour nous de nous assurer si un navire étranger appartient ou non à une puissance ennemie. Si des incidents ou même des abus pouvaient naître parfois de ce droit de visite, seuls en principe les bâtiments appartenant à des puissances en état de guerre avec la Régence faisaient l'objet d'une saisie. Pendant des siècles et jusqu'en 1792, date de la libération d'Oran et de Mers-el-Kébir, l'état de guerre avait régné entre l'Espagne et l'Algérie. La saisie de bateaux toscans ou pontificaux en 1826 s'expliquait par l'état de guerre existant entre la Régence et ces deux Etats, mais l'intervention française dans ces affaires constituait une intrusion dans la politique étrangère de l'Algérie.

Il serait intéressant de savoir à quelle date furent adressées les instructions du gouvernement français à son consul à Alger. La réponse précise doit se trouver dans les archives du Quai d'Orsay. L'allusion au dernier renfort naval[3] envoyé par Alger à l'aide de Constantinople luttant contre les insurgés

---

1) Henri Garrot, *Histoire générale de l'Algérie,* p. 648, Alger 1910.

2) En 1823, la bombarde française «Alexandre» fut capturée par des corsaires espagnols.

3) Deuxième renfort de 8 navires de guerre et 40 000 hommes partis d'Alger en juillet 1826.

grecs permet de conclure que ce fut probablement entre juillet 1826 et avril 1827. Quant à l'idée de devancer les Anglais et aux projets prêtés à ceux-ci, il s'agit sans doute de l'alibi classique des conquérants.

Comme l'ont souligné les auteurs de *Algérie : passé et présent*, la volonté de conquête transparaît nettement dans une série de déclarations et d'actes.

Dès 1819, le consul Deval formulait devant le dey la prétention de «posséder le Bastion de France, la pêche exclusive du corail et le droit de suzeraineté sur les Arabes de la Mazoula» (confédération des environs de la Calle)[1].

C'était à l'occasion d'une démarche faite en compagnie d'un représentant anglais et au nom du Congrès d'Aix-la-Chapelle et de la Sainte-Alliance.

Dans une intervention au Conseil des ministres du 14 octobre 1827, le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre, suggérait au roi Charles X de profiter «de l'embarras dans lequel se trouve aujourd'hui l'Angleterre pour conquérir l'Etat d'Alger et pour établir en Afrique la puissance française.[2]»

Il convient de remarquer que si cette intervention était postérieure au «coup d'éventail», elle était antérieure de plusieurs années au retour des «ultras» au pouvoir et aux difficultés intérieures du régime des Bourbons.

Dans le discours du 10 juillet 1829, le ministre français des Affaires étrangères renouvelait les prétentions territoriales formulées par Deval en 1819 et faisait même remonter les «droits» de la France jusqu'au milieu du XVe siècle. On peut supposer que ces prétentions figuraient dans le projet de traité présenté

1) Marquis de Bartillat : *Relation de la Campagne d'Afrique en 1830-1833* (cité dans *Algérie : passé et présent*).

2) *Archives historiques de la Guerre.* Carton 1 (cité dans *Algérie : passé et présent*).

en août 1829 par le commandant de La Bretonnière au dey Hussein qui le repoussa. Il est curieux de relever que La Bretonnière s'abstint de bombarder la ville d'Alger, contrairement aux instructions qu'il avait reçues. La raison en est fort simple : pendant les trois jours passés par son escadre devant Alger, ses officiers avaient pu se rendre compte de l'état des fortifications du port et de la ville ainsi que de leur armement. La Bretonnière, pleinement édifié sur l'importance des défenses considérablement renforcées depuis 1815, conseilla donc au roi d'ajourner tout bombardement jusqu'au moment où on pourrait mener une attaque conjointe par mer et par terre. C'était rejoindre les idées du plan Boutin, établi en 1811 à la demande de Napoléon, qui envisageait de créer un Gibraltar français sur la côte algérienne.

Enfin la volonté de conquête et de colonisation s'exprimait sans détours, à la veille même de l'expédition militaire, dans un article de l'économiste Sismondi : «Ce royaume d'Alger ne sera pas seulement une conquête, ce sera une colonie, ce sera un pays neuf sur lequel le surplus de la population et de l'activité françaises pourra se répandre.[1]»

Comme nous l'avons signalé plus haut, la mise au point de Lacoste, Prenant et Nouschi sur cette question est très pertinente. Ces auteurs ont également raison de penser que les défauts du régime oligarchique que l'Algérie subissait depuis quatre siècles préparaient ou facilitaient la mainmise coloniale sur le pays. Mais nous croyons que ce jugement aurait dû être nuancé pour tenir compte d'un facteur nouveau : l'apparition sur la scène politique, à partir du début du XIXe, siècle du peuple algérien lui-même. La résistance longue et acharnée de ce dernier à la conquête coloniale n'était pas un phénomène subit, mais la suite et l'expression d'un réveil ébauché plus tôt.

---

1) *Revue encyclopédique*, mai 1830 (cité dans *Algérie : passé et présent*).

Il est vrai que les capitulations accordées par la Turquie en 1535 donnaient à la France une place privilégiée dans les relations de la Régence avec la chrétienté. La France s'était accoutumée à considérer l'Algérie comme sa zone d'influence, même après la fin de la tutelle turque. Elle devait tirer de cette situation d'appréciables bénéfices politiques, militaires, économiques et commerciaux. Au XVIe siècle, l'action et le concours de la marine algérienne l'aidèrent sérieusement à mettre en échec la puissance de Charles-Quint. Mais au XVIIe siècle, leurs relations prirent souvent une tournure fâcheuse : accusations mutuelles de piraterie, massacre à Marseille de 48 Algériens, dont un ambassadeur et sa suite, venus réclamer la restitution de deux canons (1628), débarquement à Djidjelli (1664), bombardements violents d'Alger (1682 et 1683). Louis XIV avait vainement essayé d'amener la Régence à rompre avec l'Europe coalisée contre lui (1669). Au XVIIIe siècle, les relations furent relativement plus calmes entre l'Algérie, devenue indépendante depuis 1710, et la France, préoccupée surtout de tirer de grands profits de ses privilèges économiques (droit exclusif de pêche au corail sur la côte orientale, exportations de blé, de laines, de peaux et de cire par le comptoir de la Calle et les magasins de Bône). Ces activités firent la prospérité de Marseille. Sous la Révolution, les relations algéro-françaises furent même empreintes d'une véritable amitié, puisque le dey Hassan tint à aider la France en proie à la disette et isolée par une Europe hostile : outre d'importants envois de blé et de chevaux, il lui prêta, sans intérêt, 250 000 francs en 1793 et un million de francs en 1796.

Mais, durant les guerres napoléoniennes, la France dut abandonner ses concessions dont les Anglais héritèrent, sans toutefois les occuper. Disposant d'une marine considérablement affaiblie depuis la fin du XVIIIe siècle faute de renouvellement, le gouvernement algérien se trouva constamment en butte aux sollicitations et aux pressions de l'Angleterre et de

la France se disputant la prépondérance. Aussi, avec le retour de la paix en 1815, s'empressa-t-il de renforcer considérablement les défenses de la ville et du port d'Alger avec de nouvelles fortifications et de nombreuses batteries totalisant plus de 500 pièces d'artillerie. Ces mesures expliquent l'avis de La Bretonnière cité plus haut, ainsi que le futur débarquement à Sidi Ferruch. Le souci de se tenir à l'écart de la politique européenne et de sauvegarder son indépendance apparaît dans le refus de s'incliner devant les exigences des congrès de Vienne (1815) et d'Aix-la-Chapelle (1818) agissant au nom de la Sainte Alliance, puis dans les mesures prises par le dey Hussein en 1826 pour mettre fin aux privilèges économiques des puissances occidentales, source d'ingérence constante dans les affaires de la Régence. Dans son manifeste du 31 janvier 1830, le gouvernement français s'élevait contre la nouvelle orientation de la politique algérienne au nom des capitulations de 1535, qu'une multitude d'actes et de traités nouveaux, durant quatre siècles, avaient déjà vidées de toute signification : «Dans l'audience où le dey insulta notre consul, il lui déclara publiquement qu'il ne voulait plus permettre qu'il y eût un seul canon français sur le territoire d'Alger et qu'il ne nous reconnaissait plus que les droits généraux dont jouissaient les autres négociants qui viennent y trafiquer... A la possession d'un territoire assez considérable[1] se joignait pour nous, sur la côte d'Afrique, le droit exclusif de la pêche au corail... Le dey fit publier en 1826 un manifeste qui permettait à toutes les nations la pêche du corail sur les côtes de la Régence d'Alger, mesure qui nous privait d'un privilège dont le dey voulait cependant continuer à recevoir le prix... Les violations de nos traités devinrent de plus en plus

1) En fait, les bâtiments du «Bastion de France» qui fut détruit plusieurs fois lors de la rupture des relations entre les deux Etats et reconstruit après chaque réconciliation sous condition qu'il ne fût pas armé.

fréquentes dans les années 1826 et 1827. L'audace du dey s'accroissant avec l'impunité, on le vit alors refuser positivement de reconnaître nos capitulations avec la Porte...[1]»

Mais ce redressement algérien ne s'opérait pas sur une position de force. La marine de guerre, jadis si redoutée, avait pratiquement cessé d'exister en 1830. Considérablement affaiblie et ne se renouvelant guère depuis le début du siècle, elle ne comptait plus qu'une trentaine de bâtiments en 1816. La Turquie aux prises avec l'insurrection grecque ayant fait appel à l'aide de l'Egypte, de l'Algérie et de la Tunisie, les meilleures unités navales algériennes se rendirent dans la mer de Grèce en 1821 et 1826. Seuls deux navires[2] survécurent à la lutte contre les corsaires grecs et à la bataille de Navarin (20 octobre 1827) livrées à la flotte anglo-franco-russe intervenant en faveur des Grecs. Ils durent se réfugier à Alexandrie où ils se trouvaient encore en 1830.

Dans tous les cas, contrairement à certaines interprétations, ce n'est pas parce que l'Algérie, minée intérieurement, était mûre pour la domination coloniale que la France se décida à faire le pas décisif avec l'expédition d'Alger. La raison déterminante, ce fut, au contraire, l'abolition de privilèges portant atteinte à la souveraineté du pays, la volonté de redresser une situation créée par des siècles d'abandon. Action trop tardive, peut-être, mais évidente, le dey Hussein, qui avait été l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat, n'ignorait pas le mécontentement de l'opinion publique. Et l'on peut penser que la duperie organisée à ses dépens par la coalition des Bacri et de certains dirigeants français avait achevé de lui faire prendre conscience de la faillite d'une politique séculaire qui avait trop souvent méconnu les intérêts du pays.

---

1) Noter la fiction de la suzeraineté turque sur un pays souverain depuis 1710.
2) Meftah-El-Djihad et Nepher-Iskander.

Une oligarchie avide de s'enrichir[1] avait favorisé la mainmise étrangère sur certains secteurs de l'économie algérienne. Deux décisions devaient souligner cette fâcheuse tendance. La première accorda en 1794 le monopole de l'achat et de l'exportation des blés aux Busnach et aux Bacri qui gagnèrent des millions à ravitailler l'armée française et les garnisons anglaises de Malte et de Gibraltar. La seconde conféra en 1799 aux mêmes mercantis le monopole de la «Karasta» abandonné par la famille Moqrani et qui portait sur la livraison aux constructions navales d'Alger de bois débités dans les forêts de la Kabylie orientale. Ce dernier privilège comportait également le monopole du commerce avec les habitants de la région comprise entre Bougie et Collo, qui semblait les intéresser beaucoup plus que celui de la «Karasta». Leur avidité devait être funeste à la marine algérienne qu'ils mirent hors d'état de se renouveler ou de réparer ses pertes. Ne voulant pas se contenter d'une marge de 20 % qui leur était accordée pour leurs frais de transport par un tarif en vigueur depuis 1702, ils réduisirent considérablement les prix payés jusqu'alors aux forestiers pour leurs livraisons de bois. Les forestiers, originaires de la région, ripostèrent en refusant de laisser embarquer les bois débités, qui s'entassèrent sur les plages.

La puissance financière des Bacri et des Busnach avait fait d'eux des familiers et des éminences grises des deys. Elle était basée sur les énormes bénéfices des transactions sur les blés. Mais leur monopole se traduisait par un véritable accaparement qui, en période de mauvaises récoltes, provoquait des disettes dans le pays. La colère du peuple contre les affameurs et leurs complices se manifesta à plusieurs reprises avec violence.

---

1) On prêtait une fortune assez importante au dey Hussein lui-même : outre de l'argent et des bijoux, non évalués, il possédait, en 1830, 10 boutiques et 7 maisons de rapport à Alger, un domaine près de Staouéli et un autre près de l'oued El-Harrach.

En 1805, année de disette, Busnach, qui sortait du palais de la Djenina, où il avait ses grandes et petites entrées, fut assassiné par un janissaire qui l'avait salué ironiquement du nom de «roi d'Alger». Le dey Mustapha, pour sauver sa peau, encouragea un commencement de pogrom, mais il fut déposé et lynché par la foule alors qu'il essayait de fuir. Entre 1803 et 1807, l'Algérie connut une grande insurrection[1] qui, animée par des chefs de la confrérie des Derqaoua, avait pris naissance dans la région de Collo pour s'étendre au Constantinois et à l'Oranie. Le régime fut à deux doigts de sa perte, mais la leçon ne fut pas entièrement perdue. En 1811, le dey Hadj Ali n'hésita pas à faire exécuter trois accapareurs de blé (dont un Bacri) et le bey de Constantine Tobbal qui avait favorisé leurs agissements.

A ces réactions contre les accapareurs, s'ajoutait une irritation croissante devant toute intervention, toute démonstration navale des grandes puissances occidentales. Lorsqu'en mai 1816, après l'attaque de I'île de Saint Antioche par la flotte tunisienne, une escadre anglaise se rendit à Tunis, Tripoli et Alger pour notifier un ultimatum du Congrès de Vienne au sujet de la course, le dey répondit que n'étant pas membre de ce congrès, il n'avait pas d'ordre à en recevoir. La population, indignée par cette intervention, molesta des officiers anglais descendus à terre ; les établissements anglais à Bône furent détruits. Le même dey Omar Agha paya même de sa vie le fait d'avoir dû accepter les conditions[2] anglaises après un violent bombardement anglo-hollandais d'Alger qui avait fait plus de 7 000 victimes. Mais une nouvelle démonstration navale des

1) Insurrection dont le caractère social était souligné par l'enrôlement massif des paysans du Constantinois sous la bannière des Derqaoua, tandis que leurs seigneurs volaient au secours du régime.

2) En particulier, la livraison des captifs employés à l'enlèvement des ordures dans la ville d'Alger. Leur départ brusque désorganisa le service du nettoiement, il s'ensuivit une épidémie de peste.

Anglais en juillet 1824, après un incident diplomatique, devait se solder pour eux par un échec complet devant la belle défense des fortifications et de la flotte algérienne. Etait-ce la fin des interventions étrangères ? L'évolution de l'opinion publique, qui accusait les deys de faiblesse envers les grandes puissances occidentales l'exigeait. C'est dans ce contexte, en tout cas, qu'il convient de situer l'effort de redressement tardif qu'exprimait le manifeste deylical de 1826 abolissant les privilèges aux étrangers.

Ce que l'historien doit retenir de cette période, c'est que, déjà sous la fragilité d'un régime oligarchique condamné à disparaître brutalement, un réveil populaire s'ébauchait qui allait trouver sa pleine expression dans une résistance longue et acharnée à la conquête française.

VII - LA LEGENDE DE L'ASSIMILATION[1]

Ayant postulé la «personnalité négative» de l'Algérie et son «inaptitude congénitale» à l'unité politique et à l'indépendance, nos historiens n'ont voulu voir, dans les réactions populaires contre l'ingérence étrangère et les agissements d'affairistes internationaux, qu'une poussée d'anarchie précédant et hâtant l'intervention française. Se refusant à reconnaître dans cette indéniable prise de conscience l'expression d'un sentiment national, ils ont dû, pour expliquer la longue et vigoureuse résistance à la conquête, recourir aux vieux et ineptes clichés des «peuples belliqueux» et des «races guerrières[2].»

On doit comprendre qu'ils avaient besoin de bousculer les faits pour arriver à une certaine conclusion : l'Algérie, en 1830, c'était une terre vacante et un peuple disponible. Une terre vacante, ouverte au futur peuplement européen ; un peuple disponible pour une œuvre d'assimilation réputée d'inspiration généreuse et conforme au génie français.

La légende de l'assimilation était si répandue en France et dans l'opinion internationale qu'on peut se demander si les historiens en ont été les artisans ou les victimes. Elle trouvait

---

(1) Quelques passages concernant l'assimilation administrative et économique ont été empruntés à notre étude *De l'assimilation à l'intégration : une mystification politique*. (Temps Modernes, novembre 1955).

(2) Lors des débats sur le désarmement à la Société des Nations, la France invoquait encore le «caractère belliqueux» des Maghrébins pour maintenir 160 000 soldats en Afrique du Nord, alors que la Grande-Bretagne se contentait de 50 000 hommes aux Indes.

une certaine audience parmi les Algériens qui croyaient que la France avait essayé – heureusement, sans succès – de faire d'eux des Français par le statut, la langue, la culture et les aspirations. Les dirigeants français et les milieux de gauche s'y accrochaient comme à un titre de gloire. Et lorsque des observateurs honnêtes et lucides soulignaient le caractère colonial de la réalité algérienne, on leur répondait qu'il s'agissait d'exceptions ou d'imperfections appelées à disparaître ou bien d'une dégénérescence du système saboté par les éléments bornés de la colonisation. On ajoutait, avec un petit air nostalgique, que cette politique d'assimilation aurait pu réussir sans ces oppositions et grâce à un programme de réformes bien choisies et appliquées à temps. Certains, simplifiant le problème, affirmaient qu'il aurait suffi de dix mille instituteurs pour faire de dix millions d'Algériens dix millions de Français. C. A. Julien a été un des plus fervents à soutenir cette légende. Dans *L'Afrique du Nord en marche* (1953), il met en évidence certaines initiatives de la III[e] République telles que la création d'un «enseignement des indigènes» (1892) et le projet Blum-Viollette (1937) relatif à l'octroi des droits de citoyens français à cinquante mille Algériens. Il déplore l'échec de ces initiatives et l'impute à l'opposition systématique et irréductible des colons qu'il qualifie de «biologiquement conservateurs». Il y avait bien, à l'époque, le mouvement nationaliste dont le succès auprès des masses révélait une réalité algérienne tout autre et un mouvement de l'histoire que ne soupçonnaient pas les rêveurs et les amateurs de belles légendes. Mais, imperturbable, C. A. Julien n'y voit qu'un phénomène récent et artificiel, produit de difficultés économiques passagères et de la répression policière. Il semblait dire : si la France avait pu mener à temps et à bien un programme de réformes..., si elle pouvait encore le faire... Reconnaissons avec justice que quelques années plus tard,

alors que le peuple algérien luttait les armes à la main, C. A. Julien faisait son «mea culpa» en prenant acte de l'évolution historique et de son caractère irréversible[1].

Mais il reste la légende de l'assimilation que des consciences tourmentées brandissent comme un quitus pour écarter l'accusation de colonialisme. On veut nous convaincre de l'existence historique d'une politique d'assimilation qui aurait été une grande idée se soldant par un bel échec.

Reste à voir si cette grande idée apparaît dans l'histoire en actes, en déclarations d'intention ou même en simple filigrane. Or il suffit d'un simple coup d'œil rétrospectif pour se rendre compte que l'œuvre française en Algérie fut un cas classique de colonisation, mais un cas compliqué par l'enchevêtrement des deux méthodes de colonisation : peuplement et exploitation.

Dès les premières années de la conquête, l'idée d'implanter en Algérie un peuplement européen massif s'était imposée aux dirigeants français pour diverses raisons. D'une part, le peuplement était alors la méthode de colonisation par excellence, et des centaines de milliers d'Européens avaient émigré vers les Amériques et l'Australie, d'autre part, la France, qui n'avait guère participé à ce mouvement, commençait à avoir de sérieux problèmes avec le chômage urbain et la paysannerie pauvre. Enfin l'attitude hostile du peuple algérien et sa résistance acharnée faisaient craindre que la domination française ne fût précaire sans la présence aux côtés de l'armée d'une importante population européenne.

Ces préoccupations apparaissaient de façon explicite dans les «instructions de principe» du maréchal Soult, ministre de la Guerre : «Mon attention s'est depuis longtemps portée sur les moyens de fixer en Algérie une population européenne et, autant que possible française, assez nombreuse pour y créer

1) Dans un article publié par *France-Observateur*.

promptement des intérêts et une production de quelque importance, et pour y prêter un utile concours aux forces employées à la garde du pays.» (13 août 1841).

Déjà, intervenant à la Chambre des députés le 14 mai 1840, Bugeaud avait préconisé une grande invasion : «Il faut une grande invasion en Afrique, qui ressemble à ce que faisaient les Francs, à ce que faisaient les Goths.» Plus tard, il revenait sur la même idée, mais en termes plus sobres : «...Voilà pourquoi il faut que nous soyons forts par la constitution de la population européenne et par l'armée[1].»

On sait que l'implantation en Algérie d'un peuplement européen se poursuivit jusqu'en 1914 par le canal d'une colonisation officielle qui recrutait en France par voie d'affiches dans les mairies, les bureaux de poste et les gares ; qui prévoyait chaque année un nombre de centres de colonisation à créer sur des périmètres fixés, en moyenne, à 2 000 hectares. La progression de ce mouvement et les épreuves infligées par la conquête au peuple algérien qui paraissait en déclin, devaient soulever de grands espoirs dans les années 1870. Dans un livre célèbre, Prévost-Paradol saluait la naissance d'une «France nouvelle», habitée par des Français, c'est-à-dire, française par le sang, ce «plus épais que l'eau», selon le mot de Peyerimhoff[2] reprenant la question et formulant les mêmes souhaits. Cependant si la population européenne fixée en Algérie atteignit le chiffre de 600 000 âmes en 1900, elle ne devait plus progresser qu'en vertu de sa croissance interne. L'immigration fut pratiquement arrêtée par le redressement démographique du peuple algérien et l'évolution capitaliste de la colonisation, qui, par la concentration des terres, tendait progressivement à l'élimination des petits colons.

1) *De la colonisation de l'Algérie.*
2) *Enquête sur la colonisation officielle.*

Le problème des moyens à employer pour fixer une population européenne en Algérie n'avait pas seulement préoccupé des dirigeants comme Soult. Il provoqua de véritables débats dans l'opinion.

L'Algérie n'était pas, en effet, une terre vacante où il fut possible de s'installer sans heurt ni difficulté. Son espace utile se limitait alors à la zone tellienne[1] fortement habitée et où les terres étaient cultivées et toutes appropriées. Dans ces conditions, un problème se posait aux dirigeants français : que faire de la population algérienne ? Idées et projets se multiplièrent dont Bugeaud souligna crûment le dénonciateur commun : «On a pensé quelquefois au peuple arabe, mais pour lui dire, qu'on nous passe l'expression triviale en ce qu'elle rend parfaitement la chose : ôte-toi de là que je m'y mette[2].»

Les uns parlaient d'extermination, les autres de refoulement progressif selon le système de la «tache d'huile» ou de refoulement brusque dans le désert.

Dans l'exposé des motifs du budget de l'Algérie pour 1838, alors que la France n'occupait encore que quelques villes côtières, le rapporteur se prononçait pour le refoulement : «Il faut se résigner, sinon à exterminer, du moins à refouler très loin les indigènes.»

Le maréchal Bugeaud, dont les «colonnes infernales» se signalèrent par tant de massacres et de destructions, se livre cependant dans ses écrits à une critique réaliste et sévère des projets d'extermination ou de refoulement. Il rejette l'extermination, la jugeant contraire aux mœurs françaises. Il condamne la politique de la «tache d'huile» : «La colonisation, comme la tache d'huile, devrait s'étendre tout doucement en poussant les Arabes devant elle... Disons-le sans plus

---

(6) D'une superficie de 136 000 km².
(7) *De la colonisation de l'Algérie*, p. 65.

de longueur : c'est la guerre continue jusqu'à l'extermination du peuple indigène ou du conquérant.» Quant au refoulement brusque, c'était, à ses yeux, une idée chimérique : «Refouler tout d'un coup les Arabes dans le désert[1], et les y contenir, c'est une œuvre encore plus impossible[2].»

Ce que Bugeaud préconisait, dans sa circulaire du 19 février 1847, c'était le «resserrement» des populations algériennes sur les terres qu'elles occupaient. La méthode était celle du cantonnement : elle consistait à enlever aux paysans et aux collectivités rurales les terres, que l'on jugeait être un superflu par rapport à ce que l'on considérait comme leurs besoins minima. Cela revenait pratiquement à les dépouiller des bonnes terres situées dans les vallées et les plaines.

Dans la période antérieure à 1870, le cantonnement fut le facteur principal de l'extension de la colonisation. Mais il produisit des conséquences que n'avait pas prévues le maréchal Bugeaud, puisqu'il tendait à refouler les Algériens sur les terres incultes et ne fut pas étranger, sans doute, au caractère d'extermination que la conquête avait pris par moments. Néanmoins, le peuple algérien réagit avec vigueur et ténacité contre ces conséquences. Il s'efforça de rester autour des terres dont il avait été dépossédé et même s'y cramponna soit comme fermier, soit comme ouvrier agricole. Dressant un bilan de trente ans, Napoléon III constatait que sur 400 000 hectares concédés à la colonisation, 1/7 à peine était cultivé directement par les colons. Devant cet échec, il semble que l'on reparla d'un refoulement global des Algériens dans le Sud puisqu'un vaste projet de cantonnement fut soumis au Conseil d'Etat dans les années 1858-1860, au lendemain de la soumission de la Kabylie regardée comme la conclusion de la

1-2) *De la colonisation de l'Algérie.*

conquête. Mais ce projet fut finalement abandonné à la suite des informations alarmantes qui parvenaient des bureaux arabes signalant que les Algériens cultivaient toutes les terres disponibles et multipliaient leurs achats de poudre, d'armes et de chevaux.

Faute de pouvoir réaliser une sorte d'«apartheid[1]», une partition du territoire réservant le Tell aux Européens et le Sud aux Algériens, le gouvernement de Napoléon III s'orienta vers une solution destinée à faciliter l'expansion de la colonisation par l'affaiblissement du système économique et social des populations algériennes. Bugeaud avait déjà pressenti cette solution lorsqu'il écrivait : «Il vaut certainement beaucoup mieux entrelacer les Arabes avec nous que de les mettre dans une zone et nous dans l'autre. En les divisant, nous détruirons chez eux la force d'ensemble et la nationalité[2].»

Affaiblir et morceler la société algérienne pour faciliter l'achat des terres par les Européens. L'obstacle à éliminer, c'étaient les structures collectives, source de cohésion sociale et nationale, rempart de la propriété, pratiquement inaliénable. L'instrument, ce fut le sénatus-consulte du 22 avril 1863 complété par la loi Warnier de 1873 et visant à morceler la tribu et à individualiser la propriété. A. Bernard et Lacroix écrivaient fort justement : «Le sénatus-consulte de 1863 est en effet la machine de guerre la plus efficace qu'on pût imaginer contre l'ancien Etat social indigène[3].»

Nous avons déjà évoqué les conséquences sociales de cette législation; nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin.

---

1) On parlait pendant la guerre de 1939-1945, de l'existence, au gouvernement général, d'un «plan Millot» proposant la déportation des Algériens au sud d'une ligne allant de Tlemcen à Biskra. Cette idée s'inscrivait dans le cadre de l'Eurafrique hitlérienne.

2) Lettre de Bugeaud au général de La Rue (5 mars 1846).

3) Ouv. cité, p. 293.

En optant finalement pour une solution qui impliquait «l'entrelacement» des deux éléments ethniques en présence, les autorités françaises se compliquaient leur tâche administrative. Il s'agissait, en effet, à défaut d'une séparation territoriale des deux ethnies, de mettre en place une organisation administrative répondant à la fois au principe de l'assimilation en faveur des Européens et au principe de l'assujettissement des vaincus.

La première organisation administrative fut celle des bureaux arabes créés par Bugeaud en 1844. C'était le régime militaire, expression adéquate de la domination coloniale. Réduite dans les débuts aux militaires et aux fonctionnaires, la colonie européenne avait pu s'en accommoder. Mais les heurts commencèrent avec le développement de la colonisation, colons et commerçants exigeant les mêmes droits et les mêmes libertés que les Français métropolitains.

L'ordonnance royale du 9 septembre 1847 s'efforça de leur donner satisfaction. Elle jeta les bases d'une organisation municipale applicable aux centres urbains habités par les Européens, esquissant ainsi la grande division de l'Algérie en territoire civil et territoire militaire, en zone de citoyenneté et zone de sujétion. Le territoire civil s'identifiait ainsi à la zone de colonisation et progressait avec elle.

Cette réforme devint cependant une source de conflit entre les Européens et l'administration. Pour des raisons de sécurité, les Bureaux arabes interdisaient à ceux-là l'accès des territoires militaires ; dans la crainte des troubles pouvant naître d'installations prématurées ou d'initiatives individuelles. Colons et commerçants virent donc dans les Bureaux arabes un obstacle à leur expansion, à leur liberté d'action. Ils lancèrent un mouvement de protestation qui présenta des «*Cahiers algériens*», préconisant l'assimilation administrative de l'Algérie à la France. Ils obtinrent une satisfaction par-

tielle avec le décret du 27 octobre 1858 qui divisait l'Algérie en trois provinces comprenant chacune un territoire civil ou département et un territoire militaire. Œuvrant dans une perspective plus lointaine mais pour faciliter l'expansion de la colonisation, le sénatus-consulte du 22 avril 1863 ordonnait une série d'enquêtes en vue de constituer la propriété individuelle sur l'ensemble du territoire.

En fonction de ces données nouvelles et des exigences permanentes de la domination française, un arrêté gubernatorial du 20 mai 1868 compléta et assouplit l'organisation municipale. Il prévoyait trois types de communes :

1) communes de plein exercice : territoires où la population européenne était assez nombreuse pour pouvoir gérer elle-même ses affaires ;

2) communes mixtes : territoires où la population européenne installée «n'était pas assez compacte et dense pour former une commune de plein exercice, mais assez nombreuse pour être admise à prendre part à la gestion des intérêts communs[1]» ;

Institution nouvelle, la commune mixte méritait son nom par la combinaison des principes démocratiques en faveur des Européens et du principe d'autorité à l'égard des autochtones. Elle était considérée comme un test de l'expansion européenne. L'arrêté gubernatorial prévoyait, en effet, la possibilité de la transformer promptement en commune de plein exercice, grâce «au développement de la population européenne qu'une administration libérale s'efforcera d'appeler dans le pays» ;

3) communes subdivisionnaires : dirigées par un commandant de subdivision dans les territoires ne comportant pas de population européenne installée.

---

1) *Rapport de l'empereur.*

Cette organisation municipale révélait bien le sens de l'assimilation administrative qui s'opérait en fonction et au profit de l'élément européen.

Le décret du 24 octobre 1870 concernant l'organisation administrative de l'Algérie ne révélait aucun changement d'orientation chez les dirigeants de la III[e] République. Il s'inspirait des mêmes principes, mais traduisait la volonté d'intensifier, au lendemain de la perte de l'Alsace-Lorraine, le peuplement européen et d'élargir considérablement le champ de la colonisation. Il devait en résulter une extension des communes mixtes aux dépens des territoires militaires, des communes de plein exercice aux dépens des communes mixtes. La population des communes mixtes passa de 16 519 habitants en 1864 à 2 164 210 habitants en 1884, tandis que les communes de plein exercice se multiplièrent avec la création de nouveaux centres européens ou s'agrandirent, faute de ressources[1], par l'annexion de tribus destinées à fournir un appoint de contribuables.

Ces structures administratives ne subirent aucun changement qualificatif avant la Seconde Guerre mondiale.

En 1947, l'Algérie fut dotée d'un statut prévoyant la suppression des communes mixtes et des territoires militaires du Sud. A s'en tenir aux textes, on pouvait penser qu'il y avait là une orientation nouvelle dans le sens d'une assimilation administrative sans ambiguïté. En réalité, il s'agissait d'un changement de tactique dans la poursuite de la politique traditionnelle de prépondérance et de domination. Une nouvelle situation avait été créée par la montée du mouvement nationaliste, son emprise sur les masses populaires et sa revendication de l'indépendance nationale. On croyait le combattre ou le contenir en supprimant, même sur le papier, les institutions discriminatoires frappées d'une tare coloniale.

1) Les colons furent exempts de l'impôt foncier entre 1830 et 1900.

Instrument de lutte contre le mouvement nationaliste, le statut de 1947 avait d'ailleurs été rejeté par les partis nationalistes. Il semble que son application fut limitée à certaines régions qui se signalaient par leur forte densité humaine ou leur position en flèche dans l'activité anticolonialiste. On y morcela les douars en centres municipaux économiquement et financièrement peu viables, mais, par-là même, à la discrétion de leurs tuteurs légaux, les administrateurs de communes mixtes. Ceux-ci, débarrassés de certaines tâches de gestion, purent ainsi se consacrer à la lutte politique et policière contre le mouvement nationaliste. Les apparences démocratiques du statut de 1947 ne pouvaient cacher l'effort désespéré du régime colonial pour se défendre et s'adapter à des situations nouvelles.

Sur le plan politique, nous retrouvons le même esprit de prépondérance et de domination.

Deux faits seulement répondent à la conception classique de l'assimilation : ils concernent l'absorption par la communauté française des minorités israélite et étrangère. L'intégration des israélites fut réalisée en deux étapes : le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 leur conférant la nationalité française, décret du 24 octobre 1870 leur accordant les droits de citoyen. Quant au problème des étrangers, surtout d'origine européenne et dont le nombre croissant menaçait la suprématie française, il fut réglé par la loi de 1889 sur la naturalisation automatique.

En faisant des Algériens musulmans des sujets de nationalité française, le sénatus-consulte de 1865 ne consacrait pas une conquête morale. Evoquant la période de la conquête, le rapporteur écrivait : «Inutile enfin de redire les insurrections des indigènes chez qui se réveillait instantanément le sentiment national froissé, et qui, séparés de leurs nouveaux maîtres par les préjugés, par les croyances, par les lois, par leurs vertus mêmes, n'avaient rien de plus à cœur que d'opposer aux droits des conquérants tous les genres de résistance active et passive.» En outre,

le sénatus-consulte offrait aux Algériens la possibilité de devenir citoyens français sur demande individuelle. Le rapporteur pensait que la loi avait ainsi posé un principe susceptible de se développer avec le temps, l'exemple, les conseils et l'intérêt personnel. Les faits devaient si peu répondre à ce prudent optimisme qu'on ne compta guère plus de 2 500 Algériens devenus citoyens français entre 1866 et 1934.

Le sénatus-consulte était surtout, semble-t-il, une assurance contre les hasards de la guerre et de la diplomatie, contre l'hostilité irréductible du peuple algérien. Il visait à consolider juridiquement la conquête. Ecoutons encore le rapporteur : «Les indigènes musulmans sont français. Cette déclaration met fin à toute discussion, à toute controverse, à toute contestation.» Le sénatus-consulte avait un autre objectif plus lié aux circonstances : placer sous le contrôle français les milliers de patriotes algériens réfugiés au Maroc, en Tunisie, en Egypte, en Syrie et au Liban et dont les activités provoquaient les inquiétudes des autorités françaises.

Enfin, le sénatus-consulte maintenait les lois d'exception et les règlements de police édictés contre les Algériens. C'était le régime discriminatoire de l'indigénat qui devait être codifié par la loi du 28 juin 1881 et se prolonger jusqu'en 1947 pour être remplacé ensuite par une astucieuse application de l'article 80 du code pénal. Le code de l'indigénat conférait aux administrateurs de communes mixtes, aux juges de paix et aux commandants des territoires militaires le droit de réprimer par voie disciplinaire des infractions spéciales non prévues par la loi française, mais déterminées par des arrêtés préfectoraux. Ces infractions concernaient en général le prestige de l'autorité française[1], la sûreté publique, le recouvre-

---

1) Lors des événements de mai 1945, un instituteur algérien fut frappé d'une peine de deux ans de prison pour avoir manqué de respect, du regard, à un sous-préfet.

ment des impôts et la surveillance des confréries religieuses. Les peines étaient de 1 à 5 jours de prison et de 1 à 15 francs d'amende. Les autorités avaient tendance à transformer les amendes en journées de prison, parce que, dans les faits, le régime de l'indigénat était devenu une entreprise de travail forcé et gratuit au profit des Ponts et Chaussées et de la colonisation officielle après 1871 (82 402 journées de prison et 212 023 francs d'amende pour l'année 1883, d'après le code annoté de l'Algérie).

La méfiance des autorités françaises à l'égard des Algériens était remarquable même aux époques où la résistance armée avait cessé depuis longtemps et où l'opposition politique n'avait pas encore pris naissance. Rien de plus significatif, à cet égard, que les instructions du gouverneur général sur «la surveillance politique et administrative des indigènes algériens et des musulmans étrangers». «Depuis la conquête, l'attention de l'administration algérienne n'a cessé de se porter sur la nécessité d'assurer par des mesures générales et locales de police, une surveillance constante de nos indigènes algériens aussi bien que des musulmans étrangers qui se rendent sur notre territoire, soit pour y séjourner, soit simplement pour le parcourir.» (25 janvier 1895).

La circulation des Algériens, à l'intérieur du pays, était, jusqu'en 1914, soumise à la délivrance d'un laissez-passer. On peut penser que la naissance, au lendemain de la guerre de 1914-18, d'une opposition politique organisée n'était pas de nature à adoucir ce régime de surveillance policière. Aussi l'abolition des lois d'exception et du code de l'indigénat fut-elle la principale revendication du mouvement réformiste incarné par la «Fédération des élus».

Dans le même temps s'était formé en France, parmi les travailleurs algériens émigrés, un mouvement nationaliste, plus radical et mettant en cause le régime colonial même «Etoile

nord-africaine» puis PPA à l'avènement du Front Populaire, ce mouvement avait déjà pris racine en Algérie et attirait à lui les éléments les plus dynamiques et les jeunes Algériens. Face au mouvement légaliste des élus, il symbolisait le culte de l'action directe et révolutionnaire. Le gouvernement Blum s'en inquiéta et mit sur le chantier le projet de réformes tendant à conférer la citoyenneté française à une cinquantaine de milliers d'Algériens titulaires d'une décoration ou du certificat d'études (Projet Blum-Viollette de 1937). Ce projet visait, en somme, à donner satisfaction aux auxiliaires du régime et à une fraction de la bourgeoisie algérienne gênée dans son expansion par les discriminations de l'indigénat. Dire que ce projet aurait pu régler la question algérienne s'il n'avait pas été mis en échec par l'opposition et les manœuvres des colons, c'est oublier ou ignorer que l'opinion publique et les masses l'avaient accueilli avec une indifférence hostile et y voyaient une manœuvre de division.

Ainsi, plus le mouvement d'opposition et de libération se développe, plus le régime colonial multiplie, pour survivre, les efforts d'intégration et les tentatives de camouflage. Qu'il suffise de rappeler l'octroi de la citoyenneté française à tous les Algériens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et l'intégration totale de l'Algérie à la France à la veille de son accession à l'indépendance.

Nous retrouvons le même processus et les mêmes démarches tactiques dans l'histoire de l'enseignement qui a souvent servi d'argument à l'appui de la légende de l'assimilation.

La première mesure, prise dans ce domaine, fut la confiscation des fondations pieuses (habous) qui assuraient, avant la conquête, l'entretien d'un enseignement arabe largement répandu dans le pays. Et l'on sait comment, durant tout le régime colonial, la langue arabe fut traitée en langue étrangère.

La première école française, créée à l'usage des Algériens, le fut en 1836. Le mouvement se développa avec lenteur puisqu'en 1880 on ne comptait encore que 16 écoles de ce genre. Ces écoles, fort impopulaires, accueillaient des enfants de notables, considérés comme des otages par l'opinion.

En 1892, un «enseignement des indigènes» fut créé pour répondre aux besoins pressants de l'administration et de la colonisation en cadres subalternes. Son programme de développement était fort modeste, puisqu'il prévoyait l'ouverture de 60 à 80 classes par an. En fait, il connut un ralentissement considérable en raison de la mauvaise volonté des maires européens chargés de la construction des écoles. Le nombre d'enfants scolarisés passait de 12 000 en 1893 à 31 000 en 1907 (population d'âge scolaire évaluée à plus de 700 000 en 1907).

Mais les instituteurs de la promotion Jules Ferry apportèrent dans l'accomplissement de leur tâche un zèle missionnaire qui ne fut pas sans effet.

A la base, ils formèrent des cadres et des travailleurs dont les colons apprécièrent si peu l'indocilité et l'esprit de discussion qu'ils réclamèrent, dans un vœu célèbre, la suppression de l'enseignement des indigènes : «Considérant que l'instruction des indigènes fait courir à l'Algérie un véritable péril tant au point de vue économique qu'à celui du peuplement français : considérant que, par les résultats obtenus jusqu'ici, l'instruction primaire des indigènes est loin d'avoir donné, chez ceux qui l'ont reçue, des résultats satisfaisants ; considérant que ces résultats ne justifient nullement les dépenses effectuées ou prévues... (le congrès) émet le vœu que l'instruction primaire des indigènes soit supprimée[1].»

1) Congrès des colons du 21 mars 1908.

Ce vœu devait d'ailleurs recueillir l'approbation de féodaux algériens membres de l'Assemblée des délégations financières.

Par contre, au sommet, cet enseignement enregistrait quelques modestes résultats largement exploités par certains hommes de gauche qui voyaient dans les instituteurs français des missionnaires laïques et dans l'assimilation une nouvelle forme de conversion. Selon Ismaël Hamet : «Les premières écoles ouvertes à la jeunesse musulmane donnaient des auxiliaires entièrement ralliés, dont le concours précieux largement récompensé et la fidélité soutenue ne furent pas sans impressionner favorablement le reste de la population indigène[1].»

Et de citer des cas : interprètes militaires qui avaient aidé les conquérants et dont certains devinrent de grands propriétaires fonciers, officiers tels que Ben Daoud et Cadi, enseignants tels que l'instituteur Fatah qui, pendant l'insurrection de 1871, avait servi à Aumale dans la milice des colons, le professeur Mejdoub ben Kalafat auteur d'un livre intitulé *Assimilation et instruction des indigènes*, mais, quelques pages plus loin, Hamet ramenait à des proportions fort modestes le rayonnement de ces ralliés en précisant leur milieu social : «la majeure partie des individualités citées plus haut sont entrées dans la famille française par la naturalisation ; presque toutes sont alliées à des familles européennes et quelques-unes sont issues de mères européennes[2].»

Or, ces hommes ralliés et assimilés étaient trop français aux yeux des dirigeants qui auraient voulu faire d'eux des intermédiaires entre la société française et la société algérienne, des auxiliaires du régime colonial, plus convaincus et plus désintéressés que les féodaux. L'isolement de l'instituteur algérien de l'époque faisait dire à William Marçais : «Quelque

1) *Les Musulmans français de l'Afrique du Nord*, p. 190.
2) Ibid., p. 212.

soin que l'ont ait pris au Cours Normal de ne pas le «démusulmaniser» (costume indigène conservé, boissons fermentées interdites, jeûne du Ramadhan observé), il représente, aux yeux de ses coreligionnaires, le type peu estimé du renégat... Le moniteur indigène représente une grave équivoque : il est musulman, mais fréquente surtout les Européens[1].»

Il s'agissait dont de cas individuels, résultat inévitable du contact de deux sociétés différentes, en une période où la domination coloniale était à son apogée.

Cet enseignement se développa ensuite avec une pénible lenteur : en 1930, il y avait 68 000 élèves avec un taux de scolarisation de 5% en 1944, 110 000 élèves avec un taux de scolarisation de 8,8%. Les progrès furent un peu plus sensibles dans les années suivantes sous le proconsulat de Chataigneau qui passait pour libéral en ce sens qu'il croyait à l'efficacité des réformes sociales dans la lutte contre le nationalisme algérien. C. A. Julien fait le plus vif éloge de son plan de scolarisation : «Le plan de scolarisation assura l'ouverture de 1 749 classes nouvelles en 3 ans et il n'y eut plus une seule oasis qui n'eût son école[2].»

Si nous comprenons bien la pensée de M. Julien, le problème scolaire avait donc été pratiquement réglé. Or, les statistiques officielles donnent pour l'année 1954 les chiffres suivants : élèves algériens : 302 000 ; taux de scolarisation : 14,6%. On peut se demander si les sympathies politiques n'ont pas, en l'espèce, obscurci le sens critique de l'éminent historien.

Le problème était si loin d'être réglé que les enquêtes officielles se terminaient par un «non possumus». Le rapport Pellenc (1956), se basant sur les travaux de la commission Le Gorgeu, voyait dans la scolarisation des Algériens un tonneau

---

1) *Congrès de l'Afrique du Nord* (1909).
2) *L'Afrique du Nord en marche*, p. 308.

des Danaïdes : l'effort financier maximum que la France pouvait faire n'aurait même pas été suffisant pour scolariser l'excédent annuel des naissances[1].

Mais on a pu se rendre compte que la question était d'ordre politique, puisque la France a pu fournir un effort plus considérable en quelques années (1958-1962) que durant la longue période précédente. Effort tardif et désespéré dans le cadre d'une dernière tentative d'intégration.

Si surprenant que cela puisse paraître, c'est dans le domaine économique que nous constatons la mise en œuvre d'une authentique politique d'assimilation. L'application des lois françaises et la «francisation» des biens jouèrent comme de véritables instruments de spoliation. Politique très empirique visant à sauvegarder ou à promouvoir les intérêts de la colonisation, au prix, parfois, d'invraisemblables acrobaties : francisation, défrancisation, refrancisation, exégèses byzantines.

La loi du 16 juin 1851 annexa au Domaine, de la manière la plus arbitraire, les forêts algériennes sur lesquelles les collectivités rurales avaient des droits de jouissance immémoriaux.

Le décret du 2 février 1870 accorda 150 000 hectares à des Européens pour l'extraction du liège et la fabrication du charbon de bois. Plus de 120 000 hectares furent également, à partir de 1890, livrés aux cultures de la colonisation. Mais dans le même temps, on fit tout pour interdire aux riverains algériens l'usage et l'accès des forêts. On utilisa, à cet effet, une interprétation astucieuse du code forestier français. La Cour de cassation, par arrêt du 25 janvier 1883, déclarait que les droits d'usage étaient conformes aux coutumes locales, mais elle ajoutait que leur mode d'exercice serait régi par le code forestier français. Conclusion : il n'était plus permis aux

1) L'Algérie indépendante est en train d'administrer la preuve que le problème peut être résolu en quelques années.

paysans algériens de labourer dans les clairières ni de faire pâturer leurs moutons dans les bois. Or, ces usages, qui pendant des siècles n'avaient pas endommagé les forêts algériennes[1], étaient d'une importance vitale dans un pays où les bonnes terres et les prairies étaient rares.

Un sénateur, Frank Chauveau, dénonçait, en 1893, la manière dont on avait torturé les textes pour assimiler, en Algérie, le labourage en forêt à l'extraction de la terre. L'article 144 du code forestier français punissait, en effet, d'une amende l'extraction de la terre dans la forêt, mais il ne prévoyait rien en ce qui concerne le labourage, parce que personne en France n'aurait songé à labourer sous bois. Mais, en Algérie, la fertilité des terres forestières attirait les petits cultivateurs désireux d'accroître leurs maigres ressources. On décida donc de faire jouer contre eux l'article 144 en assimilant à une extraction le déplacement de terre qu'entraîne le labourage. Le labourage d'un are de forêt algérienne équivalait à l'extraction d'une quantité de terre qui, suivant le code français, représentait la charge de dix bêtes de somme. L'amende était, à l'époque du sénateur Chauveau, de 5 à 15 francs germinal par bête de somme, donc de 50 à 150 francs par are et de 5 000 à 15 000 francs par hectare, dans un pays où l'hectare forestier valait alors en pleine propriété de 50 à 100 francs. Cela donnait lieu à une interminable guerre entre les autorités et les populations rurales, les incendies de forêts répondant aux amendes.

La même loi du 16 juin 1851, annexant les forêts, rattachait au domaine public les cours d'eau et les lacs salés. Ce faisant, elle dérogeait au droit commun français pour assurer par priorité les besoins de la colonisation dans un pays où

1) Par contre, il est admis généralement que l'exploitation coloniale a réduit d'un million d'hectares ces forêts depuis 1830.

l'eau est assez rare. Cela permit de canaliser les sources au profit des centres de colonisation, tandis que les campagnes connurent la pénurie et parfois la soif.

La francisation des mines et des minières fut moins heureuse et dut être rectifiée.

Selon la loi française de 1810, les mines étaient soumises au régime de la concession, tandis que les minières ou gisements exploitables à ciel ouvert appartenaient de droit aux propriétaires du sol. Or, les premiers gisements de fer exploités en Algérie, ceux de Mokta-El-Hadid, étaient des minières. Au début de l'occupation, on avait accordé des concessions pour l'exploitation des minières. Mais les propriétaires algériens de la surface, s'appuyant sur la loi de 1810, protestèrent énergiquement et réussirent même à paralyser l'exercice du droit des concessionnaires. Tournant la difficulté, le gouvernement français débouta les propriétaires en instituant, par arrêté du 9 octobre 1848, un régime minier d'exception stipulant que les minières algériennes étaient des mines au sens de la loi de 1810, donc soumises au régime des concessions.

Cette leçon devait inspirer la tactique juridique employée pour mettre la main sur les gisements de phosphates que la loi française assimilait à des carrières, maintenant le droit de concession et d'exploitation des propriétaires du sol. Comme les gisements connus se trouvaient, pour la plupart, sur des terres de parcours appartenant à des tribus, le droit du 25 mars 1898 créa une législation d'exception prévoyant différents cas selon le statut juridique de la terre : propriété individuelle ou collective ; seules les terres individuelles bénéficiaient du régime des carrières, tandis que, pour les autres, le droit de concession revenait à l'Etat.

Dans la recherche incessante de terres disponibles pour la colonisation, l'assimilation ou francisation s'avéra une méthode d'une sinistre efficacité, un instrument remarquable

de spoliation. Elle fut mise en application avec le sénatus-consulte du 22 avril 1863 et la loi Warnier de 1873. Il s'agissait de morceler et d'émietter la propriété algérienne que sa structure familiale ou collective rendait, jusque-là, inaliénable et inaccessible aux acheteurs européens. Sous couleur de constituer et de protéger la propriété individuelle, le sénatus-consulte de 1863 aboutissait à une véritable spoliation. Des enquêtes étaient prescrites qui répartissaient les terres en cinq catégories : melk (familiales), arch (tribale), communales, domaine public et domaine de l'Etat. Sur 5 700 000 hectares appartenant à 374 tribus et délimités entre 1863 et 1870, les trois dernières catégories reçurent près de 1 400 000 hectares qui, échappant à leurs anciens propriétaires, devenaient disponibles pour la colonisation[1].

La loi Warnier allait compléter cette œuvre en faisant éclater la propriété algérienne. Sous prétexte de rendre possible les transactions sur les terres, on créa un état fictif de la propriété, qui devint, entre les mains des spéculateurs et des usuriers généralement européens et israélites, un redoutable instrument d'expropriation.

Les commissaires enquêteurs, chargés de constituer la propriété individuelle, négligeant l'état de fait, remontaient de plusieurs générations en arrière. Ils partaient du fondateur de la propriété pour liquider toutes les successions et réveiller des droits éteints, multipliant ainsi par dix ou par vingt le nombre des copropriétaires. Comme en législation musulmane il existe des héritiers directs et des héritiers indirects à parts inégales, les commissaires enquêteurs en arrivaient à distribuer des titres de propriété sans valeur ou intraduisibles sur le terrain.

1) Les frais de délimitation qui s'élevaient à 7 francs l'hectare, étaient à la charge des contribuables algériens, ainsi doublement spoliés, sous forme de centimes additionnels aux impôts arabes.

Telle part fixée à 1/19 000 représentait une valeur de 20 centimes. Parfois le détenteur du titre aurait eu à peine de quoi poser le pied sur le terrain, s'il y avait eu un partage en nature. Aussi les commissaires enquêteurs se bornaient-ils à distribuer des titres de propriétés sans procéder à un partage effectif. Un tel partage eut été le plus souvent impossible à réaliser. Dans le douar des Harrar, près de Duperré, le commissaire enquêteur avait découvert 55 attributaires pour une parcelle indivise de 8 ha 45. Il fixa la part la plus forte à 2 640 000/19 800 000 et la plus faible à 50 688/19 800 000.

Cet état fictif de la propriété individuelle n'était pas de nature à faciliter les transactions normales, mais c'était un instrument idéal de spoliation entre les mains des spéculateurs. Prêt usuraire ou vente à réméré, tous les moyens furent bons pour provoquer une licitation. Le tout était de mettre dans son jeu un de ces copropriétaires fictifs et besogneux que l'on pouvait contraindre à céder son titre, soit qu'il fût hors d'état de rembourser soit qu'il eût laissé passer le terme de l'échéance. Devenu automatiquement copropriétaire, le spéculateur n'avait qu'à réclamer un partage impossible pour aboutir à une licitation ou vente judiciaire. Un décret de 1884 enleva aux cadis la licitation des immeubles francisés[1].

Or, la licitation française était une procédure compliquée et très coûteuse, qui amenait inévitablement la ruine de tous les autres copropriétaires au profit du spéculateur qui avait déclenché l'opération. Rien ne montre mieux le mécanisme de cette spoliation que l'exemple survenu en 1889 dans la région de Mostaganem.

1) L'application du droit musulman, qui protège l'indivision, eût évité toute spoliation. En vertu du droit de Shuf'a, ou retrait d'indivision, les copropriétaires pouvaient évincer le spéculateur en lui remboursant son prix d'achat.

La propriété individuelle fut constituée, par francisation, sur une parcelle indivise de 292 hectares sans profit de 513 attributaires. Une fois les opérations terminées, un individu délégué par un avocat défenseur acheta pour 20 francs les droits de l'un des copropriétaires. Il obtint la licitation qui eut lieu dans l'étude de l'avocat défenseur. Un ancien clerc de l'avocat acquit tout le domaine pour 80 francs. Mais les frais de licitation s'élevèrent à 11 000 francs, ce qui entraînait l'expropriation et la ruine des anciens copropriétaires. Les victimes de ce mode de spoliation se comptaient par dizaines de milliers. Des tribus entières furent ainsi ruinées dans les régions d'Orléansville, de Sidi-Bel-Abbès, de Mascara, de Palestro, d'Aïn Bessem, etc.. Plus de 12 000 paysans, dans la région d'Orléansville, furent, de 1881 à 1894, dépouillés de 14 000 hectares, ce qui provoqua une dépréciation considérable de la propriété foncière passant de 25 francs l'hectare en 1863 à 1 ou 2 francs. Entre 1871 et 1895, on compta 17 000 ventes judiciaires qui permirent à la colonisation privée de s'approprier 563 000 hectares. Les historiens de l'époque reconnaissent que même les ventes apparemment normales n'étaient que l'effort désespéré de petits paysans pour éteindre des dettes criardes et surtout pour éviter l'infamie d'une saisie immobilière.

Défenseur du sénatus-consulte de 1863 et de la loi Warnier, Ismaël Hamet se réjouissait de la destruction des structures collectives de la société algérienne par le morcellement des terres et la constitution de la propriété individuelle : «L'individu, avec ou sans patrimoine, se détache de la collectivité indigène qui n'est plus rien pour lui et se met sous la tutelle européenne qui peut tout pour lui[1].»

---

1) Ouvr. cité p. 8.

On ne saurait mieux dire que le régime colonial avait visé, par cette législation, un double but : consolider sa domination tout en accaparant les richesses.

Mais cet optimisme n'était pas partagé par un homme plus lucide et qui, placé à un poste de responsabilité officielle, s'inquiétait devant les conséquences sociales de cette gigantesque spoliation : «Il en résulte pour les colons le voisinage de groupes de prolétaires affamés, auxquels il ne reste guère d'autre ressource que de se faire bandits pour vivre et pour se venger de l'Européen qui les a réduits à la misère en les expropriant, ils passent leur temps à piller les récoltes, à incendier les meules, à percer des trous dans les murs des fermes pour enlever les bestiaux. Les statistiques criminelles, dont les totaux grandissent chaque année à mesure que le nombre des propriétaires diminue...[1]»

On croirait lire un texte sur les circoncellions du IVe siècle, tant l'histoire semble se répéter, l'histoire de la paysannerie algérienne aux prises avec des régimes d'intense exploitation coloniale.

Telle fut donc la réalité d'une politique d'assimilation qui joua sur un double registre : alignement de la colonie européenne sur la métropole, domination et dépossession des autochtones. A quoi donc rattacher la «légende dorée» de certains Français de gauche ? Peut-être à cet esprit jacobin qui voulait convertir l'Europe aux idéaux de la Révolution de 1789, mais dont certains Européens se méfièrent souvent comme d'un déguisement de l'impérialisme : «Ils veulent seulement, disait Fichte, détruire tous les rapports existants et créer hors d'eux-mêmes un vide dans lequel ils pourront indéfiniment répéter leur propre image[2].»

---

1) De Peyerimhoff, ouvr. cité p. 929.
2) *Discours à la Nation allemande.*

VIII - NECESSITE D'UNE NOUVELLE REVOLUTION COPERNICIENNE

Si les hommes responsables de la politique française avaient songé, un instant, à abandonner la perspective coloniale pour l'assimilation, ils n'auraient pas manqué d'apercevoir un obstacle immédiat, majeur et irréductible : l'originalité nationale du peuple algérien.

Cette originalité n'avait pas échappé aux dirigeants et aux généraux de la conquête, que leurs fonctions plaçaient au contact direct des réalités algériennes. Ils ne la sous-estimaient pas, ils ne l'oubliaient point même à une époque où le vent avait tourné en faveur des conquérants, où une bonne partie du pays avait été soumise et où Abdelkader avait déjà perdu toutes les villes et sa smala. Aux Français qui s'impatientaient alors devant la durée de la guerre, qui s'étonnaient alors devant la durée de la guerre, qui s'étonnaient qu'on ne vînt pas à bout plus rapidement de la résistance d'un «chef de bande», le maréchal Bugeaud répliquait :

«On est dans une étrange erreur quand on dit... que nous ne sommes occupés qu'à combattre un chef de partisans qui mène avec lui sept ou huit cents cavaliers... On oublie que c'est à la nation arabe tout entière que nous avons affaire... C'est un prétendant légitime par tous les services qu'il a rendus à la nationalité arabe et à la religion...[1]»

1) Lettre au ministre de la Guerre (9 janvier 1844).

Et la destruction de cette nationalité lui apparaissait précisément comme une condition nécessaire au succès de la colonisation et à la consolidation de la domination française. On se rappelle qu'il jugeait toute solution de refoulement ou d'«apartheid» comme impossible à réaliser ou inefficace ; il préconisait l'entrelacement des populations et le morcellement du peuple algérien : «En les divisant, nous détruirons chez eux la force d'ensemble et la nationalité.[1]»

Détruire la nationalité algérienne en brisant les cadres de la société et les structures collectives, ce fut, nous l'avons vu au chapitre précédent, l'objet de la législation française depuis le sénatus-consulte du 22 avril 1863 et la loi Warnier. Ce fut, selon un mot célèbre, la méthode du rouleau compresseur qui, broyant la société algérienne, ne devait laisser qu'une «poussière d'individus» dont on espérait que leur faiblesse et leur intérêt les rallieraient au régime colonial.

Ainsi privée de ses supports traditionnels, la nationalité algérienne avait-elle disparu ? Certes, elle connut une longue éclipse jusqu'au moment où elle trouva dans la lutte politique des formes nouvelles d'expression et d'organisation. Seule une observation superficielle ou dédaigneuse des réalités pouvait conclure à sa disparition. A la résistance active succédait une résistance passive dont les modalités diverses traduisaient la réserve hostile et inflexible des masses populaires à l'égard de la domination étrangère. Cette longue et apparente pause avait fait croire, aux uns, que la nationalité algérienne n'existait plus, aux autres, qu'elle n'avait jamais existé et qu'elle devait naître, soudainement, entre les deux guerres mondiales. L'erreur de ces deux attitudes, c'était de placer au niveau de la micro-histoire des faits de longue durée comme la naissance, la vie et la mort des croyances, des sentiments

---

1) Lettre au général de La Rue (5 mars 1846).

collectifs et des mentalités. La rupture des cadres de la société algérienne avait pu affaiblir le sentiment national, elle ne pouvait pas entraîner sa disparition immédiate.

La législation française avait, d'ailleurs, consacré l'existence et le maintien de la nationalité algérienne en droit interne. Comment la définir ? On ne pouvait se contenter de la notion d'indigène algérien, valable également pour les israélites devenus pleinement français depuis le décret Crémieux de 1870. On ajouta donc à cette notion le qualificatif de musulman parce que la religion musulmane était le plus grand dénominateur commun, et le moins discutable, de la quasi-totalité des Algériens. Le code de l'indigénat, régime d'exception, s'appliquait donc à tous les «indigènes musulmans algériens», même s'ils étaient de religion catholique ou hébraïque, pourvu qu'ils ne fussent pas citoyens français. Deux décisions du tribunal civil d'Alger entérinent cette interprétation. L'une concernait le statut du musulman non indigène : «Le statut réservé aux musulmans de l'Algérie par le sénatus-consulte de 1865, et spécialement le statut personnel musulman, ne peuvent jamais régir une personne n'ayant point la qualité d'indigène, alors même que cette personne, française de naissance et chrétienne de religion, dans l'espèce, aurait déclaré abjurer sa religion et se convertir à l'islamisme.[1]»

L'autre, en 1903, rejetait la requête d'un Algérien faisant état de sa qualité, de catholique pour échapper au code de l'indigénat.

La plupart des historiens ont ignoré ou dédaigné ces faits. Les hypothèses ne manqueraient pas en ce qui concerne les raisons de leur silence. Bornons-nous à constater que leur attitude, en l'espèce, rappelle curieusement celle des socialistes français du XIXe siècle, qui s'étaient montrés résolument hostiles

1) Tribunal d'Alger, 4 janvier 1879.

aux aspirations nationales des peuples européens luttant pour leur unité et leur indépendance. A quoi bon constituer de nouvelles nations, alors que l'Internationale socialiste est en marche ? déclaraient les Proudhon et les Lassalle. Ce n'était pas l'avis de Karl Marx qui accusait ses camarades de servir non la cause de l'internationalisme prolétarien, mais celle de l'impérialisme français. En juin 1866, au lendemain d'une réunion de la Première Internationale, il écrivait à Engels pour lui dire que leurs amis de la «Jeune France» voulaient, au nom de l'internationalisme prolétarien, la disparition de tous les Etats et de toutes les nations, c'est-à-dire «leur absorption par la nation modèle, la nation française». Il semble que l'esprit de ces socialistes a continué d'inspirer longtemps historiens et hommes politiques de la gauche française.

La position des progressistes et communistes français est plus ouverte et plus nuancée.

André Prenant découvre l'existence, en 1830, d'une nation algérienne inachevée, dont il décrit les caractéristiques et les possibilités d'évolution en ces termes : «Le sentiment commun était l'hostilité contre le régime «féodal» turc, auquel échappaient ceux qui en bénéficiaient, tribus makhzen, azeliers, etc. Il lui était notamment reproché de composer avec les puissances infidèles, de favoriser aux dépens des Algériens musulmans les maisons étrangères et les hommes d'affaires juifs, de frapper les croyants d'impôts non coraniques, d'établir, contrairement au Coran, les discriminations entre musulmans. Ce conflit, inhérent au régime «féodal», empêchait ainsi l'achèvement de la constitution d'une véritable nation en fractionnant le pays et en opposant, l'un à l'autre, deux groupes de population, l'un et l'autre attachés à la terre où ils vivaient, mais différant par la langue ou la culture en même temps que par la position sociale. Il était cependant susceptible de faciliter l'unification par la conscience de l'appartenance commune à l'islam et

la volonté de le défendre contre les infidèles : 1830 devait ainsi constituer une étape dans l'orientation suivie vers l'achèvement d'une nation algérienne.[1]»

En d'autres termes, la nation algérienne était inachevée en 1830, parce que divisée en deux groupes antagonistes, différant par la langue, la culture et la position sociale, l'un soutenant le régime, l'autre le combattant. Ce conflit, néanmoins et la foi islamique aidant, devait ensuite «faciliter l'unification» face à l'attaque des «infidèles».

Cette thèse appelle une série d'observations :

1. - Bien que la plupart des dirigeants fussent encore d'origine turque, le régime n'avait plus que des liens moraux avec la Turquie, l'Algérie étant, en fait et en droit, un pays indépendant depuis 1710.

Il est vrai que le régime était «féodal», mais ne convient-il pas de tenir compte des forces populaires qui bouillonnaient derrière cette façade traditionnelle ? Cette «féodalité» paraissait assez solide dans le sud-Constantinois, mais elle commençait à se désagréger ailleurs, puisqu'en quelques années la résistance nationale animée par l'émir Abdelkader parvint à la balayer en Oranie et dans l'Algérois. Le ralliement aux Français de certains féodaux s'expliquait par leur espoir de rétablir leur autorité sur les tribus qui s'en étaient affranchies.

2. - Les tribus makhzen, les azeliers, les Turcs et autres soutiens ou bénéficiaires du régime oligarchique d'avant 1830 ne constituaient qu'une minorité de la population algérienne. A titre indicatif, on relève chez Venture de Paradis le chiffre de 7 000 à 8 000 Turcs établis dans toute l'Algérie en 1789. Transformer une opposition classique entre majorité et minorité en un conflit de «groupes» revient à mettre entre parenthèses le poids spécifique des choses et leur importance relative.

---

1) *Algérie : passé et présent*, pp. 184-185.

3. - Entre cette majorité et cette minorité, il y avait des différences portant sur la condition sociale, mais non sur la langue ni la culture puisque, abstraction faite des dialectes berbères, la langue nationale, la langue officielle était l'arabe que les Turcs eux-mêmes utilisaient, depuis le simple janissaire jusqu'au dey.

Liées par une communauté de religion, de langue et de culture, la majorité et la minorité étaient également d'accord sur le maintien de l'indépendance du pays et de son intégrité territoriale. Leur opposition portait sur la nature sociale et politique du régime et aurait pu être résorbée soit par une évolution démocratique, soit par une révolution comme celle que l'émir Abdelkader avait menée avec succès pendant une courte période. De tels conflits se retrouvent encore, à des degrés divers, dans tous les pays et sous toutes les latitudes, tant il est vrai que la nation homogène n'est qu'un cas idéal, inconciliable avec le mouvement dialectique de la vie tirant sa force de la complexité, de la diversité et de la contradiction.

D'une autre nature et d'une autre gravité était le conflit qui devait plus tard opposer la minorité européenne au peuple algérien dans le cadre de la domination coloniale. L'un aspirait à l'indépendance nationale, l'autre, bénéficiaire et soutien du régime, voulait le maintien des liens de dépendance à l'égard de la France. L'un et l'autre différaient considérablement tant par leurs intérêts, leur position sociale et politique que par leurs origines ethniques, leur langue, leur culture et leur religion. L'issue de leur conflit a prouvé combien était chimérique et inattentive au devenir historique la conception qui voulait un certain temps, voir en eux les éléments d'une «nation en formation».

4. - Il nous semble peu conforme à la vérité historique et au rôle de l'islam dans la société algérienne d'affirmer que «l'unification» avait pu être facilitée par «la conscience de l'appartenance commune à l'Islam et la volonté de le défendre contre les infidèles».

Voir en quelque sorte dans la solidarité nationale un résultat de la lutte contre les «infidèles», n'est-ce pas en faire un épiphénomène, quelque chose de négatif et de précaire ? Si ce lien de cause à effet était exact, il aurait dû se vérifier plus tôt, dans les siècles antérieurs, alors que l'offensive chrétienne contre le Maghreb avait pris les allures d'une nouvelle croisade, notamment au XVIe siècle après l'occupation par les Espagnols de quelques points de la côte algérienne. L'évolution des rapports de l'Algérie avec les Etats chrétiens depuis le XVIe siècle montrait un souci de distinguer dans le bloc de la chrétienté des puissances amies et des puissances ennemies. L'opposition de l'opinion publique à la politique étrangère des deys, au début du XIXe siècle, ne visait pas l'existence de relations correctes ou amicales avec des Etats chrétiens, mais l'ingérence de certaines puissances occidentales dans les affaires intérieures de l'Algérie.

Aucun contemporain de la conquête n'a, à notre connaissance, attribué un caractère fondamentalement ou principalement religieux à la résistance algérienne. Les textes, déjà cités de Bugeaud et du rapporteur du sénatus-consulte de 1865 sont, à cet égard, suffisamment explicites et significatifs. Bien plus, il convient de rappeler que certains chefs religieux s'étaient ralliés à la France, notamment le cheikh Tidjani dont Abdelkader dut, en 1838, détruire la résidence fortifiée à Aïn-Madhi, près de Laghouat. Par contre, au lendemain du traité de la Tafna qui reconnaissait l'existence d'un Etat algérien souverain et abolissait, ipso facto, la capitulation de 1830, d'autres chefs religieux reprochaient à Abdelkader d'avoir par cet accord, trahi l'idéal de la guerre sainte. Ce fut le cas du chef derquaoui Hadj Moussa qui, brandissant le drapeau vert, s'attaqua à l'armée d'Abdelkader en assurant ses propres fidèles que sa «baraka» les mettait à l'abri des balles. Si sa «baraka» a un tel pouvoir, je suis prêt à me rallier à lui, disait Abdelkader avant de les faire

disperser à coups de canon. Abdelkader se montra très magnanime avec les révoltés et libéra tous les prisonniers, tandis que Hadj Moussa, s'enfuyant au Sahara, disparut définitivement de la scène politique.

Guerre nationale, non pas guerre de religion. Mais l'islam ne pouvait pas ne pas jouer un rôle important, parce qu'il était une composante essentielle de la personnalité algérienne. Dans cette lutte contre les conquérants, inégale au départ, il devait mobiliser les énergies et les forces morales. Mais on se méprendrait à vouloir l'enfermer dans l'alternative de la théocratie ou de la laïcité. Chez les patriotes algériens, le sentiment national était inséparable de la foi islamique sans s'identifier à elle. Enfin, il convient de remarquer que l'Algérie moderne s'était définie non seulement contre les interventions chrétiennes, mais aussi par rapport aux pays voisins, liés à elle par la communauté des origines ethniques de l'histoire, de la langue et de la religion.

5. - Dire que 1830 constituait une étape vers «l'achèvement d'une nation algérienne», c'est simplifier de façon excessive la courbe de l'histoire. C'est faire abstraction des efforts du régime colonial, sur les plans culturel, social et économique pour détruire la nationalité algérienne et dont nous avons déjà parlé. La domination coloniale ne fut pas, pour la nation algérienne, une période d'ascension continue vers l'unité ; elle connut des bas et des hauts, des épreuves terribles qui faillirent la rayer de la carte, la priver de sa personnalité, de son identité, pour la rejeter dans le néant et l'anonymat de la préhistoire, si chers à certains de ses historiens.

6 - La «nation inachevée» de 1830 rappelle curieusement la théorie de la «nation en formation» mise en avant par les amis d'André Prenant entre 1939 et 1954. Il semble que Prenant, voyant cette théorie démentie et dépassée par l'évolution récente, a voulu la rectifier en la transposant dans le passé.

Or, sans mettre en doute la bonne foi de ses auteurs, on peut penser qu'il s'agissait d'une conception dangereuse dans ses conséquences et fausse dans son principe.

En effet, considérer le peuple algérien comme une «nation en formation» à un moment de l'histoire où il luttait pour sa libération, c'était poser un préalable à l'indépendance, subordonner celle-ci à une unité nationale irréalisable dans la conjoncture et dans les termes où elle était posée, à savoir : la fusion morale de la minorité européenne et de la majorité algérienne. Combien de peuples devenus libres depuis ces dernières années auraient pu répondre aux critères de la nation constituée telle que doivent l'imaginer nos théoriciens ?

Cette mise en avant de la notion de nation était, de toute évidence, une référence au principe, des nationalités. Ce principe avait contribué à la libération de certains peuples européens au XIXe siècle, alors que les idéaux démocratiques ne connaissaient pas l'audience dont ils bénéficient de nos jours. Face au mouvement général de décolonisation d'aujourd'hui, il ne pourrait être qu'un principe rétrograde et anachronique, multipliant les obstacles par ses exigences. Comme on sait, la libération des peuples colonisés s'est accomplie et s'accomplit au nom d'un principe plus simple, plus général, plus démocratique : celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou droit à l'autodétermination. D'ailleurs, comme l'histoire l'enseigne, c'est l'indépendance et la création d'un pouvoir central qui pourront faciliter l'achèvement national là où c'est nécessaire et à supposer que la constitution en nation soit partout une étape nécessaire.

En définitive, l'explication de Prenant nous révèle une tentative pour appliquer aux réalités algériennes des principes, des notions et des schémas tirés de l'expérience et de l'histoire d'une partie de l'Europe.

Depuis quatre siècles, l'Europe s'est assurée la prépondérance dans tous les domaines, depuis l'économie jusqu'aux activités de l'esprit. Sa contribution au patrimoine de l'humanité est indiscutable et immense ; mais dans le domaine des sciences humaines, elle est entachée de partis pris et de préjugés qui appellent une nouvelle optique et une révision générale.

Depuis quatre siècles, les hommes de science se sont habitués à considérer l'Europe comme le centre du monde, l'Européen et ses valeurs comme la mesure des autres hommes et de leurs valeurs.

Les uns, professant l'universalité de l'esprit humain, la définissent selon les canons de l'esprit européen. Ils s'évertuent à confronter les autres civilisations avec une table des valeurs qui leur est étrangère et aboutissent au paternalisme, les autres, croyant aux hiérarchies innées et aux peuples élus, sombrent dans le colonialisme.

La sociologie française, selon Merleau-Ponty, «manquait de cet accès à l'autre qui est la définition même de la sociologie». Pas seulement la sociologie française, mais toutes les sciences humaines, victimes d'un égocentrisme européen qui débouche dans l'impasse de l'incompréhension, et, parfois, du racisme.

Cet égocentrisme fait figure d'esprit de clocher à l'heure où les relations et les institutions internationales se développent de plus en plus, où l'horizon de l'homme s'est singulièrement élargi avec l'irruption sur la scène du monde de tant de peuples et de civilisations sortant des oubliettes coloniales. Pour sortir de l'impasse, il faut une nouvelle révolution copernicienne. Réviser l'outillage intellectuel, enrichir, élargir. Pour renouveler les postulats, les notions, les définitions, les théories et les valeurs afin d'exprimer, avec une égale «sympathie», l'humanité dans sa totalité et sa diversité.

Cette révision passe, en particulier, par la décolonisation de l'histoire et de la sociologie.

Conclusion

Certains historiens de l'Algérie paraissent conscients de la fragilité de leurs thèses et de leurs constructions, mais en guise de justification ou d'excuse, ils s'en prennent à leur sujet même.

Pour C. A. Julien, le Maghreb a été «perfide» envers les historiens comme envers les conquérants. Mais que dirait de ses historiens le sujet «perfide», s'il pouvait parler ? J. Lassus reproche à certains peuples de n'avoir pas été assez bavards : «Les historiens sont bien obligés de se servir des documents qu'on leur a légués. Si les peuples sont restés muets, l'histoire risque d'être fort muette.[1]»

Il est possible que les Carthaginois et les Numides, visés par ce texte, aient été moins bavards que d'autres. Mais pour se prononcer de façon aussi catégorique, a-t-on dressé un bilan même approximatif de ce qui a été perdu par suite de l'érosion du temps, des pillages et des destructions volontaires ou accidentelles ? Du point de vue nord-africain, on ne peut que regretter la disparition des ouvrages des rois Hiempsal et Juba II, la destruction de la grande bibliothèque de la Zitouna par l'armée de Charles-Quint en 1535.

Mais peut-on dire que, ce qui existe a été, du moins, l'objet d'une recherche et d'une exploitation suffisantes ? Historien,

1) Ouvr. cité, p. 9.

mais surtout archéologue, J. Lassus considère que l'archéologie nord-africaine «en est ses débuts». Certes, il y eut, depuis 1830, de nombreuses fouilles, mais l'effort des chercheurs s'était concentré sur les souvenirs de Rome dont la France se considérait comme l'héritière sur la terre africaine. Le passé numide et punique les avait d'autant moins intéressés que pour l'exhumer il aurait fallu sacrifier les vestiges romains sous lesquels il est enfoui : «Nous ne savons pas grand-chose des œuvres de paix qu'ont pu accomplir ces rois berbères... Il est probable que nous le saurons mieux un jour : le passé berbère de l'Afrique antique comme son passé punique est enfoui ; à Hippone par exemple, dès que la ville romaine sera suffisamment dégagée, on pourra en sacrifier une partie pour aller chercher, aux niveaux inférieurs, les traces de son passé lointain.[1]»

Certaines constatations sont néanmoins assez troublantes : l'abandon des fouilles entreprises à Siga qui fut la capitale de Syphax, tandis que Cherchell, capitale des rois maures et de Juba II, fut «à peine fouillée». Mais le passé arabe et musulman, plus récent et plus évident, ne bénéficia guère d'un plus grand intérêt de la part de l'archéologie coloniale. Et que dire des milliers de manuscrits arabes qui dorment dans des bibliothèques privées et dans maintes bibliothèques publiques d'Europe ? Un patrimoine et un passé délibérément enterrés mais dont la connaissance objective et judicieuse n'autoriserait probablement plus l'expression de «siècles obscurs». Exemple caractéristique de la manière dont la culture arabe a été traitée jusqu'ici : il est enfin question de traduire en français le journal mystique de l'émir Abdelkader *El Mawaqif*, ouvrage édité au Caire en 1901 et qui se trouvait depuis trente ans entre les mains de feu Massignon, arabisant et spécialiste de la mystique musulmane.

1) Ouvr. cité. p. 33.

Non seulement les doléances de certains historiens ne paraissent pas justifiées, mais encore il y a lieu de noter leur attachement à la conception périmée de l'histoire basée sur le document écrit. C'est précisément, à ces fétichistes du document écrit que s'adressaient les pertinentes recommandations de Lucien Febvre : «L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser... Donc avec des mots. Des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champs et de mauvaises herbes. Des éclipses de lune et des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal par les chimistes.[1]»

On sait combien cette conception moderne et scientifique de l'histoire a été et est une source féconde de travaux remarquables qui donnent enfin la première place à la vie sociale et économique des hommes. On ne peut que regretter que ce renouvellement n'ait pas touché les historiens de l'Afrique du Nord, fidèles au genre mineur et traditionnel, plus proches sans doute de Tacite que de Lucien Febvre.

Doit-on, pour autant, faire table rase de leurs travaux pour songer une histoire de l'Algérie construite sur des bases nouvelles ? Ce serait injuste. Ces travaux viciés par leurs postulats plus ou moins procolonialistes et leurs méthodes, constituent des constructions contestables, mais dans lesquelles on peut trouver des éléments valables et utiles.

On peut penser que le mouvement de décolonisation aura libéré, en même temps que les peuples colonisés, la conscience et l'esprit de certains spécialistes dont les travaux futurs témoigneront, peut-être de plus d'objectivité et d'ouverture.

---

1) Cité par H.I. Marrou (*L'Histoire et ses Méthodes*, p. 1512, Encyclopédie de la Pléiade, Paris 1961).

Ce mouvement aura, sans nul doute, créé les conditions d'une meilleure compréhension entre les peuples.

Dans cette perspective, la coopération intellectuelle est appelée à jouer un rôle de plus en plus grand. Elle est la forme, par excellence, de la coopération, parce que la culture, isolée et repliée sur elle-même, serait condamnée à la sclérose et à l'asphyxie. Mais comme la langue d'Esope, elle est la meilleure chose du monde et la pire. La pire, si elle charrie les résidus du racisme et du colonialisme, si elle limite sa portée par un bilatéralisme étroit ou sert de véhicule à un impérialisme idéologique trop souvent lié à des intérêts économiques et politiques. Elle peut même devenir un fâcheux contresens à force de subordonner le critère de l'orientation à celui de la qualification technique dans le choix des coopérateurs. Une vaste expérience est engagée dans le monde, elle compte déjà des enseignements dont il faudra tenir compte si l'on veut assurer le succès de ce qui peut être une grande œuvre de compréhension et de fraternité humaine. Un exemple modeste mais significatif : on voit mal quelle contribution positive, peut apporter dans ce domaine un auteur qui, chargé de mission au ministère français de la Coopération, découvre dans le monde afro-asiatique des «civilisations du rêve, de l'insouciance et du désordre.[1]»

Mais la coopération intellectuelle est la meilleure chose du monde si elle tend et aboutit à l'enrichissement mutuel des parties dans le respect de leur personnalité, si elle se situe dans le cadre de l'effort général de l'humanité vers l'unité dans la diversité.

Est-ce à dire qu'il faille demander encore aux historiens français une histoire valable de l'Algérie ? Ils répondraient

1) Monlaü, *Les Etats barbaresques* (voir le texte cité au début de ce livre dans : «Extraits d'historiens».

avec raison que ce n'est plus leur affaire et que cette tâche appartient d'abord et désormais aux Algériens eux-mêmes. Ceux-ci, devenus libres, sont appelés à se pencher sur leur passé pour récupérer un patrimoine et des valeurs sans lesquels il manquerait une dimension à leur personnalité, pour donner un ferme point d'appui à un effort tendu vers l'avenir. Pour eux comme pour les jeunes peuples, l'histoire sera, selon le mot de M.J. Marrou, cette «connaissance qui permet à l'homme d'assurer sa destinée, les yeux ouverts, en pleine conscience.[1]»

Dire qu'ils sont prêts à écrire leur histoire selon les canons de la rigueur scientifique serait fortement exagéré. D'une part, il leur faudra former les cadres nécessaires à l'accomplissement de tâches multiples et diverses : chartistes, documentalistes, linguistes, archéologues, économistes, sociologues, historiens etc.. La coopération intellectuelle, sur la base d'accords bilatéraux ou du concours d'institutions internationales, pourra jouer avec bonheur dans la formation de ces cadres. Cela n'exclut pas la grande école de l'expérience : devenir forgeron en forgeant, historien par des travaux sur des sujets précis et limités. D'autre part, l'histoire officielle de l'ère coloniale a faussé les jugements par ses partis pris et ses déformations. Pour les uns, en ces temps difficiles, l'histoire apparaissait comme une formule d'évasion vers un passé qu'ils se plaisaient à considérer comme un âge d'or. Pour les autres, l'histoire était une matière à vérités conventionnelles. En les expulsant de leur propre histoire, le régime colonial a émoussé leur sens du devenir historique à un point tel que certains réagissaient avec autant de passion à l'évocation du passé qu'aux problèmes de l'actualité. De là vient chez les esprits positifs une défiance certaine envers l'histoire. Enfin il

1) Ouvr. cité, p. 1476.

est naturel qu'absorbé par les tâches présentes, les problèmes économiques et sociaux, la construction de l'avenir, on juge superflu, pour le moment, de se tourner vers le passé.

C'est là une conception provisoire, sans doute, mais erronée dans son principe. A vouloir ignorer le passé, on risque d'enlever toute perspective à l'avenir et de s'enfermer dans le présent fugitif. Mais ignorer le passé n'est pas l'abolir, car nous le portons en nous sous forme d'hérédité, bonne ou mauvaise. Il pèse sur nos destinées. Ignoré, il devient une fatalité qui asservit l'homme, entrave son avenir. On l'a dit souvent depuis Goethe : c'est par la connaissance du passé que l'homme se libère du passé. Selon les termes heureux de H.I. Marrou : «la prise de conscience de notre devenir passé réalise, a-t-on pu écrire, une véritable "catharsis", une libération du poids lourd que faisait peser sur nous cet héritage inconscient... A partir du moment où l'homme prend conscience de son hérédité historique.., il devient libre de juger cet héritage, de l'accepter où de le refuser...[1]»

Engagée sur une voie socialiste qu'appellent les conditions objectives, l'Algérie indépendante se heurte précisément à un héritage historique dont il ne semble pas qu'on ait pris conscience. Par ses spoliations, par son offensive contre la propriété collective et les cadres de la société algérienne, par le déracinement de millions de campagnards durant la guerre de libération, le régime colonial a favorisé le développement d'un individualisme parfois tendu vers la revanche personnelle, générateur en tout cas d'égoïsme, d'indiscipline et d'appétits capitalistes. Cet individualisme, jadis faible tendance urbaine, est donc d'origine relativement récente et n'a pu, de ce fait, modifier profondément la mentalité algérienne. Il entre en conflit non seulement avec l'éthique socialiste, mais

1) Ouvr. cité, p. 1478.

aussi avec une tradition séculaire, encore vivace et basée sur l'exaltation de la solidarité sociale et l'intégration rigoureuse de l'individu à là collectivité.

Dans quelle mesure, s'appuyant sur un long passé, l'avenir peut-il rejeter l'héritage d'un passé récent ? C'est une question d'éducation, de culture et de mise en place d'institutions appropriées.

La connaissance de l'histoire ne permet pas seulement à l'homme de se libérer de son passé. Elle l'aide aussi à comprendre ses problèmes actuels et à saisir le sens de son devenir. Le drame de la paysannerie algérienne et son rôle révolutionnaire ne sauraient s'expliquer uniquement à la lumière des objectifs et des méthodes du colonialisme contemporain. Ils plongent leurs racines dans le passé le plus lointain de l'Algérie, rejoignant l'histoire des circoncellions, paysans et nomades ruinés par la colonisation romaine et qui recoururent à l'action directe contre l'ordre social romain.

Calomniés par les catholiques, défenseurs de l'empire, méconnus par l'histoire officielle, ils passaient pour des bandits de grand chemin ou des «rôdeurs de celliers» (circoncellions). En fait, ils apparaissent, même à travers les récits de certains de leurs détracteurs, comme d'authentiques révolutionnaires. Rien de plus significatif, à cet égard, que la présentation de leur mouvement par leur adversaire catholique, Optat de Milev : «Lorsque ces individus, avant l'édit d'union[1], vagabondaient de lieu en lieu et qu'Axido et Fasir se faisaient donner par ces insensés le nom de chef des saints, personne ne pouvait être tranquille au sujet de ses propriétés : les reconnaissances de dette n'avaient plus aucune valeur ; aucun créancier ne pouvait alors exiger le paiement de ce qui lui était dû. Tout le

1) Edit pris en 347 par l'empereur Constant qui, sous couleur de réconcilier les catholiques et les donatistes, organisait la répression contre ces derniers.

monde était frappé de terreur par les lettres de ceux qui se vantaient d'être les chefs des saints ; et si l'on tardait à obéir à leurs injonctions, une bande en délire s'abattait soudain et, précédée par la terreur qu'elle inspirait, environnait de dangers les créanciers ; aussi, ceux qu'on aurait dû prier en raison de leurs prêts, étaient contraints, par la crainte de la mort, à s'humilier au rôle de suppliants. Chacun se hâtait de renoncer aux dettes même les plus importantes l'on comptait comme un gain d'avoir échappé à leurs coups. Les routes non plus n'étaient pas sûres : des maîtres, jetés à bas de leur voiture, coururent comme des esclaves devant leurs propres valets assis à la place des maîtres. Sur leur décision et leur ordre, la situation était renversée entre les maîtres et les esclaves. **(8)**»

Il y avait donc un indéniable ferment révolutionnaire dans le mouvement des circoncellions qui troubla la Numidie aux IVe et Ve siècles. Dépassant le stade de la jacquerie aveugle, il visait les couches sociales alliées et bénéficiaires de l'ordre romain. Mais redresseurs de torts, les circoncellions paraissaient se contenter d'une sorte de revanche sociale. Il manquait à leur action une perspective politique que n'auraient même pas pu leur donner leurs alliés donatistes effrayés par leurs audaces et, d'ailleurs, absorbés par leur lutte religieuse contre les catholiques.

Les méthodes, les problèmes et les solutions changent à travers le temps. L'histoire ne se répète pas, mais elle progresse, parce qu'il y a une certaine continuité dans les aspirations fondamentales de l'homme, il y a sans doute loin du paysan algérien du XXe siècle à son ancêtre circoncellion, mais leur parenté éclate dans leur commune soif de justice sociale et leur haine de l'exploitation de l'homme par l'homme.

---

1) Traduit du latin par J.P. Brisson (*Autonomisme et christianisme dans l'Afrique romaine*, p. 327).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Paul Azan : *L'émir Abdelkader - Du fanatisme musulman au patriotisme français* (Paris 1921)

A. Bernard et Lacroix : *Evolution du nomadisme en Algérie* (1909).

F. Braudel : *La Méditerranée et le monde méditerranéen, à l'époque de Philippe II* (1949).

J.P. Brisson : *Autonomisme et christianisme dans l'Afrique romaine* (1958).

Bugeaud : *De la colonisation de l'Algérie* (1847).

G. Camps : *Aux origines de la Berbérie. Rites et monuments funéraires* (1961).

G. Camps : *Massinissa ou les débuts de l'histoire* (1961).

Congrès de l'Afrique du Nord (1908).

E.F. Gautier : *Le Passé de l'Afrique du Nord* (anciennement : *Les siècles obscurs du Maghreb*).

R. Germain : *La politique indigène de Bugeaud* (éd. Larose).

Stéphane Gsell : *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (8 vol., 1913 - 1929).

I. Hamet : *Les Musulmans Français de l'Afrique du Nord.*

Histoire et Historiens de l'Algérie (1930, Collection du Centenaire).

C. A. Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord* (1re édition, 1931).

C. A. Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord* (2e édition 1951, revue par Courtois et Le Tourneau).

C. A. Julien : *L'Afrique du Nord en marche* (1953).

C. A. Julien: *Histoire de l'Algérie contemporaine* (t. 1, Paris 1964).

Lefébure et Estoublon : *Code de l'Algérie annoté* (1830-1905).

L'Histoire et ses Méthodes (Encyclopédie de la Pléiade, 1961).

G. Marçais, J. Lassus, Léo Barbe, P. Boyer, etc. : *Histoire de l'Algérie* (1962).

G. Marçais : *Les Arabes en Berbérie*

G. Marçais : *Histoire de la Berbérie musulmane.*

J. Monlaü : *Les Etats barbaresques* (1964).

Nouschi, Prenant et Lacoste : *Algérie : passé et présent* (1960).

Peyerimhoff : *Enquête sur la colonisation officielle* (1905).

Louis Rinn : *L'insurrection de 1871 en Algérie* (Alger 1891).

Table des matières

Impression ANEP Rouiba 2007

«A vrai dire, c'est la steppe, dont la prépondérance s'est peut-être légèrement accentuée durant les derniers millénaires, qui joue le rôle primordial dans l'évolution humaine de l'Afrique du Nord.

«Suivant qu'elle s'affirme avec plus ou moins de rigueur, elle impose des conditions diverses de vie. Tantôt elle écarte, ou presque, les hommes, tantôt elle les oblige à une vie mouvante qui rythme la mécanique des saisons ; tantôt elle exige d'eux une patiente résignation devant le défilé des vaches maigres.»

C. A. Julien et C. Courtois.
(ouvr. cité, pp. 14 et 16).

7. L'Afrique du Nord : colonisée depuis la fin de la préhistoire

«Dès la fin de la préhistoire, les relations qui s'établissent entre les Berbères et les autres pays méditerranéens plus privilégiés prennent un aspect colonial...»

Gabriel Camps.
(ouvr. cité, p. 7).

8. Les temps protohistoriques ne paraissent pas révolus

«Les relations établies entre la Berbérie et les pays voisins permirent l'élaboration d'une civilisation rurale, type méditerranéen, préparée par les acquisitions néolithiques. Cette civilisation allait être aussi durable que la population berbère. Malgré les siècles chargés d'événements, elles restèrent, l'une et l'autre, sans changement. Les cultivateurs, cantonnés aujourd'hui dans les massifs telliens, nous font connaître le genre de vie des sédentaires qui, avant les temps historiques,